

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI**  
**COMMUNE de SAULZOIR et HAUSSY**

**RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT :**

**LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SOCIETE  
"LES VENTS SOLESMOIS 2" EN VUE D'OBTENIR  
L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN DIT  
"EXTENSION DE LA CHAUSSEE BRUNEHAUT"  
COMPOSE DE 2 AEROGENERATEURS ET UN  
POSTE DE LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DES  
COMMUNES D'HAUSSY ET SAULZOIR**

Siège de l'enquête: Mairie de SAULZOIR  
13 Rue Victor Hugo  
59 227 SAULZOIR

Enquête publique du:  
11 avril 2023 au  
17 mai 2023 inclus

Décision du President du Tribunal Administratif de  
Lille: n° E23000021/59 du 17 février 2023  
Arrêté de Mr le Préfet Nord:  
Ref: DCPI-BPE/YA

Commissaire  
enquêteur:  
François DEBSKI



**Volume 3 : Annexes**

# Annexes

N°	Désignation	Page
1	<b>Décision de désignation du commissaire enquêteur</b>	<b>389</b>
2	<b>Arrêté d'organisation de l'enquête publique</b>	<b>391</b>
3	<b>Avis d'enquête publique</b>	<b>397</b>
4	<b>Publication presse « VDN » 25 mars 2023</b>	<b>398</b>
5	<b>Publication presse « Terres et Territoires » 24 mars 2023</b>	<b>399</b>
6	<b>Publication presse « VDN » 15 avril 2023</b>	<b>400</b>
7	<b>Publication presse « Terres et Territoires » 14 avril 2023</b>	<b>401</b>
8	<b>Constats d'affichage par Huissier</b>	<b>402</b>
8b	<b>Certificats d'affichage des mairies</b>	<b>622</b>
9	<b>Article presse l'Observateur « LA GUERRE EST DECLAREE »</b>	<b>655</b>
10	<b>Article presse l'Observateur « FORTE PARTICIPATION »</b>	<b>656</b>
11	<b>Article VDN « En quoi consiste exactement le projet éolien... »</b>	<b>657</b>
12	<b>Article VDN « Enquête publique, les infos pratiques ... »</b>	<b>659</b>
13	<b>Article VDN « Solesmes, motion de censure... »</b>	<b>661</b>
14	<b>Article VDN « Tandis que l'enquête est lancée... »</b>	<b>662</b>
15	<b>Article VDN « Vidéo du président de la CCPS »</b>	<b>662</b>
16	<b>Editorial « SOMM'INFO »</b>	<b>664</b>
17	<b>Brochure BORALEX</b>	<b>665</b>
18	<b>Courrier CCPS</b>	<b>669</b>
19	<b>Registre de SAULZOIR</b>	<b>670</b>
20	<b>Registre d'HAUSSY</b>	<b>682</b>
21	<b>Courriers des contributeurs</b>	<b>688</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

DECISION DU

17/02/2023

N° E23000021 /59

Le président du tribunal administratif

**Décision désignation commissaire du 17/02/2023**

**CODE : 2**

Vu, enregistrée le 16/02/2023, la lettre par laquelle le Préfet du Nord demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) : Projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien composé de 2 aérogénérateurs.

Maître d'ouvrage : Société Les VENTS du Solesmois 2.

Territoire s ( concerné s ) : Communes de Saulzoir, Haussy et Vendegies-sur-Ecaillon.

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et L.181-10 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;


**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur François DEBSKI, gérant d'entreprise, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera notifiée au Préfet du Nord, à la société Les VENTS du Solesmois 2 et à Monsieur François DEBSKI.

Fait à Lille, le 17/02/2023

Le Président,  
  
Christophe HERVOUET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lille, le 20/02/2023

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE LILLE**

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire  
CS 62039

59014 LILLE CEDEX  
Téléphone : 03 59 54 23 42  
Télécopie : 03 59 54 24 45

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E23000021 / 59

Monsieur François DEBSKI  
1392 rue de la Picterie  
59310 FAUMONT

Dossier n° : E23000021 / 59  
(à rappeler dans toutes correspondances)

**COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**Objet** : Projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien composé de 2 aérogénérateurs.

Maître d'ouvrage : Société Les VENTS du Solesmois 2.

Territoire(s) concerné(s) : Communes de Saulzoir, Haussy et Vendegies-sur-Ecaillon.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal vous a désigné **en qualité de commissaire enquêteur**.

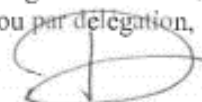
En application de l'article L. 123-5 du code de l'environnement, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de mail, **la déclaration sur l'honneur** ci-jointe dûment complétée et signée, dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal administratif.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. **Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.**

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, **votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs** ainsi que l'original d'un RIB ou RIP et votre numéro de sécurité sociale.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



Certaines informations faisant l'objet d'un enregistrement informatique pour les besoins de l'instruction et du suivi de dossier, un droit d'accès et de rectification des données personnelles peut être exercé auprès du président du tribunal administratif.



Préfecture du Nord

Secrétariat général  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Réf : DCPI-BPE/YA

### ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande présentée par la société « Les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » composé de deux aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR

Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-3 à L. 123-18, L. 181-10, L. 512-1, R. 123-3 à R. 123-27 et R. 181-36 à R. 181-38 ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, M. Georges-François LECLERC ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 août 2019 portant rejet de la demande d'autorisation présentée par la société « Les Vents du Solesmois 2 » en vue d'exploiter le parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » composé de 5 aérogénérateurs et un poste de livraison sur les communes de SAULZOIR, HAUSSY et VENDEGIES-SUR-ÉCAILLON ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mars 2023 portant délégation de signature à Mme Astrid TOMBEUX, directrice de la coordination des politiques interministérielles à la préfecture du Nord, ainsi qu'à l'ensemble des personnes placées sous son autorité ;

Vu l'arrêt n°19DA02384 du 30 mars 2021 de la cour administrative d'appel de Douai annulant l'arrêté préfectoral du 16 août 2019 susvisé et enjoignant le préfet de reprendre la phase d'examen de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société « Les Vents du Solesmois 2 » ;

Vu la demande présentée le 30 juillet 2018, complétée les 12 avril 2019 et 4 mai 2022 par la société « Les Vents du Solesmois 2 », dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès à 62575 BLENDECQUES, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » composé de 2 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR ;

Vu les études d'impact, de dangers et les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande ;

Vu les avis des chefs de service consultés ;

Vu l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France du 25 juillet 2022 et le mémoire en réponse du pétitionnaire reçu en préfecture le 21 décembre 2022 ;

Vu l'avis de la direction générale de l'aviation civile du 23 juin 2022 ;

Vu l'avis du ministre des armées du 13 juillet 2022 ;

Vu l'avis de la direction des systèmes d'observations de météo France du 17 janvier 2023 ;

Vu le rapport du 30 janvier 2023 de l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement portant avis sur l'aspect complet et régulier du dossier de demande d'autorisation d'exploiter susvisé ;

Vu la décision du 17 février 2023 du président du tribunal administratif de Lille désignant, en qualité de commissaire-enquêteur, Monsieur François DEBSKI, gérant d'entreprise, retraité ;

Considérant que les conditions pour la tenue d'une enquête publique sont réunies ;

Après concertation avec le commissaire-enquêteur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord,

## ARRÊTE

### CHAPITRE 1 – OBJET DE L'ENQUÊTE

Article 1.1 – La demande présentée par la société « Les Vents du Solesmois 2 », dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès à 62575 BLENDECQUES, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » composé de deux aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

**2980-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont la hauteur du mât et de la nacelle au-dessus du sol est supérieure ou égale à 50 m ;**

Caractéristiques de l'installation : parc éolien composé de 2 mâts – hauteur du mât 94 m – hauteur total en bout de pale 150 m - puissance unitaire maximale 3,3 MW – puissance totale maximale 6,6 MW ;

**sera soumise à l'enquête publique, pendant trente-sept jours consécutifs, du mardi 11 avril à 08 heures 00 au mercredi 17 mai 2023 à 18 heures 00, conformément aux dispositions réglementaires susvisées.**

Les procédures intégrées à la demande sont :

- pour les éoliennes terrestres, l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne.

### CHAPITRE 2 – MESURES DE PUBLICITÉ

Article 2.1 – Accès au dossier

Un exemplaire du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis, sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, soit 37 jours consécutifs du **mardi 11 avril à 8 heures 00 au mercredi 17 mai 2023 à 18 heures 00** en mairies de SAULZOIR, siège de l'enquête, et d'HAUSSY, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture habituelles (sous réserve de fermeture exceptionnelle) de ces deux mairies :

<b>Mairie de SAULZOIR (siège de l'enquête)</b>	<b>Mairie de HAUSSY</b>
13 rue Victor Hugo 59227 SAULZOIR	2 Place Jean Jaurès 59294 HAUSSY
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00</li> <li>• Lundi et mardi de 17h00 à 18h00</li> <li>• Mercredi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h00</li> <li>• Samedi de 9h00 à 12h00</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lundi de 15h00 à 17h00</li> <li>• Mardi de 8h30 à 12h00</li> <li>• Mercredi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00</li> <li>• Jeudi de 15h00 à 18h00</li> <li>• Vendredi de 08h30 à 12h00</li> </ul>

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique :

<https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut>

et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord :

<http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de madame Audrey POLASZEK, chef de projets, entreprise Boralex - Tél : 06 33 87 95 22 - adresse mail : [audrey.polaszek@boralex.com](mailto:audrey.polaszek@boralex.com)

#### Article 2.2 – Avis au public

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché en mairies, par les soins des maires, dans les communes d'HAUSSY et de SAULZOIR (communes d'installation) ainsi que d'ARTRES, AVESNES-LE-SEC, BEAUDIGNIES, BERMERAIN, CAPELLE, DOUCHY-LES-MINES, ESCARMAIN, FAMARS, HASPRES, MAING, MONCHAUX-SUR-ECAILLON, MONTRECOURT, NEUVILLE-EN-AVESNOIS, NOYELLES-SUR-SELLE, QUERENAING, ROMERIES, RUESNES, SAINT-AUBERT, SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, SEPMERIES, SOLESMES, SOMMAING, THIAINT, VENDEGIES-SUR-ÉCAILLON, VERCHAIN-MAUGRE, VERTAIN et VILLERS-EN-CAUCHIES (communes de rayon) dont une partie du territoire est située à moins de 6 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées. Ce certificat d'affichage devra être envoyé par les maires à la préfecture du Nord – Bureau des procédures environnementales – 12 rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex, qui en transmettra une copie au commissaire-enquêteur.

En outre, l'avis, conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 9 septembre 2021, sera affiché, visible et lisible de la voie publique, sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande d'exploitation ou, s'il y a lieu, des voies publiques.

Par ailleurs, l'enquête sera annoncée quinze jours avant son ouverture et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci, par les soins du préfet du département du Nord, et aux frais du demandeur, dans les journaux « LA VOIX DU NORD » et « TERRES ET TERRITOIRES », ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Nord <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>.

### **CHAPITRE 3 – DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

#### **Article 3.1 – Permanences du commissaire-enquêteur**

Monsieur François DEBSKI, gérant d'entreprise, retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

- en mairie de **SAULZOIR**, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier :
  - le mardi 11 avril 2023 de 8h00 à 12h00 ;
  - le samedi 29 avril 2023 de 9h00 à 12h00 ;
  - le mercredi 17 mai 2023 de 16h00 à 18h00.
- en mairie d'**HAUSSY**, au lieu de consultation du dossier :
  - le jeudi 20 avril 2023 de 15h00 à 18h00 ;
  - le mardi 9 mai 2023 de 9h00 à 12h00.

La gestion quotidienne des actes relatifs à l'enquête (consultation du dossier, gestion du registre, réception de documents, communication des dépositions au commissaire-enquêteur...) seront assurées par les mairies de SAULZOIR et HAUSSY.

#### **Article 3.2 – Observations du public**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et/ou propositions de la manière suivante :

- par écrit : sur les registres d'enquête publique, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, en mairies d'HAUSSY et de SAULZOIR aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- oralement : exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par courrier : envoyé en mairie de SAULZOIR, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de SAULZOIR, 13 rue Victor Hugo 59227 SAULZOIR, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique Parc éolien extension de la chaussée Brunehaut) ;
- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut>
- par courriel : via l'adresse suivante : [projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut@mail.proxiterritoires.fr](mailto:projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut@mail.proxiterritoires.fr) (préciser en objet : enquête publique parc éolien extension de la chaussée Brunehaut).

Il est précisé que l'envoi d'une observation électronique fera l'objet d'une publication sur le registre dématérialisé et sera donc accessibles sur le site internet du registre numérique dédié à l'enquête. En vue de permettre leur lecture, pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public, notamment celles écrites sur les registres papier en mairies et lors des permanences seront consultables par celui-ci dans les meilleurs délais sur le site internet du registre numérique :

<https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut>

Le report des observations et propositions adressées par écrit ou oralement à l'occasion des permanences du commissaire-enquêteur ou déposées par le public sur les registres mis à la disposition du public dans les mairies de SAULZOIR et d'HAUSSY, est réalisé, dans les meilleurs délais, par le commissaire-enquêteur.



Le commissaire-enquêteur peut décider de la prolongation de l'enquête, qui doit alors être notifiée au préfet du Nord au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête et portée à la connaissance du public au plus tard à la date initiale de fin d'enquête.

#### **CHAPITRE 4 – CLÔTURE DE L'ENQUÊTE**

Après clôture de l'enquête le mercredi 17 mai 2023 à 18h00 (y compris pour le registre dématérialisé ainsi que l'adresse mail associée), le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans le procès verbal, en l'invitant à produire dans un délai maximum de quinze jours, ses observations éventuelles.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur enverra au préfet du Nord, par l'intermédiaire du sous-préfet de CAMBRAI, les dossiers de l'enquête comprenant les exemplaires du dossier d'enquête cotés et paraphés, les registres d'enquête, les pièces annexées ainsi que son rapport et ses conclusions motivées, documents qu'il aura au préalable signés. Ces derniers documents signés devront également être joints en version numérique sur clé USB. Ce délai pourra être reporté sur la demande argumentée du commissaire-enquêteur et après avis de l'exploitant. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>, à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies lieux de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les conseils municipaux d'HAUSSY, SAULZOIR, ARTRES, AVESNES-LE-SEC, BEAUDIGNIES, BERMERAIN, CAPELLE, DOUCHY-LES-MINES, ESCARMAIN, FAMARS, HASPRES, MAING, MONCHAUX-SUR-ECAILLON, MONTRECOURT, NEUVILLE-EN-AVESNOIS, NOYELLES-SUR-SELLE, QUERENAING, ROMERIES, RUESNES, SAINT-AUBERT, SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, SEPMERIES, SOLESMES, SOMMAING, THIAIT, VENDEGIES-SUR-ÉCAILLON, VERCHAIN-MAUGRE, VERTAIN et VILLERS-EN-CAUCHIES pourront formuler leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Ces avis ne pourront toutefois être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

#### **CHAPITRE 5 – NOTIFICATIONS**

La secrétaire générale de la préfecture du Nord et le sous-préfet de CAMBRAI sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée aux :

- maires des communes d'HAUSSY, SAULZOIR, ARTRES, AVESNES-LE-SEC, BEAUDIGNIES, BERMERAIN, CAPELLE, DOUCHY-LES-MINES, ESCARMAIN, FAMARS, HASPRES, MAING, MONCHAUX-SUR-ECAILLON, MONTRECOURT, NEUVILLE-EN-AVESNOIS, NOYELLES-SUR-SELLE, QUERENAING, ROMERIES, RUESNES, SAINT-AUBERT, SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, SEPMERIES, SOLESMES, SOMMAING, THIAIT, VENDEGIES-SUR-ÉCAILLON, VERCHAIN-MAUGRE, VERTAIN et VILLERS-EN-CAUCHIES ;
- sous-préfets des arrondissements d'AVESNES-SUR-HELPE et de VALENCIENNES ;

- présidents de la communauté de communes du pays Solesmois, de la communauté d'agglomération Valenciennes métropole, de la communauté d'agglomération de la porte du Hainaut, de la communauté de communes du pays de Mormal, de la communauté d'agglomération de Cambrai et de la communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis ;
- commissaire-enquêteur ;
- directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- président du tribunal administratif de Lille.

Fait à Lille, le **15 MARS 2023**

Pour le préfet et par délégation,  
la directrice adjointe



Céline DOUAY

Bureau des procédures environnementales

Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société « Les Vents du Solesmois 2 », dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès à 62575 BLENDÉCQUES a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » composé de deux aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de SAULZOIR, 13 rue Victor Hugo 59227 SAULZOIR (siège de l'enquête) et d'HAUSSY, 2 Place Jean Jaurès 59294 HAUSSY, pendant trente-sept jours consécutifs, du mardi 11 avril à 08 heures 00 au mercredi 17 mai 2023 à 18 heures 00 où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture habituelles (sous réserve de fermeture exceptionnelle) des mairies et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête :

<https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut>

ou par courriel via l'adresse suivante :

[projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut@mail.proxiterritoires.fr](mailto:projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut@mail.proxiterritoires.fr) (préciser enquête publique parc éolien extension de la chaussée brunehaut)

- de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;

- par courrier envoyé en mairie de SAULZOIR, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Mairie de SAULZOIR, 13 rue Victor Hugo 59227 SAULZOIR, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique Parc éolien extension de la chaussée Brunehaut).

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé.

Monsieur François DEBSKI, gérant d'entreprise, retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

- en mairie de SAULZOIR, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier les mardi 11 avril 2023 de 08h00 à 12h00, samedi 29 avril 2023 de 09h00 à 12h00 et mercredi 17 mai 2023 de 16h00 à 18h00 ;

- en mairie d'HAUSSY, au lieu de consultation du dossier les jeudi 20 avril 2023 de 15h00 à 18h00 et mardi 9 mai 2023 de 09h00 à 12h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique :

<https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut>

et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord :

<http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de madame Audrey POLASZEK, chef de projets, entreprise Boralex au 06 33 87 95 22 ou à l'adresse mail [audrey.polaszek@boralex.com](mailto:audrey.polaszek@boralex.com)

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord :

<http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>, à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies d'HAUSSY et de SAULZOIR pendant une durée d'un an.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

G Carnets et avis

LA VIE DU NORD SAMEDI 25 MARS 2023

ENQUÊTES PUBLIQUES



Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR

Le conseil municipal de la commune de Saulzoir a tenu sa séance n° 11 le mardi 21 mars 2023 à 19h00 à la mairie de Saulzoir...

Le conseil municipal de la commune d'Haussy a tenu sa séance n° 11 le mardi 21 mars 2023 à 19h00 à la mairie d'Haussy...

Le conseil municipal de la commune de Saulzoir a tenu sa séance n° 12 le mardi 28 mars 2023 à 19h00 à la mairie de Saulzoir...

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CREATIONS/CONSTITUTIONS



L3T

Aux termes d'un acte authentique passé le 24/03/2023, il a été constitué une société par actions nommée L3T...

MODIFICATIONS/FUSIONS/ABSORPTIONS

WEPA France SAS
Aux termes d'un acte authentique...

aktys/Avocats associés
BIOMED ORTHO
245 av. de la République 59000 Lille

SARL IMOSOFI
AVS
La Compagnie Européenne de Commerce et de Commerce...

MANDACTION
M.J.S. PARTNERS
Maître Nicolas SOINNE
Mandataire de Justice

SAS JPM FOOD
SARL COMBAR
2 avenue d'Europe
59000 Lille

ZÉLIE DUFOLO COIFFURE
CÉSSION DE FOND DE COMMERCE
Aux termes d'un acte authentique en date du 15 mars 2023...

COMMENT RÉDIGER UN MESSAGE DE CONDOLÉANCES
Même sans être une très bonne connaissance, il est toujours agréable de recevoir un message de condoléances...

VIE JURIDIQUE CIVILE

SUCCESSIONS ET SUCCESSIONS VACANTES



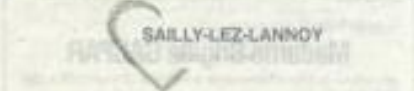
ORDONNANCE RECTIFICATIVE DE NOMINATION DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFP) DE LA REGION DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD

ORDONNANCE RECTIFICATIVE DE NOMINATION DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFP) DE LA REGION DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD...

MARCHES PUBLICS

MARCHES PUBLICS DE TRAVAIL

PROCÉDURES ADAPTÉES DE + 40 000 EUROS



COMMUNE DE SAILLY-LEZ-LANNOY

Marché de Réfection et de restauration de la Mairie de Sully-Lez-Lannoy
Liste de l'organisateur adhérent (Président du conseil municipal)
Commune de SAILLY-LEZ-LANNOY-Maireur le Maire



**ANNONCES ADMINISTRATIVES**  
**ENQUÊTES PUBLIQUES**



**Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR**  
**AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES**

Le conseil « Les Vents du Solesmois 2 », dont le siège social est situé 11 rue Jean Jaures à ESTRE BURECQUEUX a décidé de passer en son domaine exclusivement réservé à l'exploitation et sans effet de « subvention de la commune bénéficiaire » composé de deux aéro-générateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Cette demande sera soumise à enquête publique et déposée de 09H30 à 12H00 aux Mairies de SAULZOIR (siège de l'enquête) et d'HAUSSY, 2 Place Jean Jaures 59200 HAUSSY, pendant l'intervalle prévu ci-dessous, du mardi 11 avril à 08 heures 30 au mercredi 17 mai 2023 à 18 heures 00 ou le public pourra prendre connaissance du dossier directement Fidal (siège et Plateau de montage, voir liste de présentation aux techniques, Plan de l'unité immobilière et les éléments de l'impact sur les pays voisins) aux heures d'ouverture habituelles pour recevoir de l'information supplémentaire des membres et familles des communes sur les registres publics à cet effet.

- voir l'avis d'enquête sur le registre administratif de la commune bénéficiaire ;
- par l'avis d'enquête en mairie de SAULZOIR, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Mairie de SAULZOIR, 11 rue Victor Hugo 59217 SAULZOIR, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (par téléphone sur l'annuaire : Enquête publique Plus, même numéro de la commune bénéficiaire).
- de l'avis de la commune-enquêteur pendant ses permanences ;
- par l'avis d'enquête en mairie de SAULZOIR, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Mairie de SAULZOIR, 11 rue Victor Hugo 59217 SAULZOIR, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (par téléphone sur l'annuaire : Enquête publique Plus, même numéro de la commune bénéficiaire).

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront admises sur le registre administratif.

Monsieur François CHÉRIE, agent d'études, est élu, en sa qualité de commissaire-enquêteur, en vertu de la disposition du public :

- en vertu de SAULZOIR, siège de l'enquête, au lieu de consultation de dossier les mardi 11 avril 2023 de 09H30 à 12H00, samedi 28 avril 2023 de 09H30 à 12H00 et mercredi 17 mai 2023 de 09H30 à 18H00 ;
- en vertu d'HAUSSY, au lieu de consultation de dossier les jeudi 20 avril 2023 de 09H30 à 18H00 et mardi 9 mai 2023 de 09H30 à 12H00.

Préciser toute la durée de l'enquête, une version imprimée du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre administratif : [Mairie.de.haussy.fr/registre-administratif-de-la-commune-beneficiaire](http://Mairie.de.haussy.fr/registre-administratif-de-la-commune-beneficiaire) et depuis le site internet des services de l'Etat de l'Etat : [Mairie.de.haussy.fr/registre-administratif-de-la-commune-beneficiaire](http://Mairie.de.haussy.fr/registre-administratif-de-la-commune-beneficiaire)

Un point d'information sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier administratif d'implantation aux heures d'ouverture de la préfecture de Nord - 10 rue Jean Jaurès - 59021 LILLE, du lundi au jeudi de 09H30 à 12H00 et de 13H00 à 18H00 et le vendredi de 09H30 à 12H00 et de 13H00 à 18H00 sur rendez-vous uniquement.

Ces informations complémentaires relatives au projet peuvent être directement auprès de Madame Audrey POLAK, chef de projet, téléphone 03 20 87 58 32 ou à l'adresse mail [a.polak@solesmois.com](mailto:a.polak@solesmois.com)

Le dépôt et les consultations relatives du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat de l'Etat : [Mairie.de.haussy.fr/registre-administratif-de-la-commune-beneficiaire](http://Mairie.de.haussy.fr/registre-administratif-de-la-commune-beneficiaire) et le préfecture de Nord ainsi que dans les mairies d'HAUSSY et de SAULZOIR pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le projet de Nord pourra être directement soumis exclusivement au de révisé d'exploitation au titre des installations classées pour le protection de l'environnement.

**VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS**  
**CRÉATIONS/CONSTITUTIONS**



Par lettre d'avis de constitution déposée en date à LILLE le 15/04/2023, il a été constitué la société soumise à l'avis de constitution : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : A.K.I SECUR+. Siège social : 11 Rue du Général de Gaulle 59120 FOSSEY. Objet social : Activités de surveillance humaine de la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité et le gardiennage de biens immobiliers au domicile ainsi que le service des personnes en situation de vulnérabilité ; Location mobilière immobilière ainsi que les prestations de services de sécurité (protection, de l'agent permanent de surveillance). Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de formalisation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital social : 1 000 euros. Gérance : Monsieur Stéphane BELTECH, domicilié 20 Rue de la Pluie - 1er étage Paris 15 75010 FOSSEY, assaini la gestion, formalisation de la Société au RCS de LILLE METROPOLE.

Pour info La Générale

**CREST HOLDING**

Par lettre d'avis de constitution déposée en date du 07/04/2023, il a été constituée une S.P.R.L ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : CREST HOLDING. Objet social : Société Financière. Siège social : 21 rue Claude Monet, 21 rue Claude Monet, 59220 BECQUELON, Cedex 4. Durée : 99 ans à compter de sa constitution au RCS de LILLE METROPOLE. Gérance : Monsieur Damien BELTECH, domicilié 21 rue Claude Monet, 59220 BECQUELON.

Stéphane BELTECH

**MODIFICATIONS/FUSIONS/ABSORPTIONS**

**FIDAL**  
**AVOCATS**  
**AMMERAAL BELTECH S.A.S.**

Société par actions simplifiée au capital de 1.020.000 euros  
Siège social : Jean Beltech 4 59173 BELLEUVE  
201-209-207 RCS Lille Métropole

Changement de Président

L'associé unique à l'époque, en date du 1 avril 2023, de la société en lieu de place de la société AMMERAAL BELTECH S.A.S., la société AMMERAAL BELTECH S.A.S., société de droit néerlandais, dont le siège social est situé à MARCENNESHAAL 16 - 1734 RW Peltwegstraat (Pays-Bas), représentée sous le numéro 17176888, en qualité de Président et en plus une durée indéterminée.

Pour info.

**SASU CORDITEX**

au capital de 1 000 euros  
10 rue de l'Église Toulon - 59011 Lille Cedex  
RCS LILLE METROPOLE Numéro RCS 119 126

Par décision de l'ASAD du 28 Mars 2023, il a été décidé de transférer le siège social au 261 Rue des Ailes de Saint BRITTO 59140. Objet : SI. (Société d'Assurance), 27 Ailes Marianne 59140 Lary Salgues. Formalité au RCS de Lille Métropole et transcription au RCS de ORLÈANS.

**SCI VANDELANNOITTE ET FILS**  
**AVIS RECTIFICATIF**

Suite à l'annonce n°21020202 publiée dans le Vis de Nord le 08/02/2023, concernant la constitution de la SCI VANDELANNOITTE ET FILS, il était fait par acte sous seing privé en date du 13/02/2023 et non en date du 13/02/2023.

**Libra MEMORIA**  
par **Funèbres Nord**

Plus qu'un simple référencement d'avis de décès en ligne, un espace dédié aux familles, à la mémoire de leurs proches disparus.

**Libra MEMORIA**  
Publi-communiqué

par **Funèbres Nord** **Funèbres Lorient**

“ Quand une famille se retrouve confrontée à l'épreuve du deuil, nous proposons systématiquement la diffusion d'un avis de décès dans la presse et sur le site [libramemoria.com](http://libramemoria.com).

Au-delà d'informer facilement et très largement la communauté de la disparition de cet être cher, cette solution permet de recueillir des hommages et des condoléances.

Ce service est très apprécié des familles qui y voient un véritable espace de recueillement ”

Pompes Funèbres SZAMWEBER

[www.libramemoria.com](http://www.libramemoria.com)



Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978

ARRÊT D'INDÉPENDANCE PUBLIQUE

Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

SCI DU RELAS DU POUHIN

SCI DU RELAS DU POUHIN. Société civile immobilière. 171, rue de la République, 59100 Valenciennes. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

REGIME MATRIMONIAL

REGIME MATRIMONIAL. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

SELAN JOLIVET 2 ASSOCIÉS

SELAN JOLIVET 2 ASSOCIÉS. Société civile immobilière. 171, rue de la République, 59100 Valenciennes. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

AVIS DE CESSATION

AVIS DE CESSATION. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

INCOGNITE 2011

INCOGNITE 2011. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

SCI DE MINOTERIE

SCI DE MINOTERIE. Société civile immobilière. 171, rue de la République, 59100 Valenciennes. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

SCI DE MINOTERIE

SCI DE MINOTERIE. Société civile immobilière. 171, rue de la République, 59100 Valenciennes. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

BELLE ENAGION

BELLE ENAGION. Société civile immobilière. 171, rue de la République, 59100 Valenciennes. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

SCI DU RELAS DU POUHIN

SCI DU RELAS DU POUHIN. Société civile immobilière. 171, rue de la République, 59100 Valenciennes. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

AX-AUBI

AX-AUBI. Société civile immobilière. 171, rue de la République, 59100 Valenciennes. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

ARRS DE CONSTITUTION

ARRS DE CONSTITUTION. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

SASS

SASS. Société civile immobilière. 171, rue de la République, 59100 Valenciennes. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

SCI ASLE

SCI ASLE. Société civile immobilière. 171, rue de la République, 59100 Valenciennes. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

SCI DES ATEURS

SCI DES ATEURS. Société civile immobilière. 171, rue de la République, 59100 Valenciennes. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

SCI DES ATEURS

SCI DES ATEURS. Société civile immobilière. 171, rue de la République, 59100 Valenciennes. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

DISSOLUTION ANTICIPÉE

DISSOLUTION ANTICIPÉE. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

SCI DIVORCIS FAMILY

SCI DIVORCIS FAMILY. Société civile immobilière. 171, rue de la République, 59100 Valenciennes. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

REGIME MATRIMONIAL

REGIME MATRIMONIAL. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

NETIS

NETIS. Société civile immobilière. 171, rue de la République, 59100 Valenciennes. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

NETIS

NETIS. Société civile immobilière. 171, rue de la République, 59100 Valenciennes. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

GAS CEDRIC V

GAS CEDRIC V. Société civile immobilière. 171, rue de la République, 59100 Valenciennes. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

SCIA DE LA PAIX

SCIA DE LA PAIX. Société civile immobilière. 171, rue de la République, 59100 Valenciennes. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

ARRS DE CONSTITUTION

ARRS DE CONSTITUTION. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

EPN

EPN. Société civile immobilière. 171, rue de la République, 59100 Valenciennes. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

TRANSPORT DE SIÈGE

TRANSPORT DE SIÈGE. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

RECOGNITION

RECOGNITION. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION. Le Tribunal a rendu l'arrêt ci-dessous en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information.

## **MAITRE CARPENTIER JEROME**

Huissier de Justice  
*3, rue du Maréchal Mortier*  
**59360 LE CATEAU-CAMBRESIS**

STANDARD : 03.27.84.07.57 TELECOPIE : 03.27.84.23.46 [carpentier.huissier@wanadoo.fr](mailto:carpentier.huissier@wanadoo.fr)

Site internet constat : [www.cdg-huissiers-constat-nord.com](http://www.cdg-huissiers-constat-nord.com)

### PROCES VERBAL DE CONSTAT





**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

## PROCES VERBAL DE CONSTAT

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

LE LUNDI VINGT SEPT MARS, dans la journée.

### A LA DEMANDE DE LA :

**SAS LES VENTS DU SOLESMOIS 2** Agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège 71 Rue Jean Jaurès 62575 BLENDÉCQUES.  
Elisant domicile en mon Etude.

### Madame POLASZEK Audrey m'expose :

Que selon arrêté préfectoral du NORD en date du 15 mars 2023, la SAS LES VENTS DU SOLESMOIS 2 a obtenu l'autorisation d'ouverture d'une enquête publique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant 2 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes de HAUSSY et SAULZOIR. (annexé au présent procès-verbal de Constat).

Que l'enquête publique se déroulera du Mardi 11 Avril au Mercredi 17 Mai 2023 inclus.

Que l'article 2.2 – Avis au public stipule : « Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché en mairies, par les soins des maires, dans les communes d'HAUSSY et de SAULZOIR (communes d'installation) ainsi que ARTRES, AVESNES-LE-SEC, BEAUDIGNIES, BERMERAIN, CAPELLE, DOUCHY-LES-MINES, ESCARMAIN, FAMARS, HASPRES, MAING, MONCHAUX-SUR-ECAILLON, MONTRECOURT, NEUVILLE-EN -AVESNOIS, NOYELLES-SUR-SELLES, QUERENAING, ROMERIES, RUESNES, SAINT-AUBERT, SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, SEPMERIES, SOLESMES, SOMMAING, THIAN, VENDEGIES-SUR -ECAILLON, VERCHAIN-MAUGRE, VERTAIN et VILLERS-EN-CAUCHIES (commune de rayon) dont une partie du territoire est située à moins de 6 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée.

...

En outre, l'avis, conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 9 septembre 2021, sera affiché, visible et lisible de la voie publique, sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande d'exploitation ou, s'il y a lieu, des voies publiques. (plan de localisation des panneaux annexé au Procès-Verbal de Constat).

Qu'il me requiert de constater la présente publication tant dans les mairies que sur le site et de dresser procès-verbal de Constat pour servir et valoir ce que de Droit.

1

**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

### C'EST POURQUOI

### DEFERANT A CETTE REQUISITION

**JE** : Maître Jérôme CARPENTIER, Huissier de Justice à la résidence de LE CATEAU 59360, sise 3 Rue du Maréchal Mortier, soussigné

**ATTESTE ET CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE** le Lundi 27 Mars 2023 dans la journée où étant :

J'ai procédé à mes opérations comme suit :

#### **Mairie de SAINT VAAST EN CAMBRESIS :**

- La présence dans un panneau numérique de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras) ainsi que l'arrêté.

Je relève que le panneau se situe sur le mur de la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire.



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**

110600

Acte : R2560

**Huissier de Justice**

**3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS**

**Tel : . 03 27 84 07 57**

**Fax : .03.27.84.23.46**



**Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr**

**Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com**

**REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD**

**IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX**



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 52560

**Mairie de SAINT AUBERT :**

- La présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE» (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur la porte d'entrée de la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A3.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**Mairie de VILLERS EN CAUCHIES :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe dans un panneau situé devant la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A3.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPELLER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

**3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS**

**Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46**



**Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr**

**Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com**

**REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD**

**IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX**

110600

Acte : 82560

**Mairie de MONTRECOURT :**

- La présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE» (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe dans un panneau situé sur le côté et devant la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A3.





**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

**3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS**

**Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46**



**Mail :**  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

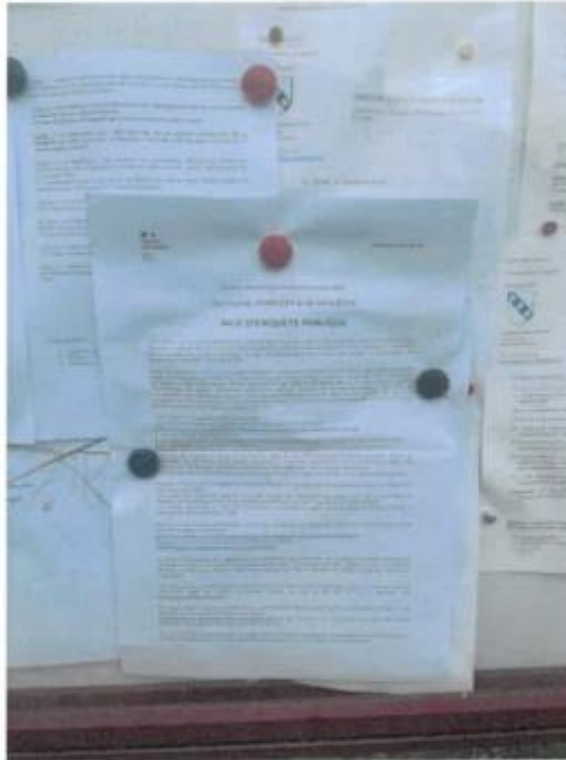
Site internet constat :  
[www.cdg-huissiers-constat-nord.com](http://www.cdg-huissiers-constat-nord.com)

**REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD**

**IBAN :**  
FR9440031000010000332448  
**F21**  
**BIC: CDCGFRPPXXX**

110600

Acte : 82560



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**Mairie de HAUSSY :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe dans un panneau situé sur le côté de la mairie.

Cette affiche est de couleur jaune et noire et de format A2.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**Mairie de SAULZOIR :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe dans un panneau situé sur la façade de la mairie.

Cette affiche est de couleur jaune et noire et de format A2.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**Mairie de HASPRES :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe dans un panneau situé sur le côté droit de la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A4.



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46

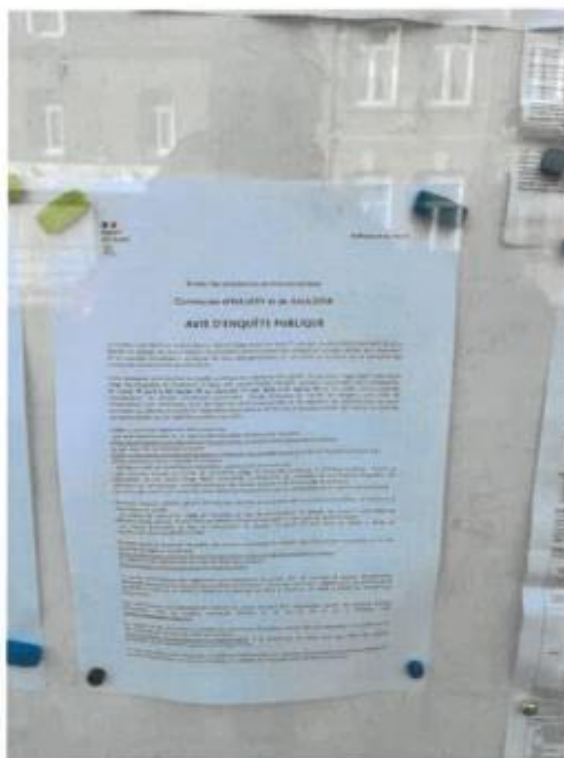


Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDGFRPPXXX

L10600

Acte : 82560

**Mairie de AVESNES LE SEC :**

- La présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE» (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe dans un panneau situé sur le côté gauche de la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A3.





**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

**3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS**

**Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46**



**Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr**

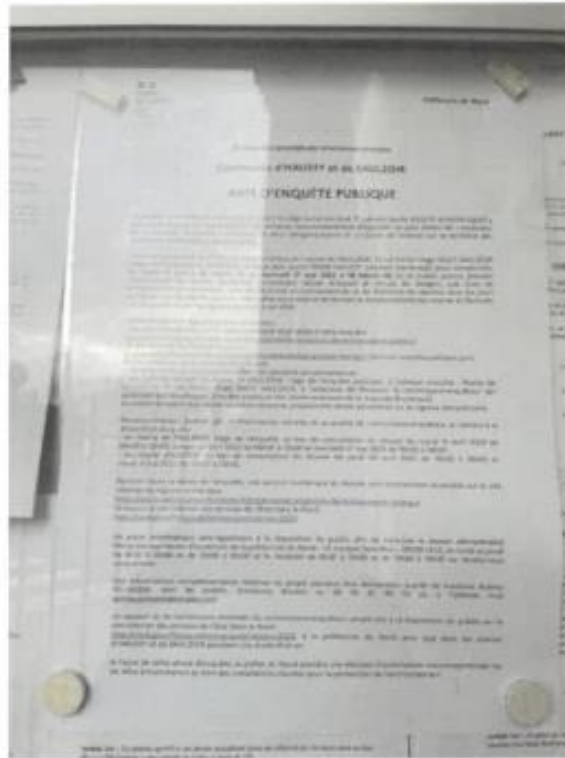
**Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com**

**REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD**

**IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX**

110600

Acte : 82560



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57

Fax : .03.27.84.23.46



Mail :

carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**Mairie de NOYELLES SUR SELLES :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur la porte d'entrée de la mairie.

Cette affiche est de couleur jaune et noire et de format A3.



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**Mairie de DOUCHY LES MINES :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur un panneau à droite de la porte d'entrée de la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A3.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46

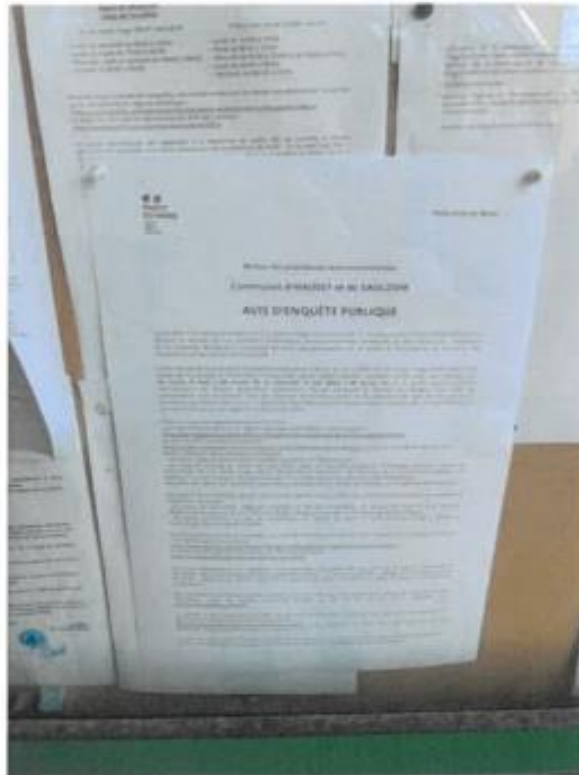


Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**Mairie de MONCHAUX SUR ECAILLON :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur un panneau en façade de la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A3.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPELLER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : . 03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**Mairie de THIANT :**

- La présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE» (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur un châssis vitré en façade de la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A3.





**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

110600

Acte : 82560

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**Mairie de MAING :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur un panneau en pignon de la mairie.

Cette affiche est de couleur jaune et noire et de format A3.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

**3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS**

**Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46**



**Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr**

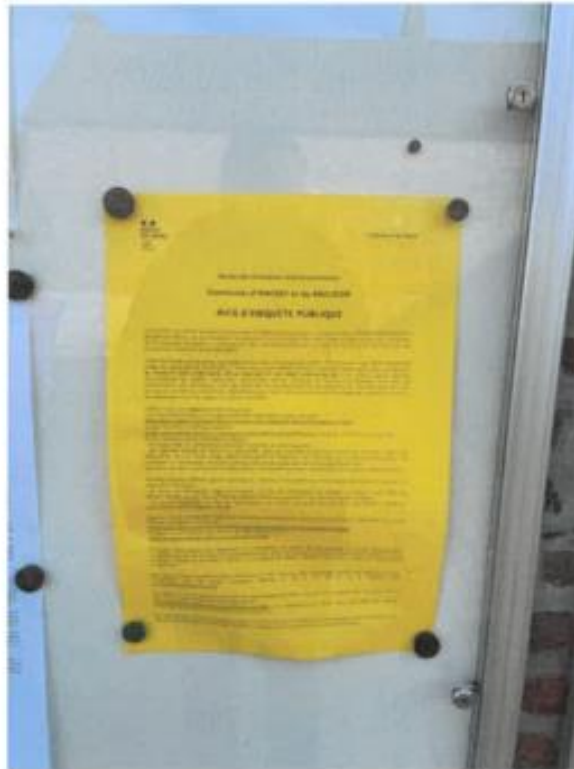
**Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com**

**REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD**

**IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX**

110600

Acte : 82560



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**Mairie de FAMARS :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur la porte vitrée de la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A3.



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

**3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS**

**Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46**



**Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr**

**Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com**

**REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD**

**IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX**

110600

Acte : 82560

**Mairie de ARTRES :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur le panneau en façade de la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A3.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57

Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**Mairie de QUERENAING :**

- La présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE» (en majuscules en caractères gras), « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur le panneau au mur de pignon de l'école.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A3.





**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46

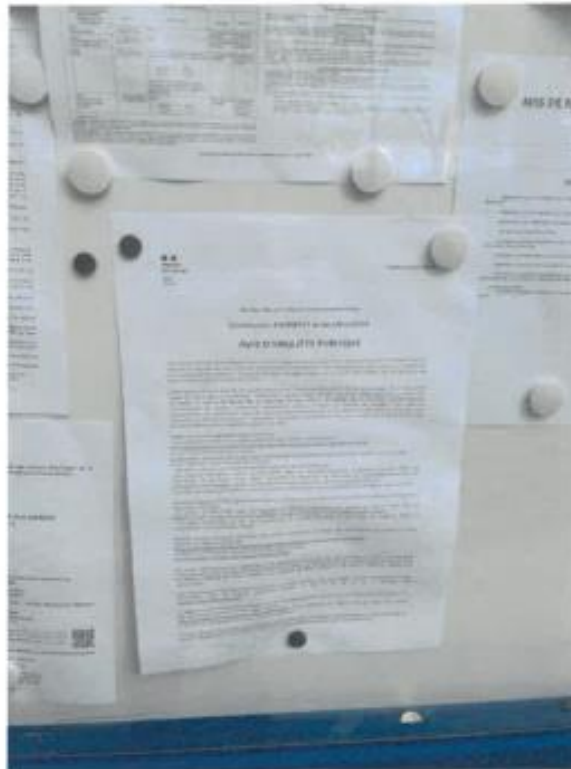


Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**Mairie de SOMMAING SUR ECAILLON :**

- La présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE» (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur le panneau en façade de la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A3.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**Mairie de VERCAHIN MAUGRE :**

- La présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE» (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur un châssis vitré en façade de la mairie.

Cette affiche est de couleur orange et noire et de format A3.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

**3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS**

**Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46**



**Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr**

**Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com**

**REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD**

**IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX**

110600

Acte : 82560



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**Mairie de VENEGIES SUR ECAILLON :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur la porte vitrée en façade de la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A3.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

📍 **Mairie de SAINT-PYTHON :**

- La présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE» (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur le mur à la perpendiculaire de la salle des fêtes laquelle jouxte la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A3.





**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

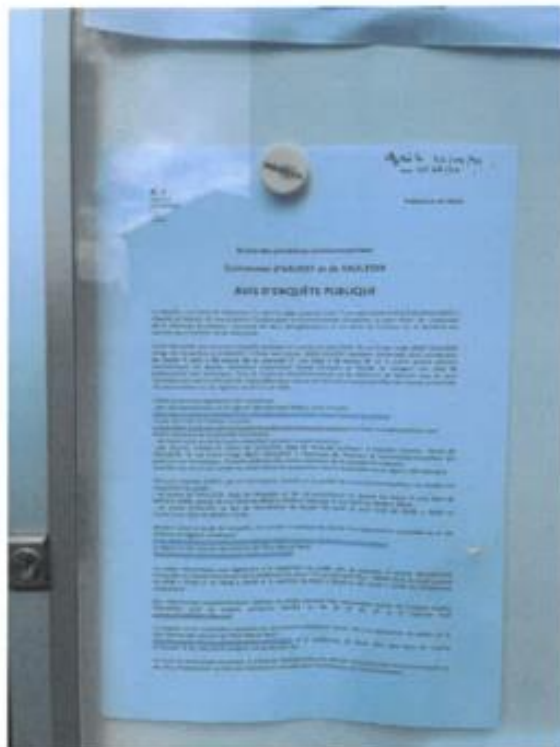
Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**Mairie de SOLESMES :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur un panneau situé devant la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A4.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

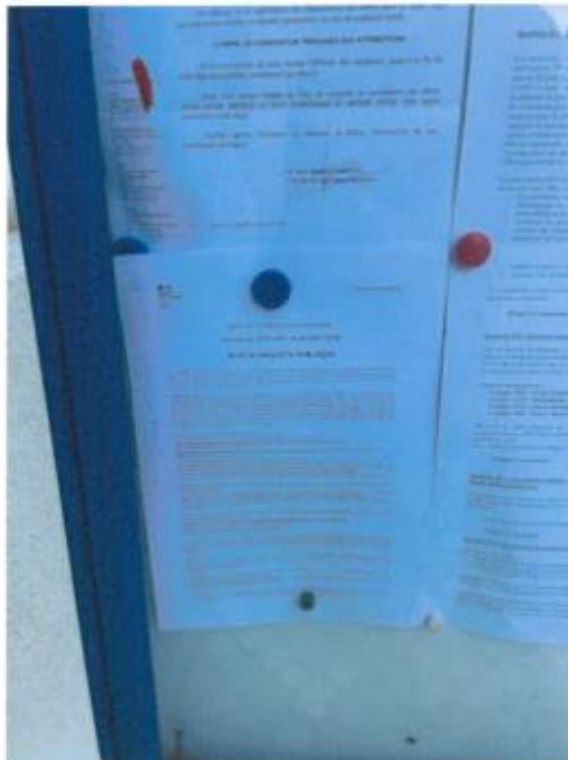
Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

📍 **Mairie de BERMERAIN :**

- La présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE» (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur un panneau situé sur le mur d'enceinte de la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A3.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

I 10600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPELLER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

✚ **Mairie de SAINT MARTIN SUR ECAILLON :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur un panneau situé sur le mur à droite de la porte d'entrée de la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A3.



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

**3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS**

**Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46**



**Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr**

**Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com**

**REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD**

**IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX**

110600

Acte : 82560

**Mairie de CAPELLE SUR ECAILLON :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur un panneau situé sur le pignon de la mairie.

Cette affiche est de couleur jaune et noire et de format A3.





**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

**3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS**

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPELLER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**Mairie de ESCARMAIN :**

- La présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE» (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur un bâtiment communal situé devant la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A3.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

**3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS**

**Tel : . 03 27 84 07 57**

**Fax : .03.27.84.23.46**



**Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr**

**Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com**

**REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD**

**IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX**

110600

Acte : 82560

**Mairie de VERTAIN :**

- La présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE» (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur un panneau en façade la mairie.

Cette affiche est de couleur jaune et noire et de format A3.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

110600

Acte : 82560

**Huissier de Justice**

**3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS**

**Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46**

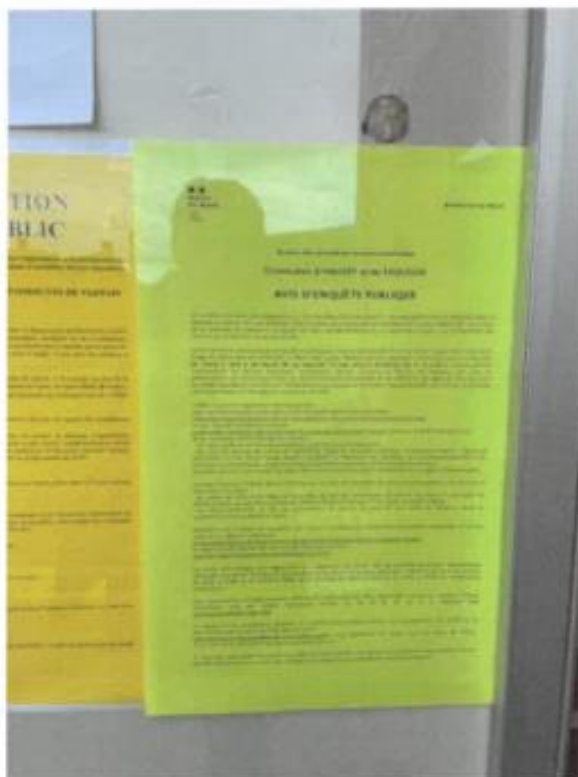


**Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr**

**Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com**

**REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD**

**IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX**



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

➔ **Mairie de ROMERIES :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur un panneau sur le mur de la cour de la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A3.



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**

110600

Acte : 82560

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57

Fax : .03.27.84.23.46

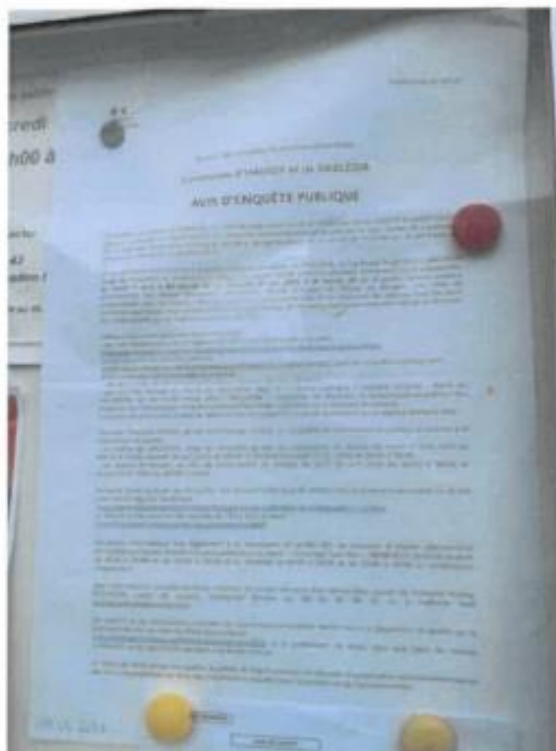


Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**Mairie de NEUVILLE EN AVESNOIS :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur un panneau en façade de la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A3.





**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46

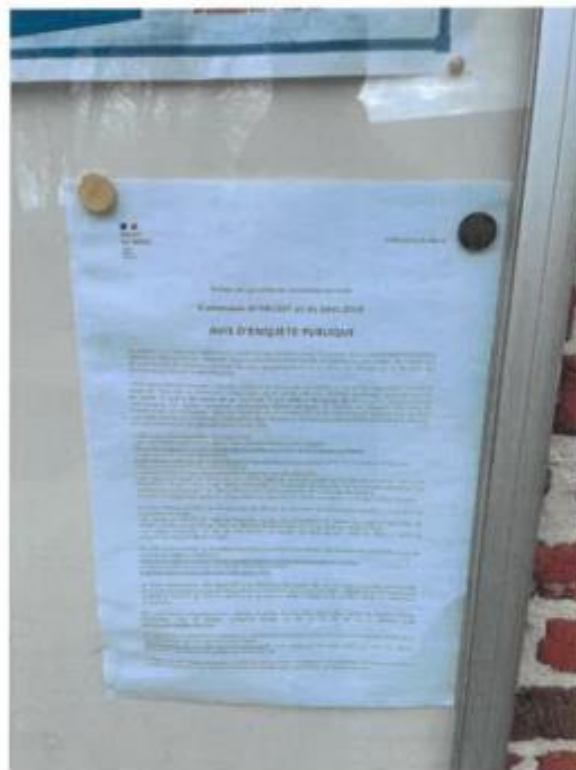


Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18554  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

✚ **Mairie de BEAUDIGNIES :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur un panneau sur le pignon de la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A4.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**Mairie de RUESNES :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur un panneau sur en façade de la mairie.

Cette affiche est de couleur blanche et noire et de format A3.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

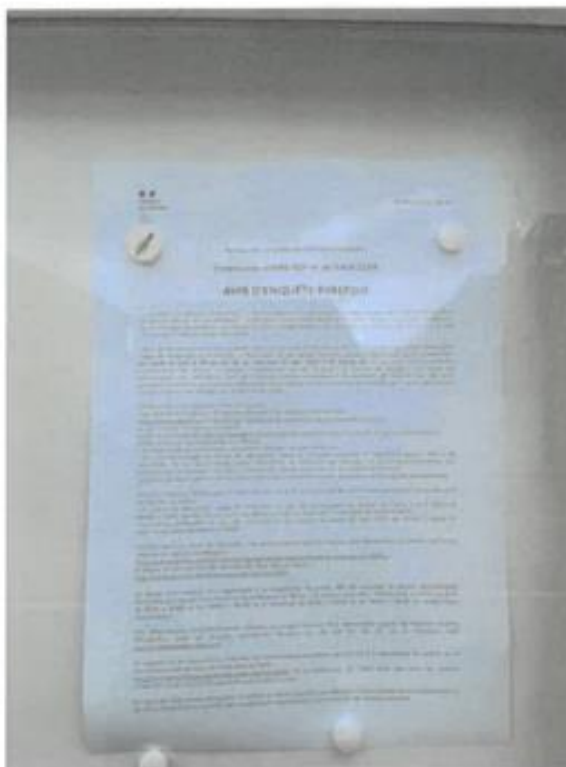
Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**Mairie de SEPMERIES :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** » (en majuscules en caractères gras), « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe sur un panneau sur le mur de pignon de la mairie.

Cette affiche est de couleur jaune et noire et de format A4.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46

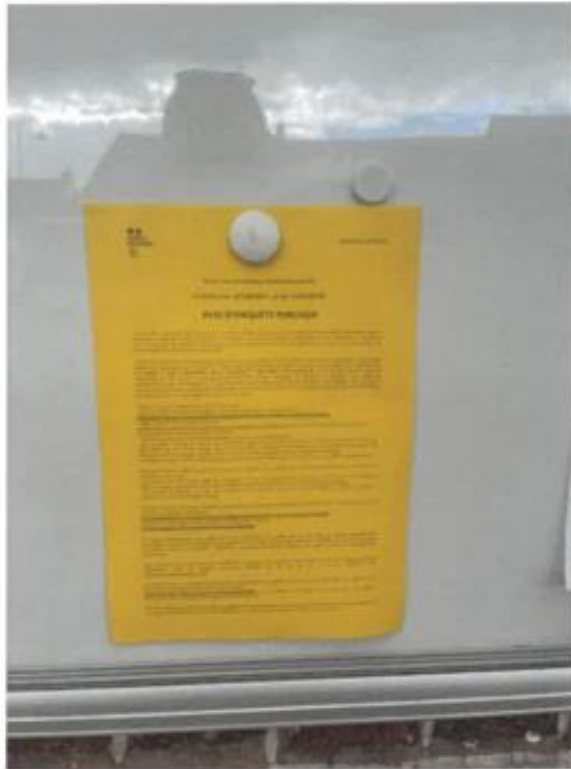


Mail :  
rpenier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
ww.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mai :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

**🚩 Constatations portant sur les panneaux : (plan annexé)**

✓ Panneau 1 : territoire de HAUSSY

Je constate la présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de HAUSSY direction SAULZOIR Départementale 955.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46

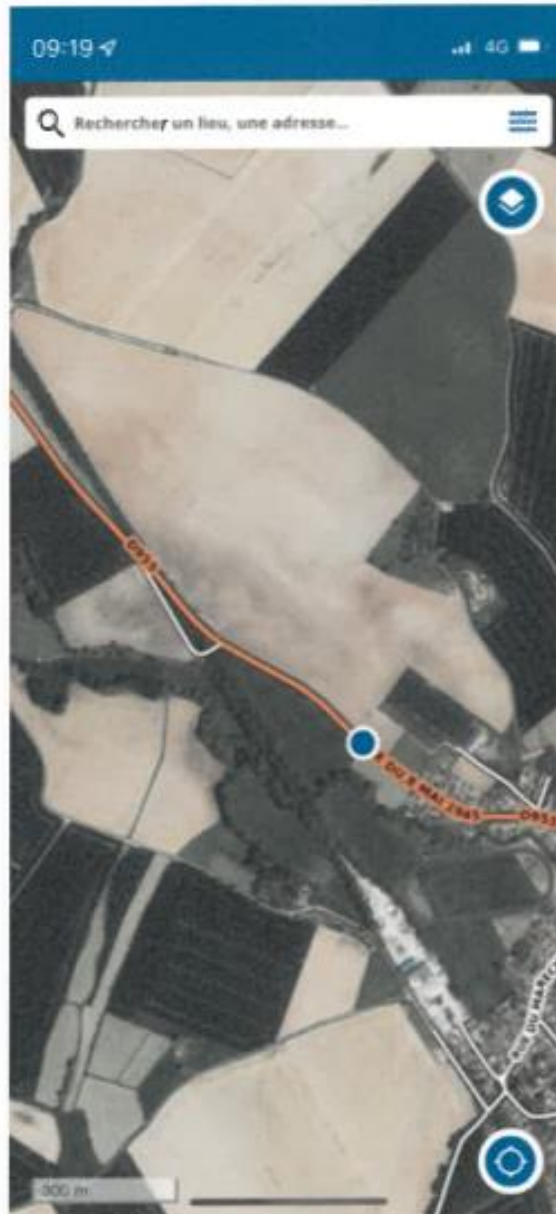


Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
arpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
79440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560





**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

✓ Panneau 2 : territoire de SAULZOIR

Je constate la présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de SAULZOIR direction HASPRES Départementale 955.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :

**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46

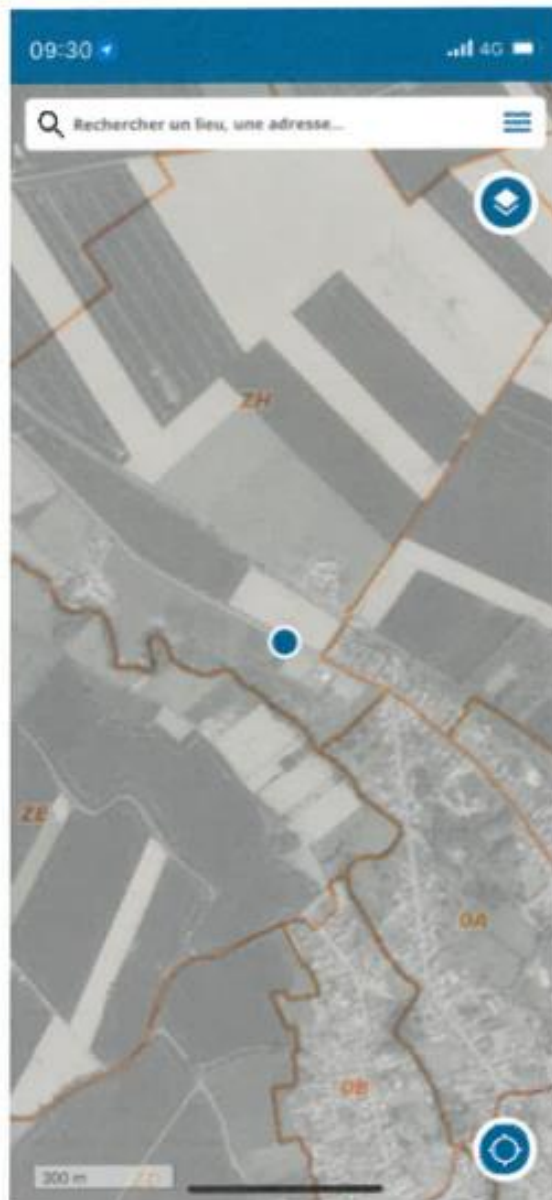


Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

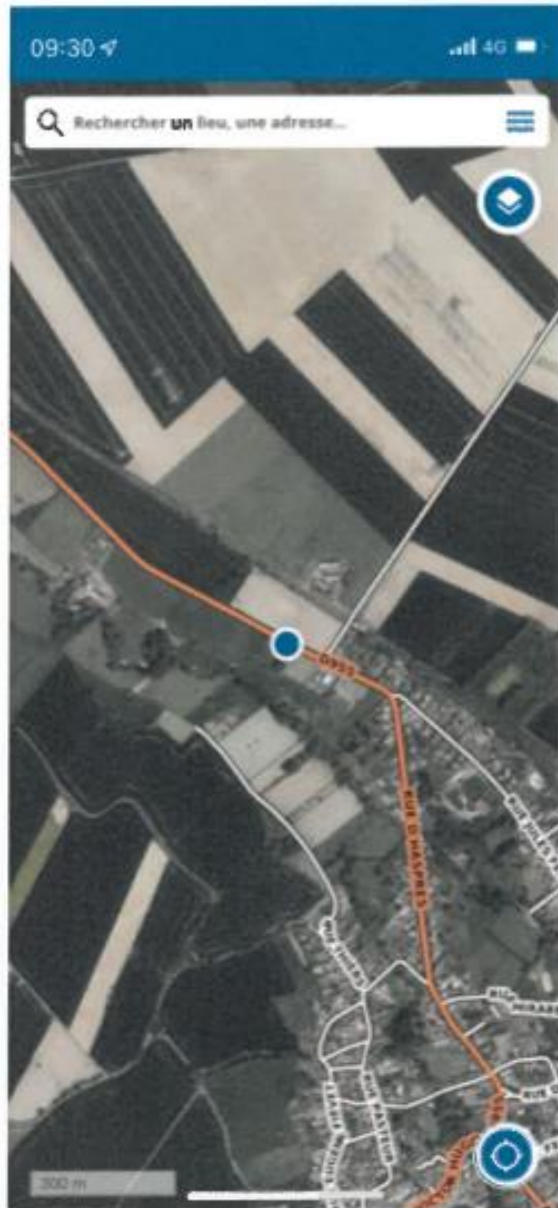
Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560





**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : R2560



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57

Fax : .03.27.84.23.46



Mail :

carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :

www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :

FR9440031000010000332448

F21

BIC: CDGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

✓ Panneau 3 : territoire de VENEGIES SUR ECAILLON

Je constate la présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE» (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de VENEGIES SUR ECAILLON direction SAULZOIR Départementale 114.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :

**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
R9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER: 18564 AMD
--------------------------------------

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

✓ Panneau 4 : territoire de SAULZOIR

Je constate la présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE» (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de SAULZOIR direction VILLERS EN CAUCHIES départementale 114.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

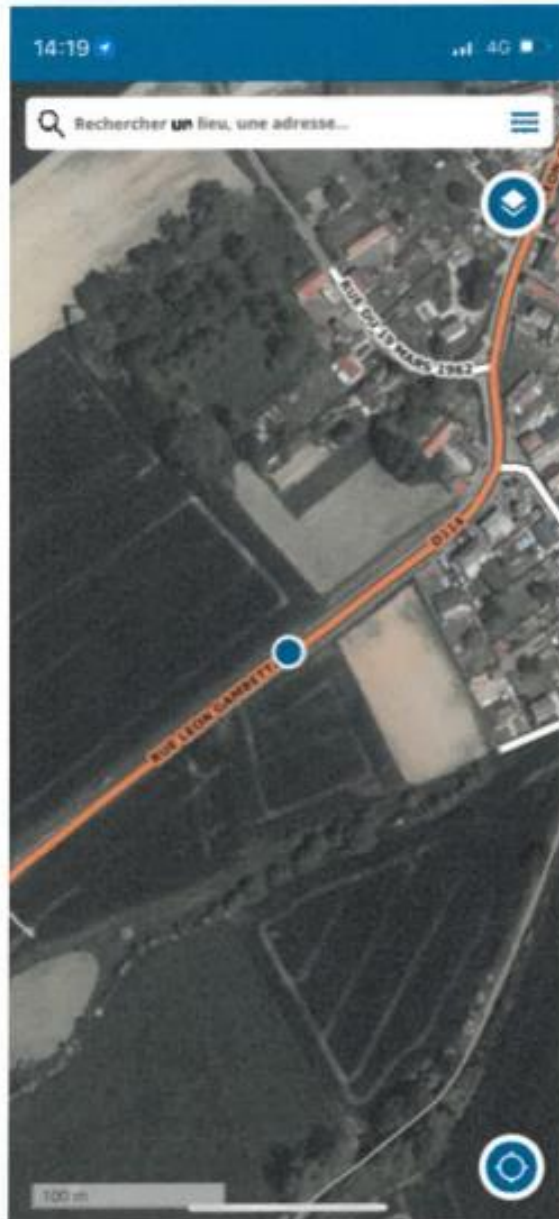
Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46

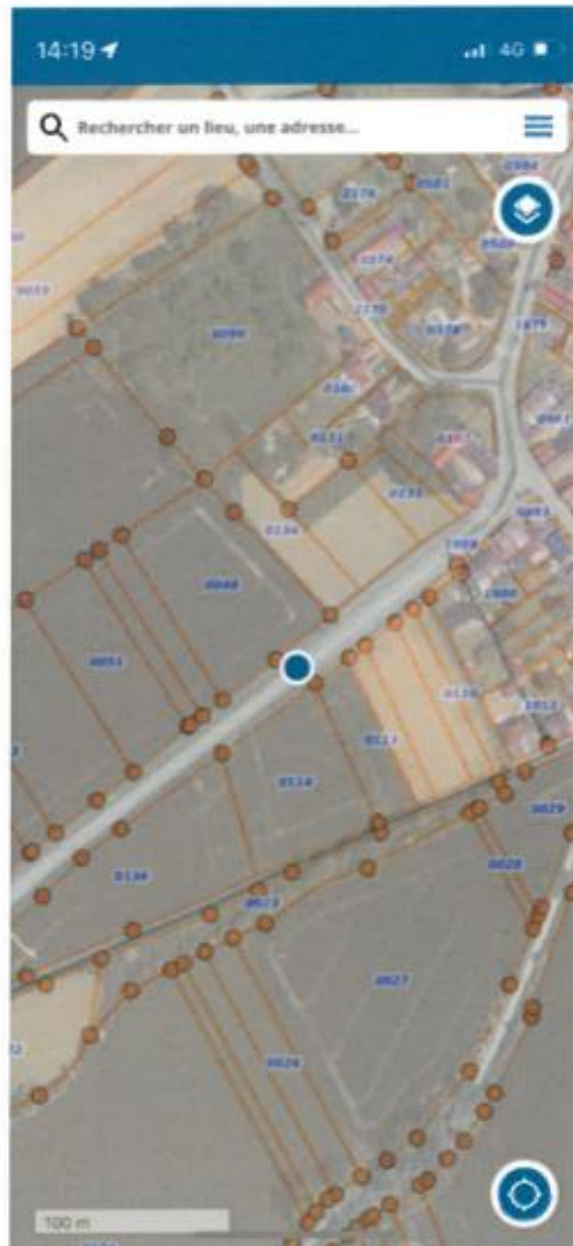


Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX





**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER  
Huissier de Justice**

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDGFRPPXXX



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

**3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS**

**Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46**



**Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr**

**Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com**

**REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD**

**IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX**

110600

Acte : 82560

✓ Panneau 5 : territoire de VERHCAIN MAUGRE

Je constate la présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de VERCHAIN MAUGRE.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :

**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

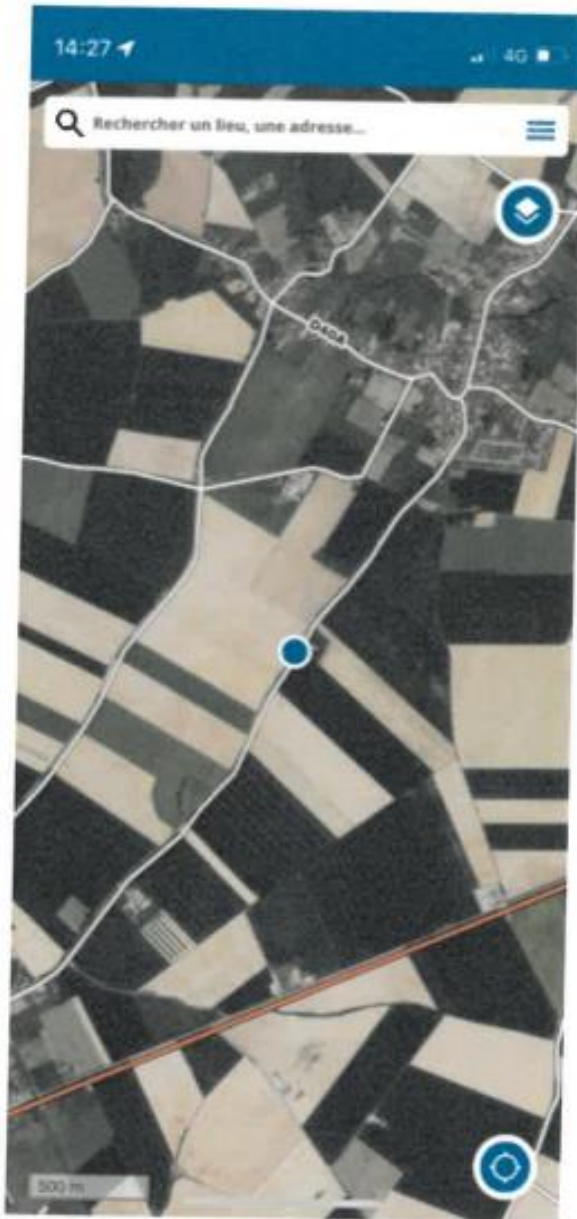
Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82560



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

Huissier de Justice

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 52560





**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82560

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57

Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDGFRPPXXX

110600

Acte : 82560

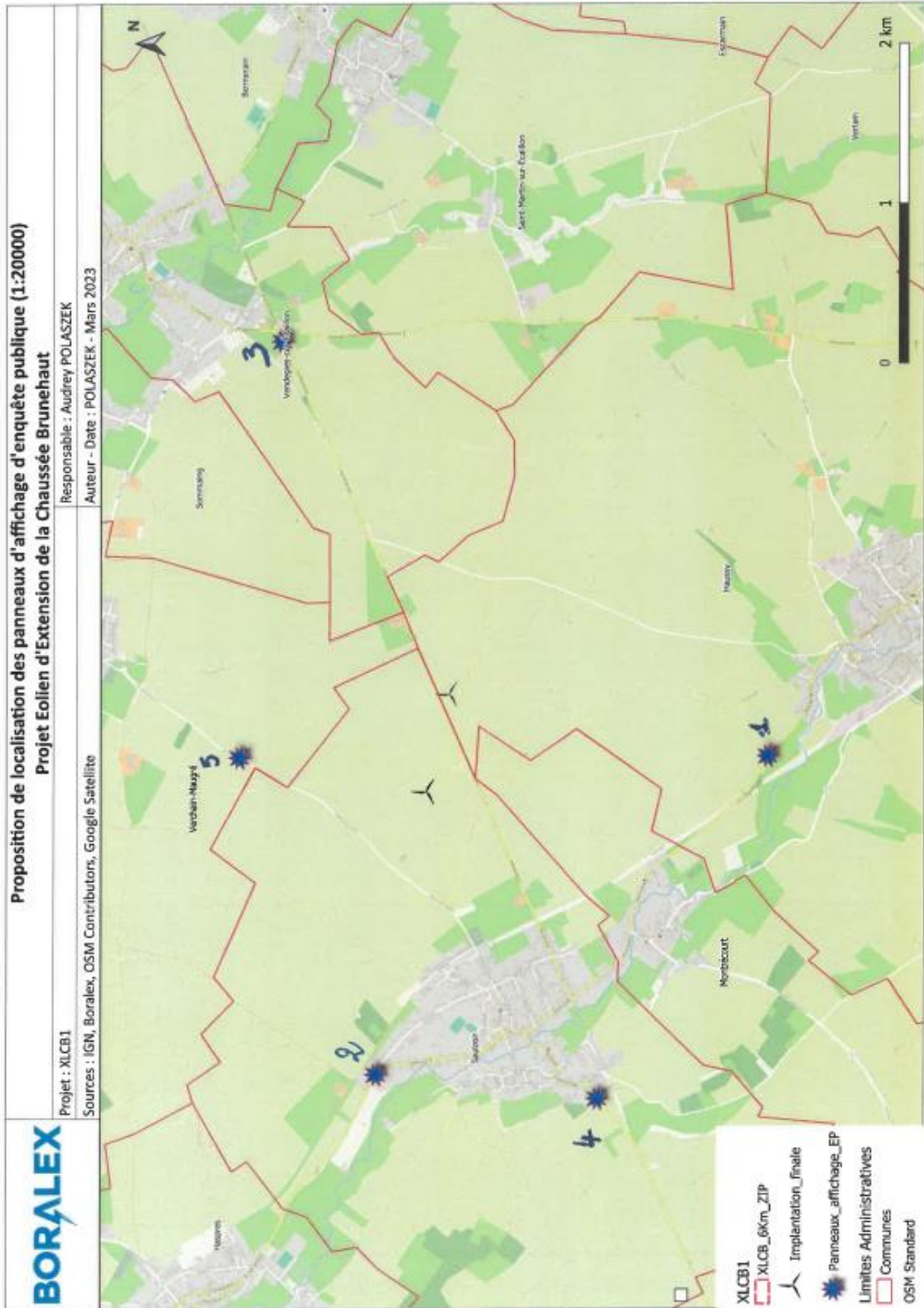


Telles sont mes constatations.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES – DONT ACTE**





EP sur la demande d'obtention d'une autorisation environnementale pour l'exploitation de 2 aérogénérateurs par la société « Les Vents du Solesmois 2 » sur les communes d'Haussy et SAULZOIR

Décision du TA de Lille Réf. E23000021/59

Secrétariat général  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Réf : DCPI-BPE/YA

### ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande présentée par la société « Les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » composé de deux aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR

Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-3 à L. 123-18, L. 181-10, L. 512-1, R. 123-3 à R. 123-27 et R. 181-36 à R. 181-38 ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, M. Georges-François LECLERC ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 août 2019 portant rejet de la demande d'autorisation présentée par la société « Les Vents du Solesmois 2 » en vue d'exploiter le parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » composé de 5 aérogénérateurs et un poste de livraison sur les communes de SAULZOIR, HAUSSY et VENDEGIES-SUR-ÉCAILLON ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mars 2023 portant délégation de signature à Mme Astrid TOMBEUX, directrice de la coordination des politiques interministérielles à la préfecture du Nord, ainsi qu'à l'ensemble des personnes placées sous son autorité ;

Vu l'arrêt n°19DA02384 du 30 mars 2021 de la cour administrative d'appel de Douai annulant l'arrêté préfectoral du 16 août 2019 susvisé et enjoignant le préfet de reprendre la phase d'examen de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société « Les Vents du Solesmois 2 » ;

Vu la demande présentée le 30 juillet 2018, complétée les 12 avril 2019 et 4 mai 2022 par la société « Les Vents du Solesmois 2 », dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès à 62575 BLENDECQUES, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » composé de 2 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR ;

Vu les études d'impact, de dangers et les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande ;

Vu les avis des chefs de service consultés ;

Vu l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France du 25 juillet 2022 et le mémoire en réponse du pétitionnaire reçu en préfecture le 21 décembre 2022 ;

Vu l'avis de la direction générale de l'aviation civile du 23 juin 2022 ;

Vu l'avis du ministre des armées du 13 juillet 2022 ;

Vu l'avis de la direction des systèmes d'observations de météo France du 17 janvier 2023 ;

Vu le rapport du 30 janvier 2023 de l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement portant avis sur l'aspect complet et régulier du dossier de demande d'autorisation d'exploiter susvisé ;

Vu la décision du 17 février 2023 du président du tribunal administratif de Lille désignant, en qualité de commissaire-enquêteur, Monsieur François DEBSKI, gérant d'entreprise, retraité ;

Considérant que les conditions pour la tenue d'une enquête publique sont réunies ;

Après concertation avec le commissaire-enquêteur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord,

## ARRÊTE

### **CHAPITRE 1 – OBJET DE L'ENQUÊTE**

**Article 1.1** – La demande présentée par la société « Les Vents du Solesmois 2 », dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès à 62575 BLENDÉCQUES, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » composé de deux aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

**2980-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont la hauteur du mât et de la nacelle au-dessus du sol est supérieure ou égale à 50 m ;**

**Caractéristiques de l'installation :** parc éolien composé de 2 mâts – hauteur du mât 94 m – hauteur total en bout de pale 150 m – puissance unitaire maximale 3,3 MW – puissance totale maximale 6,6 MW ;

**sera soumise à l'enquête publique, pendant trente-sept jours consécutifs, du mardi 11 avril à 08 heures 00 au mercredi 17 mai 2023 à 18 heures 00, conformément aux dispositions réglementaires susvisées.**

Les procédures intégrées à la demande sont :

- pour les éoliennes terrestres, l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne.

### **CHAPITRE 2 – MESURES DE PUBLICITÉ**

**Article 2.1** – Accès au dossier

Un exemplaire du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis, sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, soit 37 jours consécutifs du mardi 11 avril à 8 heures 00 au mercredi 17 mai 2023 à 18 heures 00 en mairies de SAULZOIR, siège de l'enquête, et d'HAUSSY, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture habituelles (sous réserve de fermeture exceptionnelle) de ces deux mairies :

**Mairie de SAULZOIR****(siège de l'enquête)**

13 rue Victor Hugo 59227 SAULZOIR

- Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
- Lundi et mardi de 17h00 à 18h00
- Mercredi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h00
- Samedi de 9h00 à 12h00

**Mairie de HAUSSY**

2 Place Jean Jaurès 59294 HAUSSY

- Lundi de 15h00 à 17h00
- Mardi de 8h30 à 12h00
- Mercredi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
- Jeudi de 15h00 à 18h00
- Vendredi de 08h30 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique :

<https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut>

et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord :

<http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de madame Audrey POLASZEK, chef de projets, entreprise Boralex - Tél : 06 33 87 95 22 - adresse mail : [audrey.polaszek@boralex.com](mailto:audrey.polaszek@boralex.com)

**Article 2.2 – Avis au public**

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché en mairies, par les soins des maires, dans les communes d'HAUSSY et de SAULZOIR (communes d'installation) ainsi que d'ARTRES, AVESNES-LE-SEC, BEAUDIGNIES, BERMERAIN, CAPELLE, DOUCHY-LES-MINES, ESCARMAIN, FAMARS, HASPRES, MAING, MONCHAUX-SUR-ECAILLON, MONTRECOURT, NEUVILLE-EN-AVESNOIS, NOYELLES-SUR-SELLE, QUERENAING, ROMERIES, RUESNES, SAINT-AUBERT, SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, SEPMERIES, SOLESMES, SOMMAING, THIAN, VENDEGIES-SUR-ÉCAILLON, VERCHAIN-MAUGRE, VERTAIN et VILLERS-EN-CAUCHIES (communes de rayon) dont une partie du territoire est située à moins de 6 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées. Ce certificat d'affichage devra être envoyé par les maires à la préfecture du Nord – Bureau des procédures environnementales – 12 rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex, qui en transmettra une copie au commissaire-enquêteur.

En outre, l'avis, conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 9 septembre 2021, sera affiché, visible et lisible de la voie publique, sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande d'exploitation ou, s'il y a lieu, des voies publiques.

Par ailleurs, l'enquête sera annoncée quinze jours avant son ouverture et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci, par les soins du préfet du département du Nord, et aux frais du demandeur, dans les journaux « LA VOIX DU NORD » et « TERRES ET TERRITOIRES », ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Nord <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>.



## CHAPITRE 3 – DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

### Article 3.1 – Permanences du commissaire-enquêteur

Monsieur François DEBSKI, gérant d'entreprise, retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

- en mairie de SAULZOIR, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier :

- le mardi 11 avril 2023 de 8h00 à 12h00 ;
- le samedi 29 avril 2023 de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 17 mai 2023 de 16h00 à 18h00.

- en mairie d'HAUSSY, au lieu de consultation du dossier :

- le jeudi 20 avril 2023 de 15h00 à 18h00 ;
- le mardi 9 mai 2023 de 9h00 à 12h00.

La gestion quotidienne des actes relatifs à l'enquête (consultation du dossier, gestion du registre, réception de documents, communication des dépositions au commissaire-enquêteur...) seront assurées par les mairies de SAULZOIR et HAUSSY.

### Article 3.2 – Observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et/ou propositions de la manière suivante :

- par écrit : sur les registres d'enquête publique, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, en mairies d'HAUSSY et de SAULZOIR aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- oralement : exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par courrier : envoyé en mairie de SAULZOIR, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de SAULZOIR, 13 rue Victor Hugo 59227 SAULZOIR, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique Parc éolien extension de la chaussée Brunehaut) ;
- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut>
- par courriel : via l'adresse suivante : [projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut@mail.proxiterritoires.fr](mailto:projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut@mail.proxiterritoires.fr) (préciser en objet : enquête publique parc éolien extension de la chaussée Brunehaut).

Il est précisé que l'envoi d'une observation électronique fera l'objet d'une publication sur le registre dématérialisé et sera donc accessible sur le site internet du registre numérique dédié à l'enquête.

En vue de permettre leur lecture, pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public, notamment celles écrites sur les registres papier en mairies et lors des permanences seront consultables par celui-ci dans les meilleurs délais sur le site internet du registre numérique :

<https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut>

Le report des observations et propositions adressées par écrit ou oralement à l'occasion des permanences du commissaire-enquêteur ou déposées par le public sur les registres mis à la disposition du public dans les mairies de SAULZOIR et d'HAUSSY, est réalisé, dans les meilleurs délais, par le commissaire-enquêteur.



Le commissaire-enquêteur peut décider de la prolongation de l'enquête, qui doit alors être notifiée au préfet du Nord au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête et portée à la connaissance du public au plus tard à la date initiale de fin d'enquête.

#### **CHAPITRE 4 – CLÔTURE DE L'ENQUÊTE**

Après clôture de l'enquête le mercredi 17 mai 2023 à 18h00 (y compris pour le registre dématérialisé ainsi que l'adresse mail associée), le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans le procès verbal, en l'invitant à produire dans un délai maximum de quinze jours, ses observations éventuelles.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur enverra au préfet du Nord, par l'intermédiaire du sous-préfet de CAMBRAI, les dossiers de l'enquête comprenant les exemplaires du dossier d'enquête cotés et paraphés, les registres d'enquête, les pièces annexées ainsi que son rapport et ses conclusions motivées, documents qu'il aura au préalable signés. Ces derniers documents signés devront également être joints en version numérique sur clé USB. Ce délai pourra être reporté sur la demande argumentée du commissaire-enquêteur et après avis de l'exploitant. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>, à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies lieux de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les conseils municipaux d'HAUSSY, SAULZOIR, ARTRES, AVESNES-LE-SEC, BEAUDIGNIES, BERMERAIN, CAPELLE, DOUCHY-LES-MINES, ESCARMAIN, FAMARS, HASPRES, MAING, MONCHAUX-SUR-ECAILLON, MONTRECOURT, NEUVILLE-EN-AVESNOIS, NOYELLES-SUR-SELLE, QUERENAING, ROMERIES, RUESNES, SAINT-AUBERT, SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, SEPMERIES, SOLESMES, SOMMAING, THIAIT, VENDEGIES-SUR-ÉCAILLON, VERCHAIN-MAUGRE, VERTAIN et VILLERS-EN-CAUCHIES pourront formuler leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Ces avis ne pourront toutefois être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

#### **CHAPITRE 5 – NOTIFICATIONS**

La secrétaire générale de la préfecture du Nord et le sous-préfet de CAMBRAI sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée aux :

- maires des communes d'HAUSSY, SAULZOIR, ARTRES, AVESNES-LE-SEC, BEAUDIGNIES, BERMERAIN, CAPELLE, DOUCHY-LES-MINES, ESCARMAIN, FAMARS, HASPRES, MAING, MONCHAUX-SUR-ECAILLON, MONTRECOURT, NEUVILLE-EN-AVESNOIS, NOYELLES-SUR-SELLE, QUERENAING, ROMERIES, RUESNES, SAINT-AUBERT, SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, SEPMERIES, SOLESMES, SOMMAING, THIAIT, VENDEGIES-SUR-ÉCAILLON, VERCHAIN-MAUGRE, VERTAIN et VILLERS-EN-CAUCHIES ;
- sous-préfets des arrondissements d'AVESNES-SUR-HELPE et de VALENCIENNES ;

- présidents de la communauté de communes du pays Solesmois, de la communauté d'agglomération Valenciennes métropole, de la communauté d'agglomération de la porte du Hainaut, de la communauté de communes du pays de Mormal, de la communauté d'agglomération de Cambrai et de la communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis ;
- commissaire-enquêteur ;
- directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- président du tribunal administratif de Lille.

Fait à Lille, le 15 MARS 2023

Pour le préfet et par délégation,  
la directrice adjointe



Céline DOUAY



**Bureau des procédures environnementales  
Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

La société « Les Vents du Solesmois 2 », dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès à 62575 BLENDÉCQUES a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » composé de deux aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de SAULZOIR, 13 rue Victor Hugo 59227 SAULZOIR (siège de l'enquête) et d'HAUSSY, 2 Place Jean Jaurès 59294 HAUSSY, pendant trente-sept jours consécutifs, du mardi 11 avril à 08 heures 00 au mercredi 17 mai 2023 à 18 heures 00 où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture habituelles (sous réserve de fermeture exceptionnelle) des mairies et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut> ou par courriel via l'adresse suivante : [projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut@mail.proxiterritoires.fr](mailto:projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut@mail.proxiterritoires.fr) (préciser enquête publique parc éolien extension de la chaussée brunehaut)
  - de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
  - par courrier envoyé en mairie de SAULZOIR, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Mairie de SAULZOIR, 13 rue Victor Hugo 59227 SAULZOIR, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique Parc éolien extension de la chaussée Brunehaut).
- Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé.

Monsieur François DEBSKI, gérant d'entreprise, retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

- en mairie de SAULZOIR, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier les mardi 11 avril 2023 de 08h00 à 12h00, samedi 29 avril 2023 de 09h00 à 12h00 et mercredi 17 mai 2023 de 16h00 à 18h00 ;
- en mairie d'HAUSSY, au lieu de consultation du dossier les jeudi 20 avril 2023 de 15h00 à 18h00 et mardi 9 mai 2023 de 09h00 à 12h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique :

<https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut>  
et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord :  
<http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de madame Audrey POLASZEK, chef de projets, entreprise Boralex au 06 33 87 95 22 ou à l'adresse mail [audrey.polaszek@boralex.com](mailto:audrey.polaszek@boralex.com)

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/licpe-eoliennes-autorisations-2023>, à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies d'HAUSSY et de SAULZOIR pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

## MAITRE CARPENTIER JEROME

Huissier de Justice  
*3, rue du Maréchal Mortier*  
59360 LE CATEAU-CAMBRESIS

STANDARD : 03.27.84.07.57 TELECOPIE : 03.27.84.23.46 [carpentier.huissier@wanadoo.fr](mailto:carpentier.huissier@wanadoo.fr)

Site internet constat : [www.cdg-huissiers-constat-nord.com](http://www.cdg-huissiers-constat-nord.com)

### PROCES VERBAL DE CONSTAT



## PROCES VERBAL DE CONSTAT

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

LE MARDI ONZE AVRIL, dans la matinée.

### A LA DEMANDE DE :

**SAS LES VENTS DU SOLESMOIS 2** Agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège 71 Rue Jean Jaurès 62575 BLENDÉCQUES.  
Elisant domicile en mon Etude.

### Madame POLASZEK Audrey m'expose :

Que selon arrêté préfectoral du NORD en date du 15 mars 2023, la SAS LES VENTS DU SOLESMOIS 2 a obtenu l'autorisation d'ouverture d'une enquête publique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant 2 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes de HAUSSY et SAULZOIR. (annexé au présent procès-verbal de Constat).

Que l'enquête publique se déroulera du Mardi 11 Avril au Mercredi 17 Mai 2023 inclus.

Que l'article 2.2 – Avis au public stipule : « Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché en mairies, par les soins des maires, dans les communes d'HAUSSY et de SAULZOIR (communes d'installation) ainsi que ARTRES, AVESNES-LE-SEC, BEAUDIGNIES, BERMERAIN, CAPELLE, DOUCHY-LES-MINES, ESCARMAIN, FAMARS, HASPRES, MAING, MONCHAUX-SUR-ECAILLON, MONTRE COURT, NEUVILLE-EN -AVESNOIS, NOYELLES-SUR-SELLES, QUERENAING, ROMERIES, RUESNES, SAINT-AUBERT, SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, SEPMERIES, SOLESMES, SOMMAING, THIAN T, VENDEGIES-SUR -ECAILLON, VERCHAIN-MAUGRE, VERTAIN et VILLERS-EN-CAUCHIES (commune de rayon) dont une partie du territoire est située à moins de 6 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée.

...

En outre, l'avis, conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 9 septembre 2021, sera affiché, visible et lisible de la voie publique, sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande d'exploitation ou, s'il y a lieu, des voies publiques. (plan de localisation des panneaux annexé au Procès-Verbal de Constat).

**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mai :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82665

Qu'il me requiert de constater la présente publication tant dans les mairies de HAUSSY et SAULZOIR que sur le site et de dresser procès-verbal de Constat pour servir et valoir ce que de Droit.

Que lors de mon précédent Procès-Verbal de Constat en date du 27 mars 2023 mes constatations ont portées sur l'ensemble des mairies ci-dessus énoncées.

**C'EST POURQUOI**

**DEFERANT A CETTE REQUISITION**

**JE : Maître Jérôme CARPENTIER, Huissier de Justice à la résidence de LE CATEAU 59360, sise 3 Rue du Maréchal Mortier, soussigné**

**ATTESTE ET CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE** le Mardi 11 Avril 2023 dans la matinée où étant :

J'ai procédé à mes opérations comme suit :

**✚ Mairie de HAUSSY :**

- La présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » (en majuscules en caractères gras), « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe dans un panneau situé sur le côté de la mairie.

Cette affiche est de couleur jaune et noire et de format A2.





**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82665

Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
arpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
R9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
rrentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
R9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82665

📍 **Mairie de SAULZOIR :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe dans un panneau situé sur la façade de la mairie.

Cette affiche est de couleur jaune et noire et de format A2.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82665

1 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
R9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82665

**🚩 Constatations portant sur les panneaux : (plan annexé)**

✓ Panneau 1 : territoire de HAUSSY

Je constate la présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de HAUSSY direction SAULZOIR Départementale 955.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :

**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

**3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS**

**Tel : . 03 27 84 07 57**

**Fax : .03.27.84.23.46**



**Mail :**  
**carpentier.huissier@wanadoo.fr**

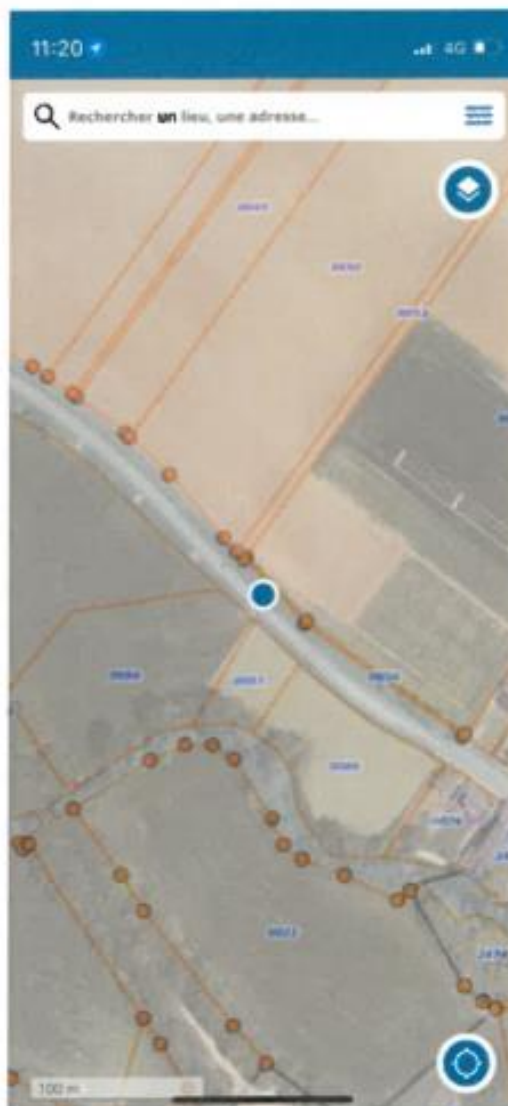
**Site internet constat :**  
**www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com**

**REFERENCES RAPPELER:**  
**18564**  
**AMD**

**IBAN :**  
**FR9440031000010000332448**  
**F21**  
**BIC: CDCGFRPPXXX**

110600

Acte : 82665



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82665

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57

Fax : .03.27.84.23.46



Mail ;  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

**3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS**

**Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46**



**Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr**

Site internet constat :  
[www.cdg-huissiers-constat-nord.com](http://www.cdg-huissiers-constat-nord.com)

**REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD**

*IBAN :*  
FR9440031000010000332448  
*F21*  
*BIC: CDCGFRPPXXX*

110600

Acte : 82665



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82665

✓ Panneau 2 : territoire de SAULZOIR

Je constate la présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE» (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de SAULZOIR direction HASPRES Départementale 955.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**

110600

Acte : 82665

**Huissier de Justice**

**3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS**

**Tel : . 03 27 84 07 57**

**Fax : .03.27.84.23.46**



**Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr**

**Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com**

**REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD**

**IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX**



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER  
Huissier de Justice**

110600

Acte : 82665

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82665

✓ Panneau 3 : territoire de VENDEGIES SUR ECAILLON

Je constate la présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE» (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de VENDEGIES SUR ECAILLON direction SAULZOIR Départementale 114.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :

**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82665

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57

Fax : .03.27.84.23.46

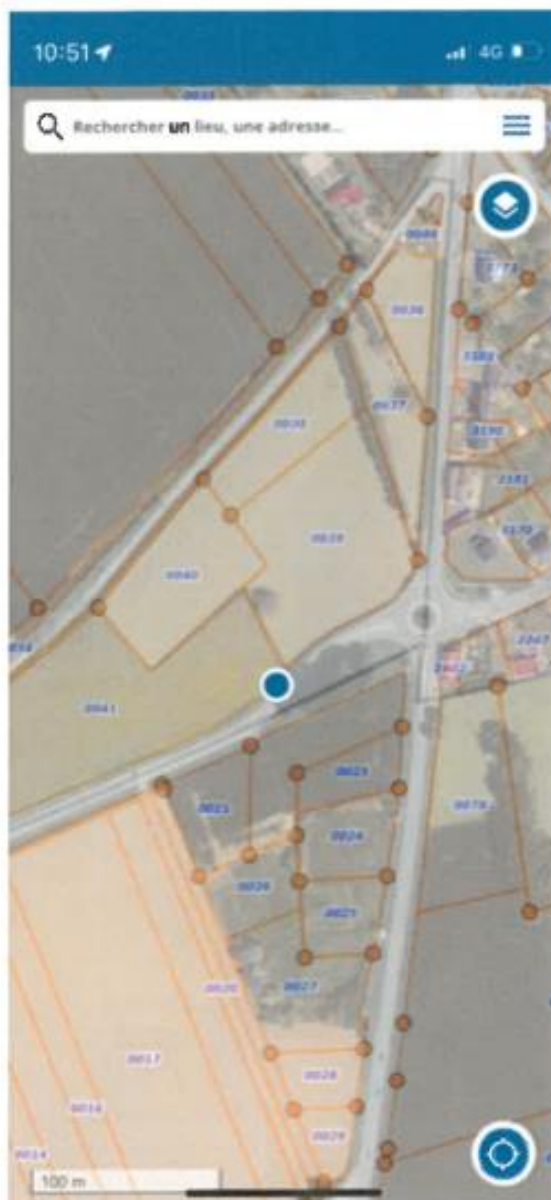


Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82665



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82665



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
rpenier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
ww.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPELLER:  
18564  
AMD

IBAN :  
9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte: 82665

✓ Panneau 4 : territoire de SAULZOIR

Je constate la présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE» (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de SAULZOIR direction VILLERS EN CAUCHIES départementale 114.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :

**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82665

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46

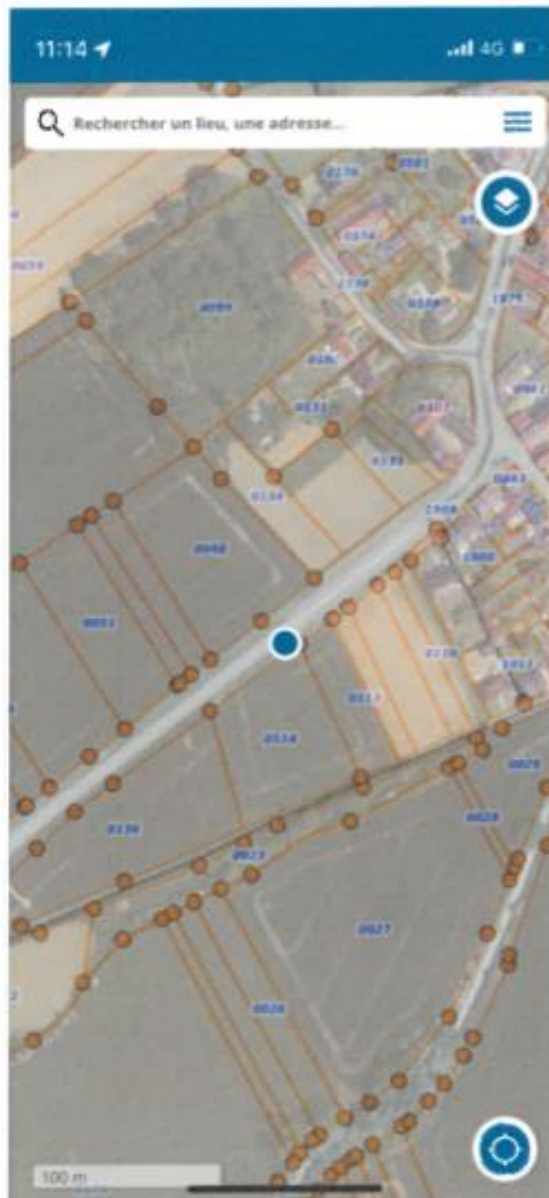


Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX





**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82665

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPeler:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mai :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82665

✓ Panneau 5 : territoire de VERHCAIN MAUGRE

Je constate la présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de VERCHAIN MAUGRE.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :



20

**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

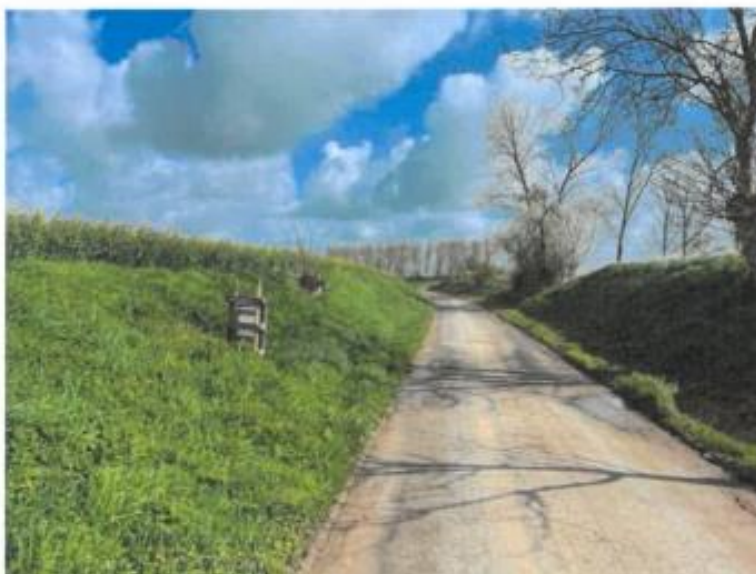
Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82665



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82665

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD



IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDGFRPPXXX

Telles sont mes constatations.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES – DONT ACTE



## MAITRE CARPENTIER JEROME

Huissier de Justice  
*3, rue du Maréchal Mortier*  
**59360 LE CATEAU-CAMBRESIS**

STANDARD : 03.27.84.07.57 TELECOPIE : 03.27.84.23.46 [carpentier.huissier@wanadoo.fr](mailto:carpentier.huissier@wanadoo.fr)

Site internet constat : [www.cdg-huissiers-constat-nord.com](http://www.cdg-huissiers-constat-nord.com)

### PROCES VERBAL DE CONSTAT



## PROCES VERBAL DE CONSTAT

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

LE VENDREDI VINGT HUIT AVRIL, dans la matinée.

### A LA DEMANDE DE :

**SAS LES VENTS DU SOLESMOIS 2** Agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège 71 Rue Jean Jaurès 62575 BLENDÉCQUES.  
Elisant domicile en mon Etude.

### Madame POLASZEK Audrev m'expose :

Que selon arrêté préfectoral du NORD en date du 15 mars 2023, la SAS LES VENTS DU SOLESMOIS 2 a obtenu l'autorisation d'ouverture d'une enquête publique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant 2 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes de HAUSSY et SAULZOIR. (annexé au présent procès-verbal de Constat).

Que l'enquête publique se déroulera du Mardi 11 Avril au Mercredi 17 Mai 2023 inclus.

Que l'article 2.2 – Avis au public stipule : « Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché en mairies, par les soins des maires, dans les communes d'HAUSSY et de SAULZOIR (communes d'installation) ainsi que ARTRES, AVESNES-LE-SEC, BEAUDIGNIES, BERMERAIN, CAPELLE, DOUCHY-LES-MINES, ESCARMAIN, FAMARS, HASPRES, MAING, MONCHAUX-SUR-ECAILLON, MONTRECOURT, NEUVILLE-EN -AVESNOIS, NOYELLES-SUR-SELLES, QUERENAING, ROMERIES, RUESNES, SAINT-AUBERT, SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, SEPMERIES, SOLESMES, SOMMAING, THIANT, VENDEGIES-SUR -ECAILLON, VERCHAIN-MAUGRE, VERTAIN et VILLERS-EN-CAUCHIES (commune de rayon) dont une partie du territoire est située à moins de 6 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée.

...

En outre, l'avis, conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 9 septembre 2021, sera affiché, visible et lisible de la voie publique, sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande d'exploitation ou, s'il y a lieu, des voies publiques. (plan de localisation des panneaux annexé au Procès-Verbal de Constat).

Qu'il me requiert de constater la présente publication tant dans les mairies de HAUSSY et SAULZOIR que sur le site et de dresser procès-verbal de Constat

**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER  
Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82784

pour servir et valoir ce que de Droit. Que sur ce point un précédent procès-verbal de Constat a été établi par mon ministère le 11 avril 2023.

Que lors de mon précédent Procès-Verbal de Constat en date du 27 mars 2023 mes constatations ont portées sur l'ensemble des mairies ci-dessus énoncées.

**C'EST POURQUOI**

**DEFERANT A CETTE REQUISITION**

**JE : Maître Jérôme CARPENTIER, Huissier de Justice à la résidence de LE CATEAU 59360, sise 3 Rue du Maréchal Mortier, soussigné**

**ATTESTE ET CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE** le Vendredi 28 Avril 2023 dans la matinée où étant :

J'ai procédé à mes opérations comme suit :

**📍 Mairie de HAUSSY :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** » (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe dans un panneau situé sur le côté de la mairie.

Cette affiche est de couleur jaune et noire et de format A2.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82784

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPELLER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX





**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

110600

Acte : 82784

**Huissier de Justice**

Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
[www.cdg-huissiers-constat-nord.com](http://www.cdg-huissiers-constat-nord.com)

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

**Mairie de SAULZOIR :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe dans un panneau situé sur la façade de la mairie.

Cette affiche est de couleur jaune et noire et de format A2.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82784

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mai :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82784

### 📍 Constatations portant sur les panneaux : (plan annexé)

✓ Panneau 1 : territoire de HAUSSY

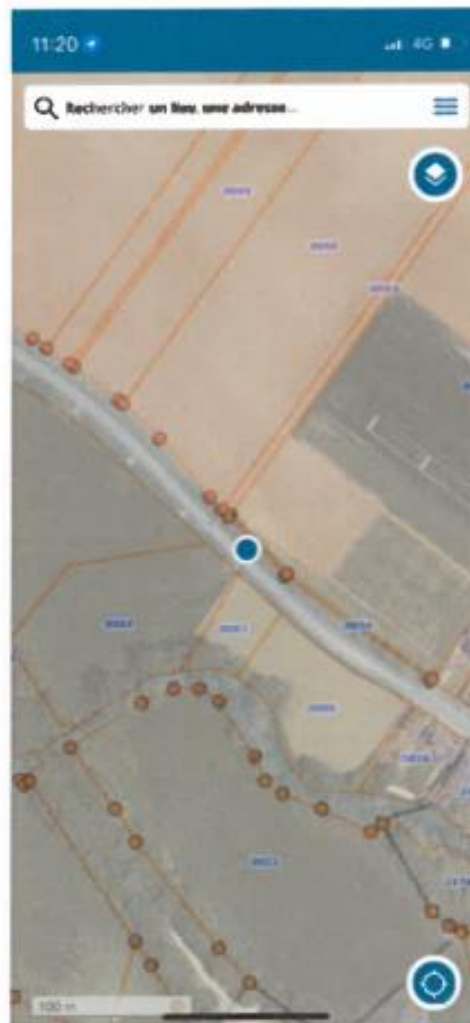
Je constate la présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de HAUSSY direction SAULZOIR Départementale 955.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :



6

**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82784



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82784

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



✓ Panneau 2 : territoire de SAULZOIR

Je constate la présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** » (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de SAULZOIR direction HASPRES Départementale 955.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :

**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82784

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46

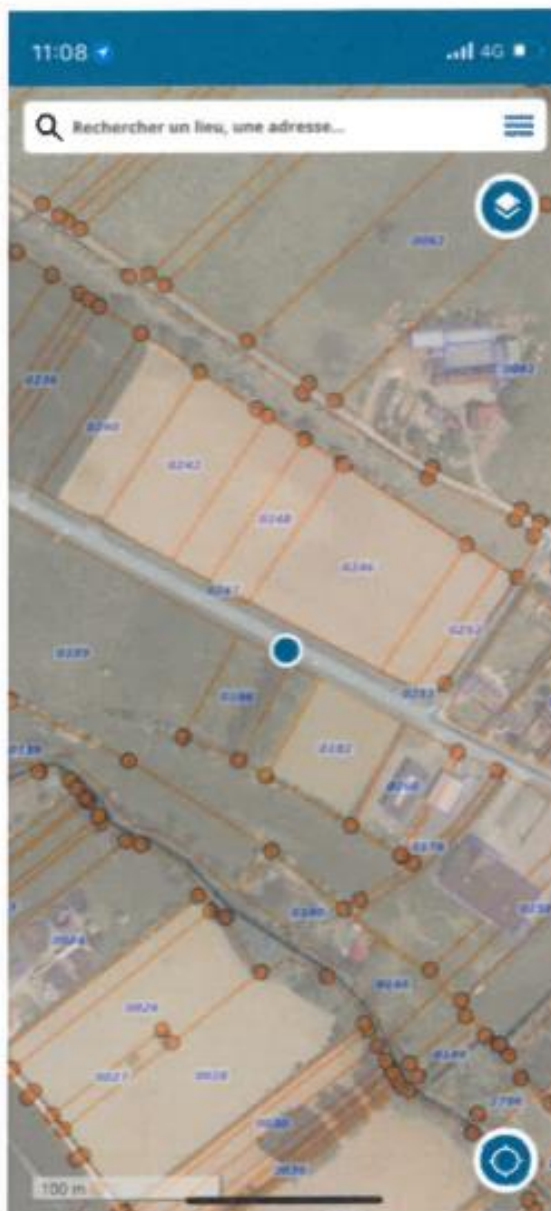


Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

110600

Acte : 82784

**Huissier de Justice**

Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
[www.cdg-huissiers-constat-nord.com](http://www.cdg-huissiers-constat-nord.com)

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82784



✓ Panneau 3 : territoire de VENDEGIES SUR ECAILLON

Je constate la présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** » (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de VENDEGIES SUR ECAILLON direction SAULZOIR Départementale 114.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82784



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : . 03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82784



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82784

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



✓ Panneau 4 : territoire de SAULZOIR

Je constate la présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE» (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de SAULZOIR direction VILLERS EN CAUCHIES départementale 114.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :

**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82784

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46

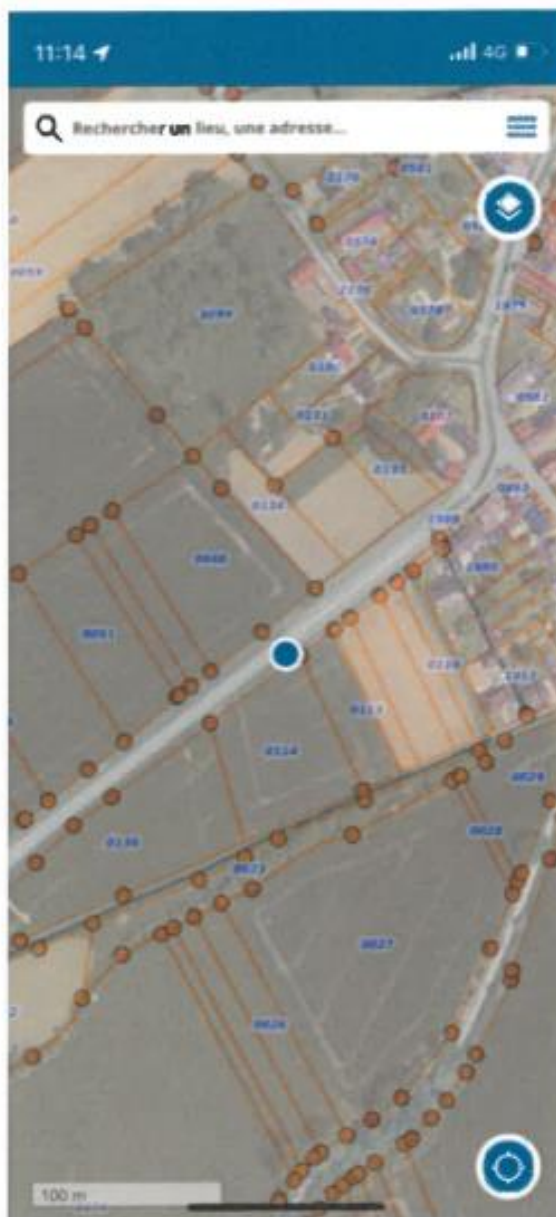


Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER  
Huissier de Justice**

110600

Acte : 82784

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82784



✓ Panneau 5 : territoire de VERHCAIN MAUGRE

Je constate la présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de VERCHAIN MAUGRE.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :

**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82784

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82784

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX





**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mall :  
arpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
R9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82784

Telles sont mes constatations.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES – DONT ACTE



# MAITRE CARPENTIER JEROME

Huissier de Justice  
*3, rue du Maréchal Mortier*  
**59360 LE CATEAU-CAMBRESIS**

STANDARD : 03.27.84.07.57 TELECOPIE : 03.27.84.23.46 [carpentier.huissier@wanadoo.fr](mailto:carpentier.huissier@wanadoo.fr)

Site internet constat : [www.cdg-huissiers-constat-nord.com](http://www.cdg-huissiers-constat-nord.com)

## PROCES VERBAL DE CONSTAT



## PROCES VERBAL DE CONSTAT

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mai :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDGFRPPXXX

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

LE MERCREDI DIX SEPT MAI, dans l'après-midi.

### A LA DEMANDE DE :

**SAS LES VENTS DU SOLESMOIS 2** Agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège 71 Rue Jean Jaurès 62575 BLENDÉCQUES.  
Elisant domicile en mon Etude.

### Madame POLASZEK Audrey m'expose :

Que selon arrêté préfectoral du NORD en date du 15 mars 2023, la SAS LES VENTS DU SOLESMOIS 2 a obtenu l'autorisation d'ouverture d'une enquête publique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant 2 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes de HAUSSY et SAULZOIR. (annexé au présent procès-verbal de Constat).

Que l'enquête publique se déroulera du Mardi 11 Avril au Mercredi 17 Mai 2023 inclus.

Que l'article 2.2 – Avis au public stipule : « Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché en mairies, par les soins des maires, dans les communes d'HAUSSY et de SAULZOIR (communes d'installation) ainsi que ARTRES, AVESNES-LE-SEC, BEAUDIGNIES, BERMERAIN, CAPELLE, DOUCHY-LES-MINES, ESCARMAIN, FAMARS, HASPRES, MAING, MONCHAUX-SUR-ECAILLON, MONTRECOURT, NEUVILLE-EN -AVESNOIS, NOYELLES-SUR-SELLES, QUERENAING, ROMERIES, RUESNES, SAINT-AUBERT, SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, SEPMERIES, SOLESMES, SOMMAING, THIAnt, VENDEGIES-SUR -ECAILLON, VERCHAIN-MAUGRE, VERTAIN et VILLERS-EN-CAUCHIES (commune de rayon) dont une partie du territoire est située à moins de 6 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée.

...

En outre, l'avis, conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 9 septembre 2021, sera affiché, visible et lisible de la voie publique, sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande d'exploitation ou, s'il y a lieu, des voies publiques. (plan de localisation des panneaux annexé au Procès-Verbal de Constat).

Qu'il me requiert de constater la présente publication tant dans les mairies de HAUSSY et SAULZOIR que sur le site et de dresser procès-verbal de Constat pour servir et valoir ce que de Droit. Que sur ce point un précédent procès-verbal de Constat a été établi par mon ministère le 11 avril 2023.

**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82956

Que lors de mon précédent Procès-Verbal de Constat en date du 27 mars 2023 mes constatations ont portées sur l'ensemble des mairies ci-dessus énoncées.

### C'EST POURQUOI

### DEFERANT A CETTE REQUISITION

**JE : Maître Jérôme CARPENTIER, Huissier de Justice à la résidence de LE CATEAU 59360, sise 3 Rue du Maréchal Mortier, soussigné**

**ATTESTE ET CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE** le Mercredi 17 mai 2023 dans l'après-midi où étant :

J'ai procédé à mes opérations comme suit :

#### **Mairie de HAUSSY :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** » (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe dans un panneau situé sur le côté de la mairie.

Cette affiche est de couleur jaune et noire et de format A2.



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82956



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82956

**Mairie de SAULZOIR :**

- La présence de l'affiche relative à « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**» (en majuscules en caractères gras). « **Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR** » (en caractères gras).

Je relève que l'affiche se situe dans un panneau situé sur la façade de la mairie.

Cette affiche est de couleur jaune et noire et de format A2.



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82956

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte: 82956

### 📍 Constatations portant sur les panneaux : (plan annexé)

✓ Panneau 1 : territoire de HAUSSY

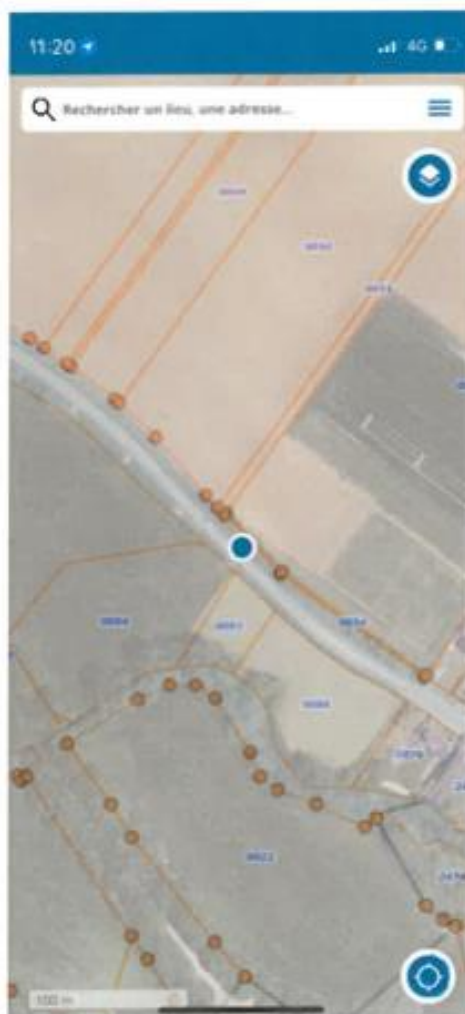
Je constate la présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de HAUSSY direction SAULZOIR Départementale 955.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :





**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82956

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER: 18564 AMD
--------------------------------------

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82956



✓ Panneau 2 : territoire de SAULZOIR

Je constate la présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de SAULZOIR direction HASPRES Départementale 955.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :

**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82956

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC. CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER: 18564 AMD
--------------------------------------

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82956



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82956

Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
pentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER: 18564 AMD
--------------------------------------

IBAN :  
9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



✓ Panneau 3 : territoire de VENDEGIES SUR ECAILLON

Je constate la présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » (en majuscules en caractères gras), « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de VENDEGIES SUR ECAILLON direction SAULZOIR Départementale 114.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :

**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82956

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXX

110600

Acte : 82956



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82956

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



✓ Panneau 4 : territoire de SAULZOIR

Je constate la présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE» (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de SAULZOIR direction VILLERS EN CAUCHIES départementale 114.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :



**Maitre  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82956

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46

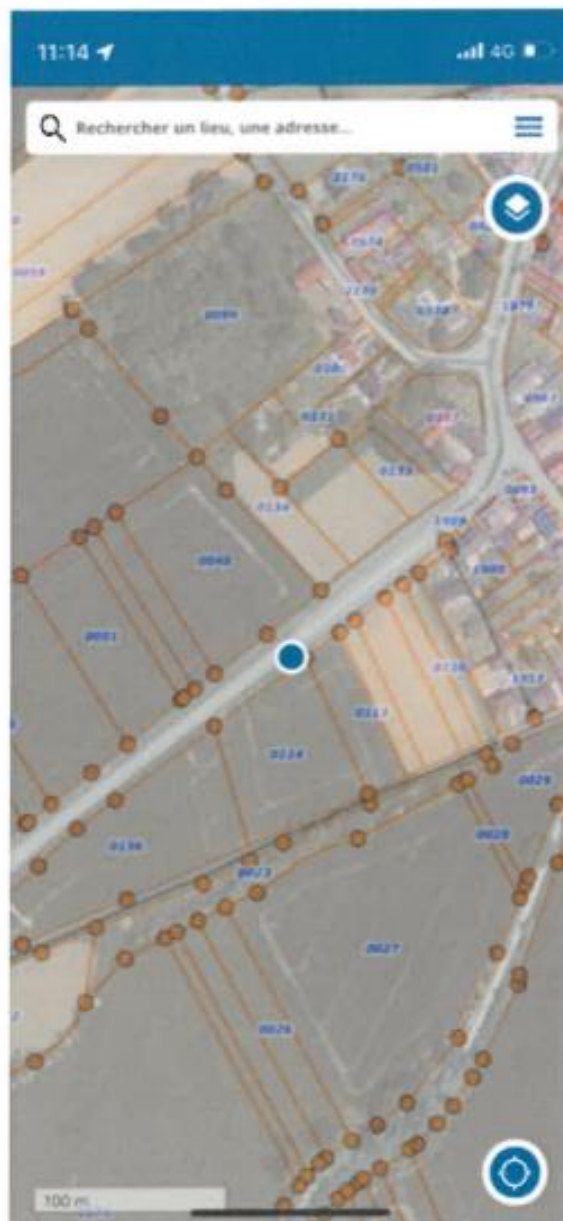


Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82956

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82956

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



✓ Panneau 5 : territoire de VERCHAIN MAUGRE

Je constate la présence de l'affiche relative à « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE» (en majuscules en caractères gras). « Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR » (en caractères gras).

Je constate que l'affiche est solidement fixée, plastifiée sur une palette de bois et piquets en bois de format A2 de couleur jaune et noire.

**Le panneau est visible et lisible depuis la voie publique carrossable à la sortie du village de VERCHAIN MAUGRE.**

Je relève :

- Que le panneau se situe au niveau de les captures d'écran ci-dessous au niveau du point bleu :

**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82956

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPELLER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82956



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**

**Huissier de Justice**

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

Tel : . 03 27 84 07 57  
Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

110600

Acte : 82956

Telles sont mes constatations.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES – DONT ACTE**



## MAITRE CARPENTIER JEROME

Huissier de Justice

*3, rue du Maréchal Mortier*

**59360 LE CATEAU-CAMBRESIS**

STANDARD : 03.27.84.07.57 TELECOPIE : 03.27.84.23.46 [carpentier.huissier@wanadoo.fr](mailto:carpentier.huissier@wanadoo.fr)

Site internet constat : [www.cdg-huissiers-constat-nord.com](http://www.cdg-huissiers-constat-nord.com)

### PROCES VERBAL DE CONSTAT



**Maître  
Jérôme  
CARPENTIER**  
Huissier de Justice

110600

Acte : 82569

## PROCES VERBAL DE CONSTAT

3 Rue du Maréchal Mortier  
59360 LE CATEAU  
CAMBRESIS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

LE LUNDI VINGT SEPT MARS, dans l'après-midi.

Tel : . 03 27 84 07 57

Fax : .03.27.84.23.46



Mail :  
carpentier.huissier@wanadoo.fr

Site internet constat :  
www.cdg-huissiers-constat-  
nord.com

REFERENCES RAPPELER:  
18564  
AMD

IBAN :  
FR9440031000010000332448  
F21  
BIC: CDCGFRPPXXX

### A LA DEMANDE DE :

Que selon arrêté préfectoral du NORD en date du 15 mars 2023, la SAS LES VENTS DU SOLESMOIS 2 a obtenu l'autorisation d'ouverture d'une enquête publique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant 2 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes de HAUSSY et SAULZOIR. (annexé au présent procès-verbal de Constat).

Que l'enquête publique se déroulera du Mardi 11 Avril au Mercredi 17 Mai 2023 inclus.

Que l'article 2.2 – Avis au public stipule : « ...l'enquête sera annoncée quinze jours avant son ouverture...ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023> »

Qu'il me requiert de le constater et de dresser Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de Droit.

### C'EST POURQUOI

### DEFERANT A CETTE REQUISITION

**JE : Maître Jérôme CARPENTIER, Huissier de Justice à la résidence de LE CATEAU 59360, sise 3 Rue du Maréchal Mortier, soussigné**

**ATTESTE ET CERTIFIE AVOIR EFFECTUE EN MON ETUDE** le Lundi 27 Mars 2023 dans l'après-midi, où étant :

J'ai procédé à mes opérations comme suit :



## Travaux préparatoires et informations techniques relatives à l'environnement informatique de constatation

Je certifie, préalablement à toute constatation, l'exactitude des informations ci-dessous, obtenues lors de la réalisation des travaux préparatoires qui sont décrits dans la norme AFNOR NF Z67-147.

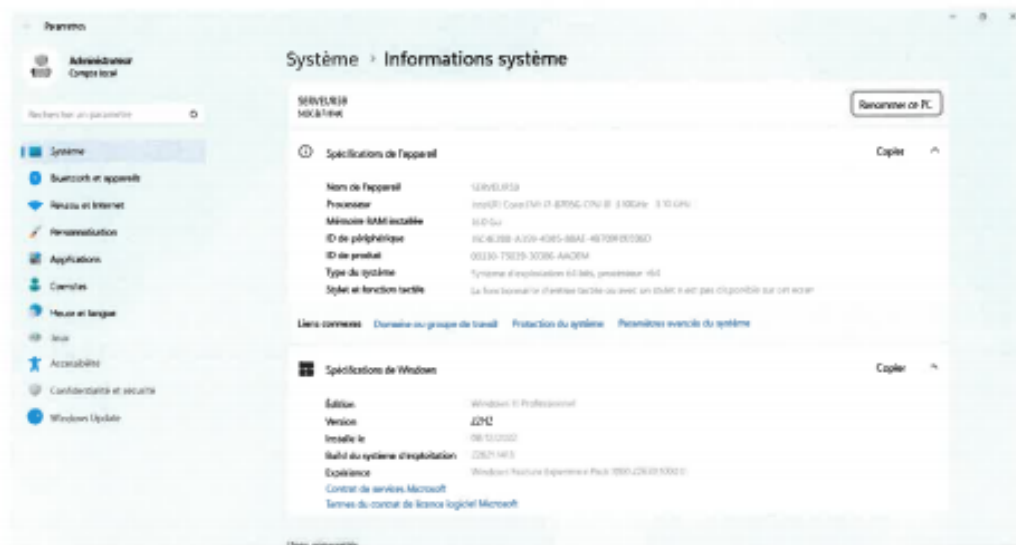
J'utilise un ordinateur de type Intel NUC qui fonctionne sous le système d'exploitation Microsoft Windows 11 Professionnel.

La résolution d'affichage de l'écran est 1920x1080. Pour un rendu optimal, Windows est configuré pour une mise à l'échelle à 125% de l'affichage.

Mon ordinateur est protégé par l'antivirus ESET Security. Le système indique qu'il est actuellement actif et que sa base de définition est à jour.

### Informations systèmes

Les informations systèmes relatives à mon ordinateur, obtenues depuis l'entrée « Système » du « Panneau de configuration », sont représentées sur la capture d'écran ci-dessous. Cette capture est reproduite en Annexe 2 de ce constat.



### Périphériques et imprimantes

Je relève ensuite les périphériques et imprimantes connectés à mon ordinateur depuis l'entrée « Périphériques et imprimantes » du « Panneau de configuration ». Je reporte ci-dessous la capture d'écran correspondante.



### **Informations réseau :**

Les informations réseau ci-dessous sont obtenues à l'aide de la commande Windows « ipconfig /all ». L'intégralité du résultat de cette commande est restituée en Annexe 1 de ce constat.

- Nom de l'ordinateur : SERVEUR59
- Routage IP activé : Non
- Nom de l'interface principale : Intel(R) Ethernet Connection (2) I219-LM (Ethernet DROITE)
- Adresse IP locale (LAN) : 192.192.16.10
- Adresse physique (MAC) : 54:B2:03:8D:E4:DD
- DHCP activé : Non
- Passerelle par défaut : 192.192.16.254
- Serveurs DNS : 192.192.16.254

### **Informations Internet :**

Les informations relatives à ma connexion Internet sont les suivantes :

- Adresse IP Internet (WAN) : 80.13.101.183
- Type de routeur utilisé : D-Link DSL-2542B
- Fournisseur d'accès à Internet : Orange
- Type de connexion : Optimal Pro
- N° du contrat Internet : 0104882602

**Suppression des fichiers temporaires et vidage de la corbeille :**

Les fichiers temporaires du système ont été supprimés, et la corbeille a été vidée avant le début de la navigation et le lancement du navigateur internet.

**Horloge :**

L'horloge de l'ordinateur est synchronisée avec le serveur de temps internet time.windows.com.

La date et heure du début de constat, relevée au moment de l'ouverture du navigateur internet Mozilla Firefox est le vingt-sept mars deux mille vingt-trois (27/03/2023) à dix-sept heures et vingt-quatre minutes (17H24).



#### **Ouverture du navigateur internet :**

Le navigateur internet utilisé est Mozilla Firefox version 109.0.

Le navigateur internet Mozilla Firefox a été lancé dans une nouvelle session, totalement vierge, spécialement créée à cet effet, ce qui permet de certifier l'état des éléments suivants avant le début du constat :

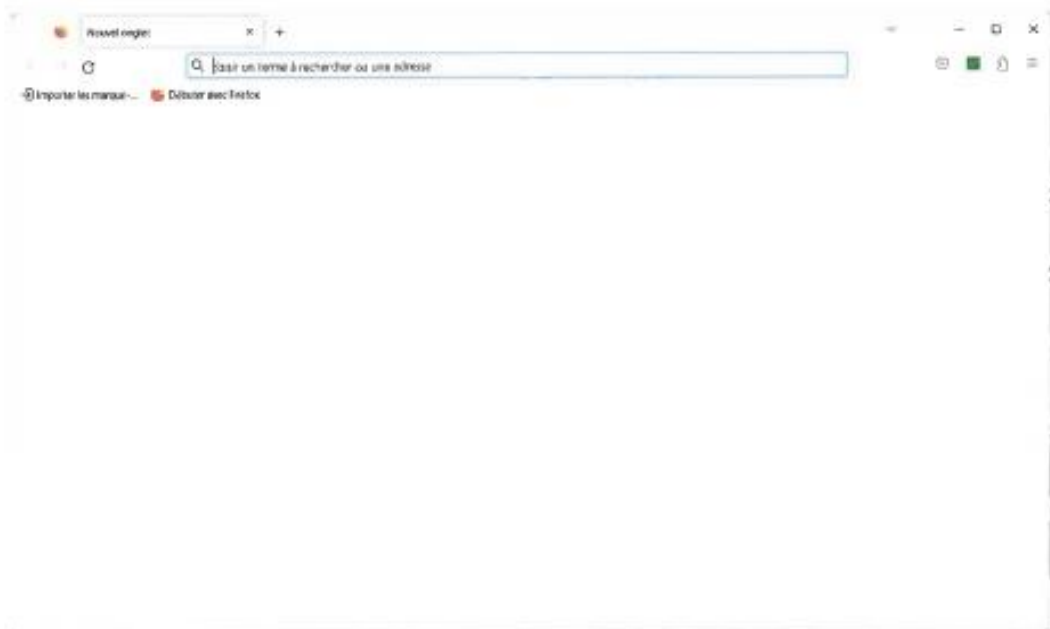
- L'historique de navigation et de téléchargement est vierge
- L'historique des formulaires et des recherches est vierge
- Il n'existe aucun cookie de navigation
- Le cache de navigation est vierge

- Aucun mot de passe n'est enregistré
- Il n'y a aucune connexion active
- Il n'existe aucune donnée de site hors connexion
- Il n'existe aucune préférence de site

Le navigateur est configuré pour accepter les cookies et l'exécution de code local (javascript ou autre), ainsi que l'exécution et le téléchargement de tout module complémentaire éventuellement nécessaire à mes constatations.

Les copies d'écran sont réalisées à l'aide du logiciel Capt & Flash version 3.2.9.21940.

Le navigateur est ouvert avec une page vierge comme page de démarrage, comme le montre la capture d'écran ci-dessous.



### **Absence de proxy internet :**

Le navigateur Mozilla Firefox utilisé pour la réalisation de ce constat a été configuré pour ne pas utiliser de serveur mandataire (proxy) pour accéder à internet.

## Description de la navigation

**Voici ci-dessous la description des étapes et actions de navigation effectuées :**

17:25:36 – Je recherche le terme « GOOGLE » sur Google.

17:25:39 – Je me rends sur la page :

<https://accounts.google.com/v3/signin/identifier?dsh=S-1810982097%3A1679930738904047&continue=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2Fsearch%3Fclient%3Dfirefox-b-d%26g%3DGOOGLE&gae=cb-none&hl=fr&ifkv=AQMjQ7SVnMpZ1hs7uoHogt1IEkk8tS0XWVYmWgnl4cYhow7-f7s1GwANKbSLQZgYdpNgCvHveiOl6g&flowName=GlifWebSignIn&flowEntry=ServiceLogin>

17:25:43 – Je recherche le terme « GOOGLE » sur Google.

17:25:53 – Je clique sur le bouton représenté par la capture ci-dessous.



17:25:53 – Je recherche le terme « PREFECTURE NORD » sur Google.

17:25:58 – Je capture la page visible à l'écran.

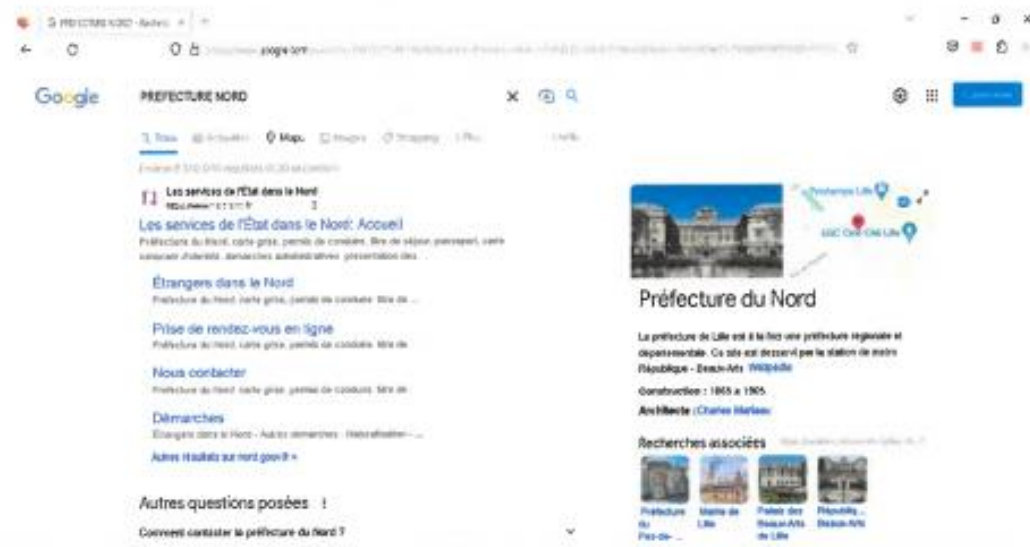
L'URL de la page est :

[https://www.google.com/search?q=PREFECTURE+NORD&client=firefox-b-d&ei=b7UhZLfjEL2vkdUPIIWu6AE&ved=0ahUKEwj31uTVtfz9AhW9V6QEHYiCCx0Q4dUDCGo&uact=5&oq=PREFECTURE+NORD&gs\\_lcp=Cgxnnd3Mtd2l6LXNlcnAQAzIFCAAQgAQyBQgAEIAEMqslLhCABBdHARCvAtIFCAAQgAQyBQgAEIAEMgUIABCABDIFCAAQgAQyBQgAEIAEMgUIABCABDIFCAAQgAQ6CggAEEcQ1gQQsAM6CggAEloFELADEEM6DwquEloFEMgDELADEEMYAToSCC4QiqUQ1AIQyAMQsAMQQxgBOgsIABCABBcXAxCDAToICC4QgAQQsQM6DgguEloFELEDEIMBENQCOgsILhCABBcXAxDUAJoLCAAQigUQsQMqgwE6CAgAEIAEELEDOg0IABCKBRcXAxCDARBDQg0lLhCKBRcXAxBDQgcIABCKBRBDQgsILhCvARDHARCABDoQCC4QrwEQxwEQgAQO6gQ6CAguEIAEENQCQhkiLhCvARDHARCABBDgBBDcBBDDeBBDgBBgCOhEILhCDARCvARDHARCxAXCKBTUCC4QgwEQrwEQxwEQ](https://www.google.com/search?q=PREFECTURE+NORD&client=firefox-b-d&ei=b7UhZLfjEL2vkdUPIIWu6AE&ved=0ahUKEwj31uTVtfz9AhW9V6QEHYiCCx0Q4dUDCGo&uact=5&oq=PREFECTURE+NORD&gs_lcp=Cgxnnd3Mtd2l6LXNlcnAQAzIFCAAQgAQyBQgAEIAEMqslLhCABBdHARCvAtIFCAAQgAQyBQgAEIAEMgUIABCABDIFCAAQgAQyBQgAEIAEMgUIABCABDIFCAAQgAQ6CggAEEcQ1gQQsAM6CggAEloFELADEEM6DwquEloFEMgDELADEEMYAToSCC4QiqUQ1AIQyAMQsAMQQxgBOgsIABCABBcXAxCDAToICC4QgAQQsQM6DgguEloFELEDEIMBENQCOgsILhCABBcXAxDUAJoLCAAQigUQsQMqgwE6CAgAEIAEELEDOg0IABCKBRcXAxCDARBDQg0lLhCKBRcXAxBDQgcIABCKBRBDQgsILhCvARDHARCABDoQCC4QrwEQxwEQgAQO6gQ6CAguEIAEENQCQhkiLhCvARDHARCABBDgBBDcBBDDeBBDgBBgCOhEILhCDARCvARDHARCxAXCKBTUCC4QgwEQrwEQxwEQ)

sQMqgAQQ6gQ6EQguEloFELEDEIMBEMcBEK8BOh8ILhCDARCvARDHARCxAXCABBDg  
BBDcBBDDeBBDgBBgCOhEILhCABBCxAXCDARDHARCvAUoECEYAFD2AVj4FWCaG2gB  
cAF4AYABwQOIAcwZkgEJMC45LjMuMS4ymAEAoAEBYAERwAEB2gEGCAEQARqI2qEGC  
AIQARqU&scient=qws-wiz-serp

L'adresse IP du site est : 142.250.179.68

(Cette capture est reprise en annexe 3 sous la référence « Capture de page n° 1 »)



17:26:09 – Je clique sur le lien « Les services de l'État dans le Nord: Accueil Les services de l'État dans le Nord <https://www.nord.gouv.fr> », comme le montre la capture ci-dessous.



17:26:11 – J'arrive sur la page :

<https://www.nord.gouv.fr/>

17:26:19 – Je capture la page visible à l'écran.

L'URL de la page est :

<https://www.nord.gouv.fr/>

L'adresse IP du site est : 77.159.252.140

(Cette capture est reprise en annexe 4 sous la référence « Capture de page n° 2 »)



17:26:26 – Je clique sur le bouton « «Tout accepter» », comme le montre la capture ci-dessous.



17:26:29 – Je clique sur le bouton « «Actualités» », comme le montre la capture ci-dessous.





17:26:31 – Je clique sur le bouton « Actions de l'État », comme le montre la capture ci-dessous.



17:26:39 – Je clique sur le lien « Prévention des risques naturels, technologiques et miniers », comme le montre la capture ci-dessous.



17:26:41 – J'arrive sur la page :

<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers>

17:26:47 – Je clique sur le lien « Informations générales sur les risques », comme le montre la capture ci-dessous.



17:26:48 – J'arrive sur la page :

<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Informations-generales-sur-les-risques>

17:27:13 – J'arrive sur la page :

<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Informations-generales-sur-les-risques/La-prevention-des-risques>

17:27:20 – Je clique sur le lien « Prévenir les risques technologiques », comme le montre la capture ci-dessous.



17:27:21 – J'arrive sur la page :

<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Informations-generales-sur-les-risques/La-prevention-des-risques/Prevenir-les-risques-technologiques>

17:27:24 – Je clique sur le lien « Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) », comme le montre la capture ci-dessous.



17:27:26 – J'arrive sur la page :

<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Informations-generales-sur-les-risques/La-prevention-des-risques/Prevenir-les-risques-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE>

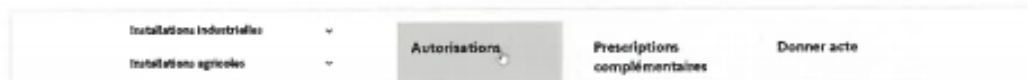
17:27:32 – Je clique sur le lien « Installations éoliennes », comme le montre la capture ci-dessous.



17:27:33 – J'arrive sur la page :

<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Informations-generales-sur-les-risques/La-prevention-des-risques/Prevenir-les-risques-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Installations-eoliennes>

17:27:36 – Je clique sur le lien « Autorisations », comme le montre la capture ci-dessous.



17:27:37 – J'arrive sur la page :

<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Informations-generales-sur-les-risques/La-prevention-des-risques/Prevenir-les-risques-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Installations-eoliennes/Autorisations>

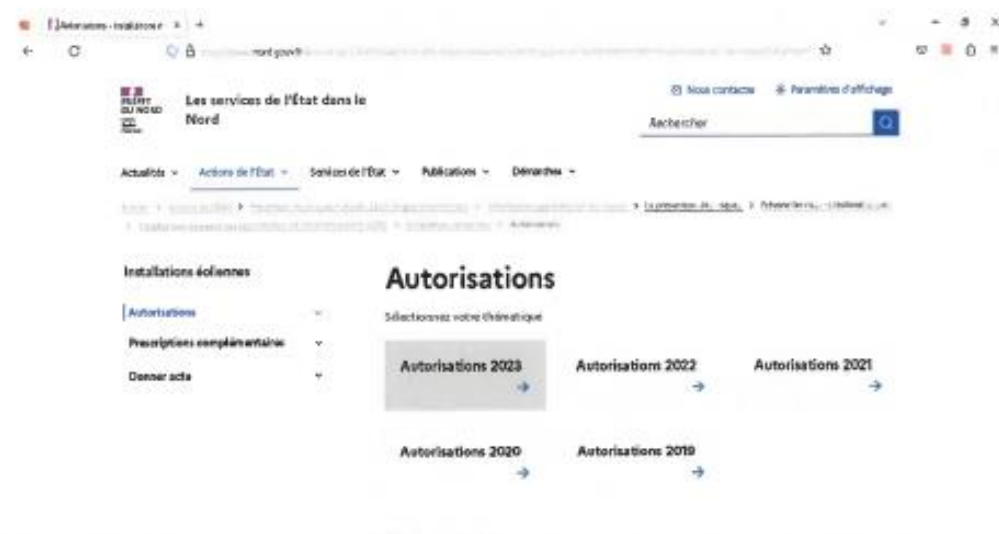
17:27:43 – Je capture la page visible à l'écran.

L'URL de la page est :

<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Informations-generales-sur-les-risques/La-prevention-des-risques/Prevenir-les-risques-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Installations-eoliennes/Autorisations>

L'adresse IP du site est : 77.159.252.140

(Cette capture est reprise en annexe 5 sous la référence « Capture de page n° 3 »)



17:27:49 – Je clique sur le lien « Autorisations 2023 », comme le montre la capture ci-dessous.



17:27:52 – J'arrive sur la page :

<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Informations-generales-sur-les-risques/La-prevention-des-risques/Prevenir-les-risques-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Installations-eoliennes/Autorisations/Autorisations-2023/LES-VENTS-DU-SOLESMOIS-2-PE-EXTENSION-DE-LA-CHAUSSE-BRUNEHAUT-a-HAUSSY-ET-SAULZOIR>

17:27:56 – Je capture la page visible à l'écran.

L'URL de la page est :

<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Informations-generales-sur-les-risques/La-prevention-des-risques/Prevenir-les-risques-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Installations-eoliennes/Autorisations/Autorisations-2023/LES-VENTS-DU-SOLESMOIS-2-PE-EXTENSION-DE-LA-CHAUSSE-BRUNEHAUT-a-HAUSSY-ET-SAULZOIR>

## [SOLESMOIS-2-PE-EXTENSION-DE-LA-CHAUSSE-BRUNEHAUT-a-HAUSSY-ET-SAULZOIR](https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Informations-generales-sur-les-risques/La-prevention-des-risques/Prevenir-les-risques-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Installations-eoliennes/Autorisations/Autorisations-2023/LES-VENTS-DU-SOLESMOIS-2-PE-EXTENSION-DE-LA-CHAUSSE-BRUNEHAUT-a-HAUSSY-ET-SAULZOIR)

L'adresse IP du site est : 77.159.252.140

(Cette capture est reprise en annexe 6 sous la référence « Capture de page n° 4 »)



17:28:08 – Je capture la page visible à l'écran.

L'URL de la page est :

<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Informations-generales-sur-les-risques/La-prevention-des-risques/Prevenir-les-risques-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Installations-eoliennes/Autorisations/Autorisations-2023/LES-VENTS-DU-SOLESMOIS-2-PE-EXTENSION-DE-LA-CHAUSSE-BRUNEHAUT-a-HAUSSY-ET-SAULZOIR>

L'adresse IP du site est : 77.159.252.140

(Cette capture est reprise en annexe 7 sous la référence « Capture de page n° 5 »)



17:28:16 – Je clique sur le lien « Télécharger 150323 AP enquête publique du 1104 au 170523 - PE EXTENSION DE LA CHAUSSE BRUNEHAUT à HAUSSY ET SAULZOIR PDF - 0,35 Mb - 24/03/2023 », comme le montre la capture ci-dessous.



17:28:17 – J'arrive sur la page :

[https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323\\_AP\\_enqu%C3%AAte\\_publicque\\_du\\_1104\\_au\\_170523\\_-\\_PE\\_EXTENSION\\_DE\\_LA\\_CHAUSSE\\_BRUNEHAUT\\_%C3%A0\\_HAUSSY\\_ET\\_SAULZOIR.pdf](https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323_AP_enqu%C3%AAte_publicque_du_1104_au_170523_-_PE_EXTENSION_DE_LA_CHAUSSE_BRUNEHAUT_%C3%A0_HAUSSY_ET_SAULZOIR.pdf)

17:28:21 – Je capture la page visible à l'écran.

L'URL de la page est :

[https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323\\_AP\\_enqu%C3%AAte\\_publicque\\_du\\_1104\\_au\\_170523\\_-\\_PE\\_EXTENSION\\_DE\\_LA\\_CHAUSSE\\_BRUNEHAUT\\_%C3%A0\\_HAUSSY\\_ET\\_SAULZOIR.pdf](https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323_AP_enqu%C3%AAte_publicque_du_1104_au_170523_-_PE_EXTENSION_DE_LA_CHAUSSE_BRUNEHAUT_%C3%A0_HAUSSY_ET_SAULZOIR.pdf)

L'adresse IP du site est : 77.159.252.140

(Cette capture est reprise en annexe 8 sous la référence « Capture de page n° 6 »)



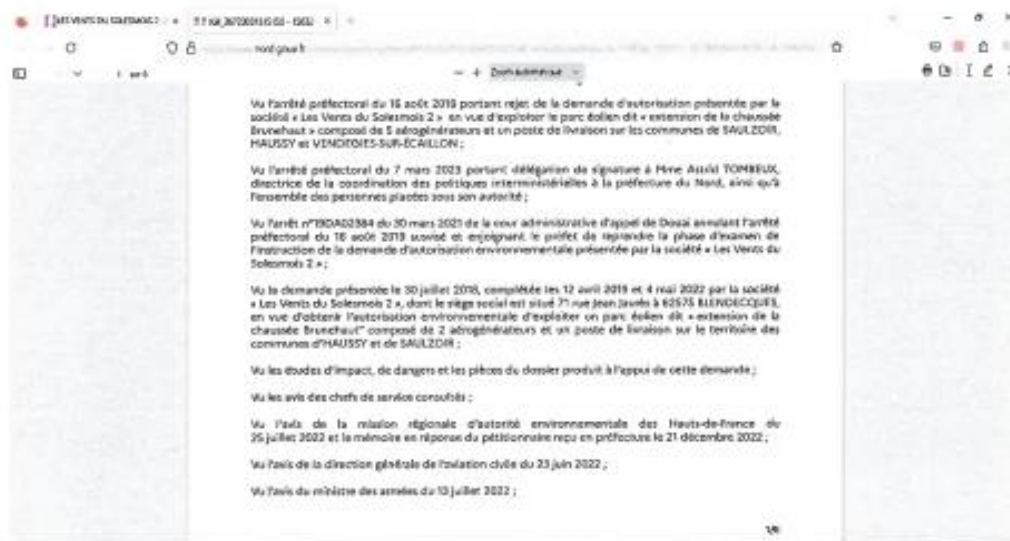
17:28:34 – Je capture la page visible à l'écran.

L'URL de la page est :

[https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323\\_AP\\_enqu%C3%AAt%20publique%20du%201104%20au%20170523%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEAUT%20-%20C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf](https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323_AP_enqu%C3%AAt%20publique%20du%201104%20au%20170523%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEAUT%20-%20C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf)

L'adresse IP du site est : 77.159.252.140

(Cette capture est reprise en annexe 9 sous la référence « Capture de page n° 7 »)



17:28:46 – Je capture la page visible à l'écran.

L'URL de la page est :

[https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323\\_AP\\_enqu%C3%AAte publique du 1104 au 170523 - PE EXTENSION DE LA CHAUSSE BRUNEHAUT %C3%A0 HAUSSY ET SAULZOIR.pdf](https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323_AP_enqu%C3%AAte%20publique%20du%201104%20au%20170523%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSEE%20BRUNEHAUT%20-%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf)

L'adresse IP du site est : 77.159.252.140

(Cette capture est reprise en annexe 10 sous la référence « Capture de page n° 8 »)





17:29:02 – Je capture la page visible à l'écran.

L'URL de la page est :

[https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323\\_AP\\_enqu%C3%A4te\\_publicque\\_du\\_1104\\_au\\_170523\\_-\\_PE\\_EXTENSION\\_DE\\_LA\\_CHAUSSE\\_BRUNHAUT\\_%C3%A0\\_HAUSSY\\_ET\\_SAULZOIR.pdf](https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323_AP_enqu%C3%A4te_publicque_du_1104_au_170523_-_PE_EXTENSION_DE_LA_CHAUSSE_BRUNHAUT_%C3%A0_HAUSSY_ET_SAULZOIR.pdf)

L'adresse IP du site est : 77.159.252.140

(Cette capture est reprise en annexe 11 sous la référence « Capture de page n° 9 »)



17:29:18 – Je capture la page visible à l'écran.

L'URL de la page est :

[https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323\\_AP\\_enqu%C3%A4te\\_publicque\\_du\\_1104\\_au\\_170523\\_-\\_PE\\_EXTENSION\\_DE\\_LA\\_CHAUSSE\\_BRUNHAUT\\_%C3%A0\\_HAUSSY\\_ET\\_SAULZOIR.pdf](https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323_AP_enqu%C3%A4te_publicque_du_1104_au_170523_-_PE_EXTENSION_DE_LA_CHAUSSE_BRUNHAUT_%C3%A0_HAUSSY_ET_SAULZOIR.pdf)

L'adresse IP du site est : 77.159.252.140

(Cette capture est reprise en annexe 12 sous la référence « Capture de page n° 10 »)



17:29:33 – Je capture la page visible à l'écran.

L'URL de la page est :

[https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323\\_AP\\_enqu%C3%AAte%20publique%20du%201104%20au%20170523%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEAUT%20-%20C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf](https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323_AP_enqu%C3%AAte%20publique%20du%201104%20au%20170523%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEAUT%20-%20C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf)

L'adresse IP du site est : 77.159.252.140

(Cette capture est reprise en annexe 13 sous la référence « Capture de page n° 11 »)



17:29:47 – Je capture la page visible à l'écran.

L'URL de la page est :

[https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323\\_AP\\_enqu%C3%AAte\\_publice\\_du\\_1104\\_au\\_170523\\_-\\_PE\\_EXTENSION\\_DE\\_LA\\_CHAUSSE\\_BRUNEAUT\\_%C3%A0\\_HAUSSY\\_ET\\_SAUZUIR.pdf](https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323_AP_enqu%C3%AAte_publice_du_1104_au_170523_-_PE_EXTENSION_DE_LA_CHAUSSE_BRUNEAUT_%C3%A0_HAUSSY_ET_SAUZUIR.pdf)

L'adresse IP du site est : 77.159.252.140

(Cette capture est reprise en annexe 14 sous la référence « Capture de page n° 12 »)



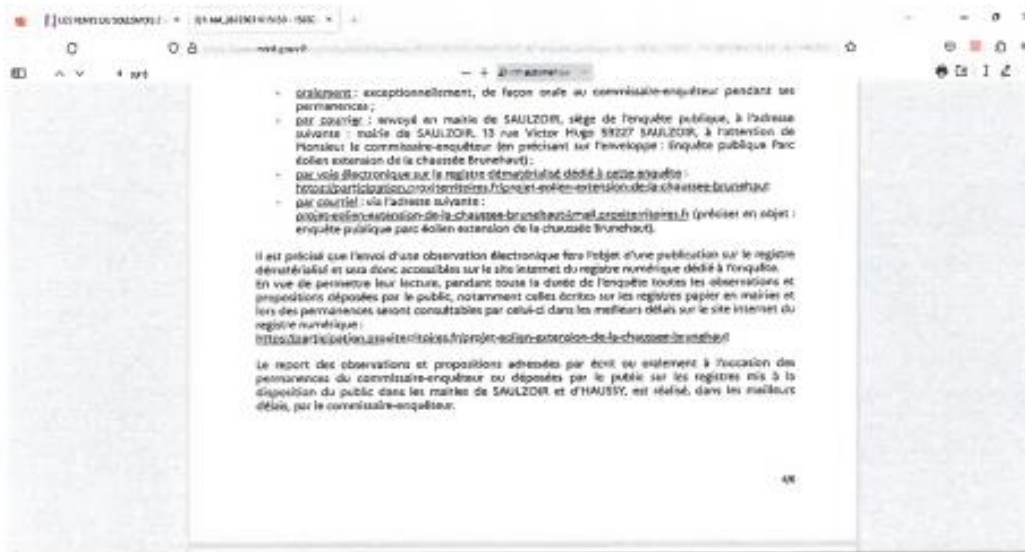
17:30:02 – Je capture la page visible à l'écran.

L'URL de la page est :

[https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323\\_AP\\_enqu%C3%AAte\\_publice\\_du\\_1104\\_au\\_170523\\_-\\_PE\\_EXTENSION\\_DE\\_LA\\_CHAUSSE\\_BRUNEAUT\\_%C3%A0\\_HAUSSY\\_ET\\_SAUZUIR.pdf](https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323_AP_enqu%C3%AAte_publice_du_1104_au_170523_-_PE_EXTENSION_DE_LA_CHAUSSE_BRUNEAUT_%C3%A0_HAUSSY_ET_SAUZUIR.pdf)

L'adresse IP du site est : 77.159.252.140

(Cette capture est reprise en annexe 15 sous la référence « Capture de page n° 13 »)



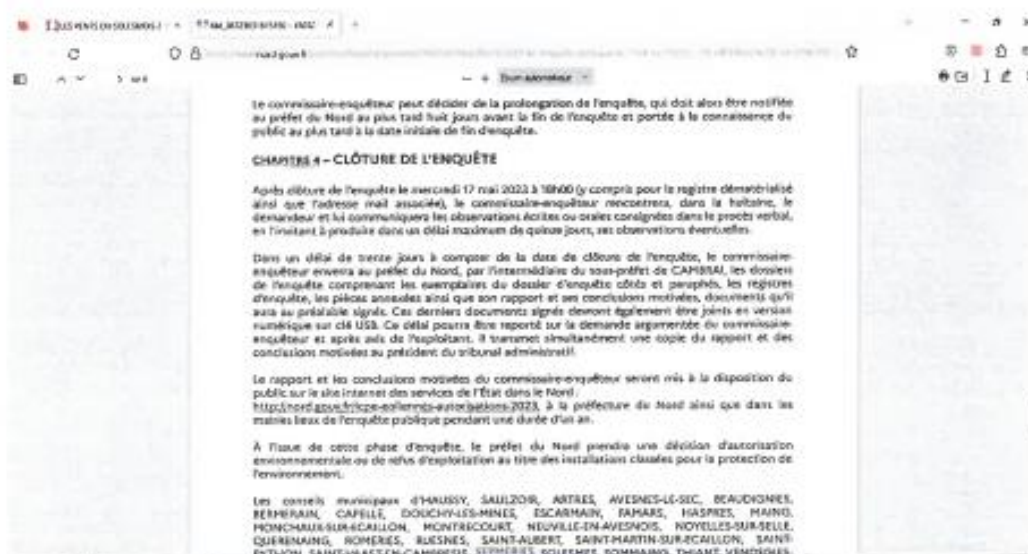
17:30:16 – Je capture la page visible à l'écran.

L'URL de la page est :

[https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323\\_AP\\_enqu%C3%A4te%20publique%20du%201104%20au%20170523%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSEE%20BRUNEAUT%20-%C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf](https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323_AP_enqu%C3%A4te%20publique%20du%201104%20au%20170523%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSEE%20BRUNEAUT%20-%C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf)

L'adresse IP de la page est : 77.159.252.140

(Cette capture est reprise en annexe 16 sous la référence « Capture de page n° 14 »)



17:30:32 – Je capture la page visible à l'écran.

L'URL de la page est :

[https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323\\_AP\\_enqu%C3%AAte\\_publicque\\_du\\_1104\\_au\\_170523\\_-\\_PE\\_EXTENSION\\_DE\\_LA\\_CHAUSSE\\_BRUNEAUT\\_%C3%A0\\_HAUSSY\\_ET\\_SAULZOIR.pdf](https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323_AP_enqu%C3%AAte_publicque_du_1104_au_170523_-_PE_EXTENSION_DE_LA_CHAUSSE_BRUNEAUT_%C3%A0_HAUSSY_ET_SAULZOIR.pdf)

L'adresse IP du site est : 77.159.252.140

(Cette capture est reprise en annexe 17 sous la référence « Capture de page n° 15 »)



17:30:44 – Je capture la page visible à l'écran.

L'URL de la page est :

[https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323\\_AP\\_enqu%C3%AAte\\_publicque\\_du\\_1104\\_au\\_170523\\_-\\_PE\\_EXTENSION\\_DE\\_LA\\_CHAUSSE\\_BRUNEAUT\\_%C3%A0\\_HAUSSY\\_ET\\_SAULZOIR.pdf](https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323_AP_enqu%C3%AAte_publicque_du_1104_au_170523_-_PE_EXTENSION_DE_LA_CHAUSSE_BRUNEAUT_%C3%A0_HAUSSY_ET_SAULZOIR.pdf)

L'adresse IP du site est : 77.159.252.140

(Cette capture est reprise en annexe 18 sous la référence « Capture de page n° 16 »)



17:30:54 – Je capture la page visible à l'écran.

L'URL de la page est :

[https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323\\_AP\\_enqu%C3%AAte\\_publice\\_du\\_1104\\_au\\_170523\\_-\\_PE\\_EXTENSION\\_DE\\_LA\\_CHAUSSE\\_BRUNHAUT\\_%C3%A0\\_HAUSSY\\_ET\\_SAULZOIR.pdf](https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323_AP_enqu%C3%AAte_publice_du_1104_au_170523_-_PE_EXTENSION_DE_LA_CHAUSSE_BRUNHAUT_%C3%A0_HAUSSY_ET_SAULZOIR.pdf)

L'adresse IP du site est : 77.159.252.140

(Cette capture est reprise en annexe 19 sous la référence « Capture de page n° 17 »)



17:31:02 – Je clique sur le lien « Télécharger Avis enquête publique - PE EXTENSION DE LA CHAUSSE BRUNEHAUT à HAUSSY ET SAULZOIR PDF - 0,06 Mb - 24/03/2023 », comme le montre la capture ci-dessous.



17:31:03 – J'arrive sur la page :

[https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87638/630807/file/Avis\\_enqu%C3%AAte\\_publicue\\_-\\_PE\\_EXTENSION\\_DE\\_LA\\_CHAUSSE\\_BRUNEHAUT\\_%C3%A0\\_HAUSSY\\_ET\\_SAULZOIR.pdf](https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87638/630807/file/Avis_enqu%C3%AAte_publicue_-_PE_EXTENSION_DE_LA_CHAUSSE_BRUNEHAUT_%C3%A0_HAUSSY_ET_SAULZOIR.pdf)

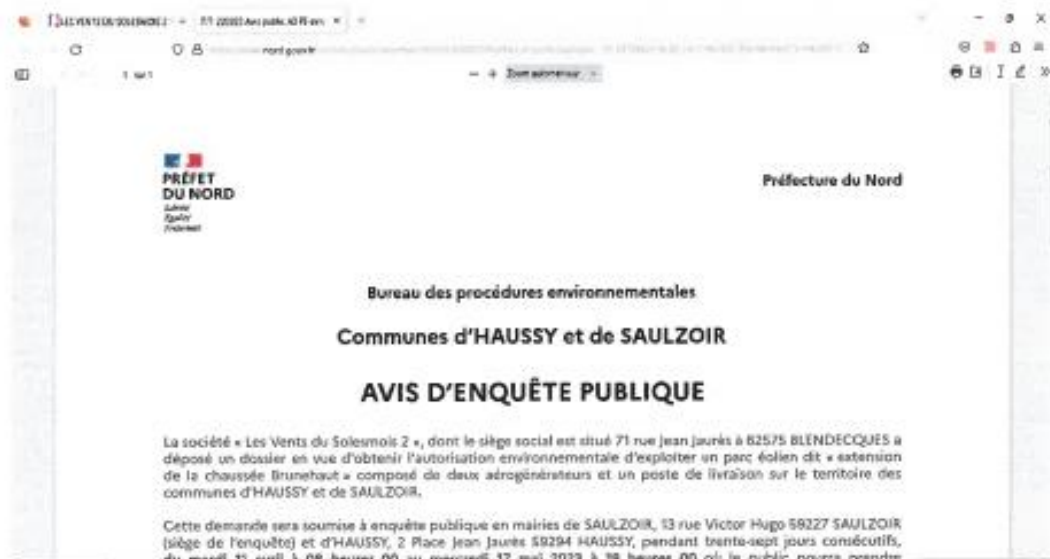
17:31:06 – Je capture la page visible à l'écran.

L'URL de la page est :

[https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87638/630807/file/Avis\\_enqu%C3%AAte\\_publicue\\_-\\_PE\\_EXTENSION\\_DE\\_LA\\_CHAUSSE\\_BRUNEHAUT\\_%C3%A0\\_HAUSSY\\_ET\\_SAULZOIR.pdf](https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87638/630807/file/Avis_enqu%C3%AAte_publicue_-_PE_EXTENSION_DE_LA_CHAUSSE_BRUNEHAUT_%C3%A0_HAUSSY_ET_SAULZOIR.pdf)

L'adresse IP du site est : 77.159.252.140

(Cette capture est reprise en annexe 20 sous la référence « Capture de page n° 18 »)



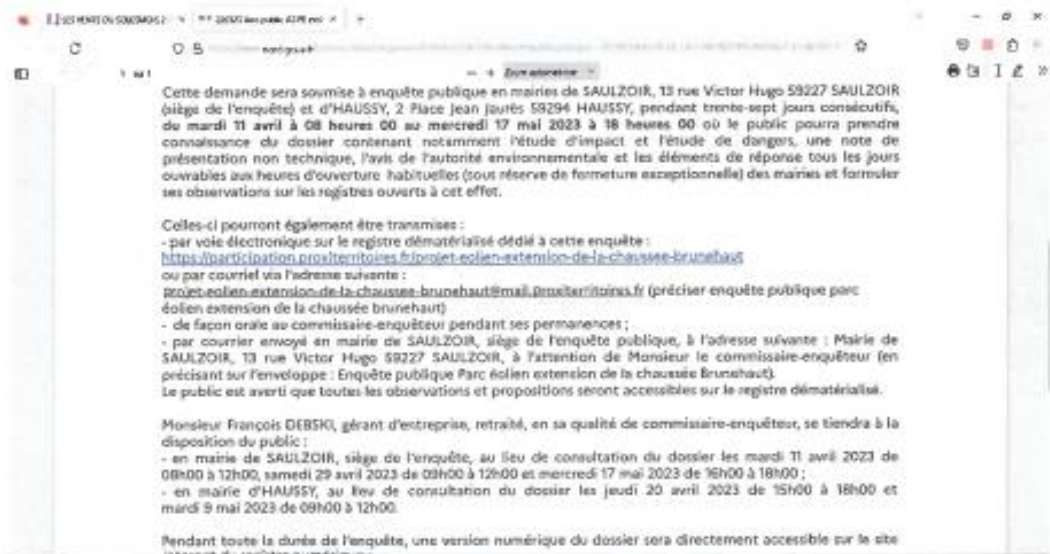
17:31:15 – Je capture la page visible à l'écran.

L'URL de la page est :

[https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87638/630807/file/Avis\\_enqu%C3%AAt\\_e\\_publique\\_-\\_PE\\_EXTENSION\\_DE\\_LA\\_CHAUSSE\\_BRUNEHAUT\\_%C3%A0\\_HAUSSY\\_ET\\_SAULZOIR.pdf](https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87638/630807/file/Avis_enqu%C3%AAt_e_publique_-_PE_EXTENSION_DE_LA_CHAUSSE_BRUNEHAUT_%C3%A0_HAUSSY_ET_SAULZOIR.pdf)

L'adresse IP du site est : 77.159.252.140

(Cette capture est reprise en annexe 21 sous la référence « Capture de page n° 19 »)





17:31:30 – Je capture la page visible à l'écran.

L'URL de la page est :

[https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87638/630807/file/Avis\\_enqu%C3%AAte\\_publicque\\_-\\_PE\\_EXTENSION\\_DE\\_LA\\_CHAUSSE\\_BRUNEAUT\\_%C3%A0\\_HAUSSY\\_ET\\_SAUZUIR.pdf](https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87638/630807/file/Avis_enqu%C3%AAte_publicque_-_PE_EXTENSION_DE_LA_CHAUSSE_BRUNEAUT_%C3%A0_HAUSSY_ET_SAUZUIR.pdf)

L'adresse IP du site est : 77.159.252.140

(Cette capture est reprise en annexe 22 sous la référence « Capture de page n° 20 »)



#### **Heure de fin de navigation :**

L'heure de fin de navigation est : 17H31. L'heure a été relevée lors de la fermeture du navigateur internet.

Telles sont mes constatations.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES – DONT ACTE



## ANNEXES

### Liste des annexes :

1. Résultat de la commande « ipconfig /all »
2. Informations systèmes
3. Capture de page n° 1  
([https://www.nord.gouv.fr/](https://www.google.com/search?q=PREFECTURE+NORD&client=firefox-b-d&ei=b7UhZLflEL2vkdUPIWu6AE&ved=0ahUKEwj31uTVtfz9AhW9V6QEHYICCx0Q4dUDCGo&uact=5&oq=PREFECTURE+NORD&gs_lcp=Cgxnd3Mtd2l6LXNlcnAQAzIFCAAQgAQyBQgAEIAEMgsILhCABBDHARCvATIFCAAQgAQyBQgAEIAEMgUIABCABDIFCAAQgAQyBQgAEIAEMgUIABCABDIFCAAQgAQ6CggAEEcQ1gQQsAM6CggAEIoFELADEEM6DwguEloFEMgDELADEEMYAToSCC4QigUQ1AIQyAMQsAMQQxgBOgsIABCABB CxAXCDAToICC4QgAQQsQM6DgguEloFELEDEIMBENQCOgsILhCABB CxAXDUAJoLCAAQigUQsQMqGwE6CAgAEIAEELEDOg0IABCKBR CxAXCDARBD OgoILhCKBR CxAXBDOgclIABCKBRBD OgsILhCvARDHARCABD O OCC4QrweEQxwEQgAQQ6gQ6CAguEIAEENQCOhklLhCvARDHARCABDqBB DcBB DgBB DgBBgCOhEILhCDARCvARDHARCxAXCKBToUCC4QgweEQxwEQsQMqGwAQQ6gQ6EQguEloFELEDEIMBEMcBEK8BOh8ILhCDARCvARDHARCxAXCABBDqBB DcBB DgBB DgBBgCOhEILhCABB CxAXCDARDHARCvAUoECEEYAFD2AVj4FWCaG2gBcAF4AYABwQOIACwZkgEJMC45LjMuMS4ymAEAoAEBYAErWAEB2gEGCAEQARgl2gEGCAIQARgU&scient=gws-wiz-serp)</li><li>4. Capture de page n° 2 (<a href=))
5. Capture de page n° 3 (<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Informations-generales-sur-les-risques/La-prevention-des-risques/Prevenir-les-risques-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Installations-eoliennes/Autorisations>)
6. Capture de page n° 4 (<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Informations-generales-sur-les-risques/La-prevention-des-risques/Prevenir-les-risques-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Installations-eoliennes/Autorisations/Autorisations-2023/LES-VENTS-DU-SOLESMOIS-2-PE-EXTENSION-DE-LA-CHAUSSE-BRUNEHAUT-a-HAUSSY-ET-SAULZOIR>)
7. Capture de page n° 5 (<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Informations-generales-sur-les-risques/La-prevention-des-risques/Prevenir-les-risques-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Installations-eoliennes/Autorisations/Autorisations-2023/LES-VENTS-DU-SOLESMOIS-2-PE-EXTENSION-DE-LA-CHAUSSE-BRUNEHAUT-a-HAUSSY-ET-SAULZOIR>)
8. Capture de page n° 6  
(<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323%20AP%20enqu%C3%AAte%20publique%20du%201104%20au%20170523%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEHAUT%20C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf>)
9. Capture de page n° 7  
(<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323%20AP%20enqu%C3%AAte%20publique%20du%201104%20au%20170523%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEHAUT%20C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf>)
10. Capture de page n° 8  
(<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323%20AP%20enqu%C3%AAte%20publique%20du%201104%20au%20170523%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEHAUT%20C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf>)

- %20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEHAUT%20%C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf)
11. Capture de page n° 9  
(<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323%20AP%20enqu%C3%A0te%20publique%20du%201104%20au%20170523%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEHAUT%20%C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf>)
  12. Capture de page n° 10  
(<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323%20AP%20enqu%C3%A0te%20publique%20du%201104%20au%20170523%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEHAUT%20%C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf>)
  13. Capture de page n° 11  
(<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323%20AP%20enqu%C3%A0te%20publique%20du%201104%20au%20170523%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEHAUT%20%C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf>)
  14. Capture de page n° 12  
(<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323%20AP%20enqu%C3%A0te%20publique%20du%201104%20au%20170523%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEHAUT%20%C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf>)
  15. Capture de page n° 13  
(<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323%20AP%20enqu%C3%A0te%20publique%20du%201104%20au%20170523%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEHAUT%20%C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf>)
  16. Capture de page n° 14  
(<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323%20AP%20enqu%C3%A0te%20publique%20du%201104%20au%20170523%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEHAUT%20%C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf>)
  17. Capture de page n° 15  
(<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323%20AP%20enqu%C3%A0te%20publique%20du%201104%20au%20170523%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEHAUT%20%C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf>)
  18. Capture de page n° 16  
(<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323%20AP%20enqu%C3%A0te%20publique%20du%201104%20au%20170523%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEHAUT%20%C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf>)
  19. Capture de page n° 17  
(<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87637/630802/file/150323%20AP%20enqu%C3%A0te%20publique%20du%201104%20au%20170523%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEHAUT%20%C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf>)
  20. Capture de page n° 18  
(<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87638/630807/file/Avis%20enqu%C3%A0te%20publique%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEHAUT%20%C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf>)

%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEHAUT%20%C3%A0  
%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf)

21. Capture de page n° 19

(<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87638/630807/file/Avis%20enqu%C3%A0te%20publique%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEHAUT%20%C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf>)

22. Capture de page n° 20

(<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/87638/630807/file/Avis%20enqu%C3%A0te%20publique%20-%20PE%20EXTENSION%20DE%20LA%20CHAUSSE%20BRUNEHAUT%20%C3%A0%20HAUSSY%20ET%20SAULZOIR.pdf>)

## Annexe 1 : résultat de la commande « ipconfig /all »

### Configuration IP de Windows

Nom de l'hôte . . . . . : SERVEUR59  
Suffixe DNS principal . . . . . :  
Type de noeud . . . . . : Hybride  
Routage IP activé . . . . . : Non  
Proxy WINS activé . . . . . : Non

### Carte Ethernet Ethernet GAUCHE SECOURS :

Statut du média . . . . . : Média déconnecté  
Suffixe DNS propre à la connexion. . . :  
Description. . . . . : Intel(R) I210 Gigabit Network  
Connection  
Adresse physique . . . . . : 54-B2-03-8D-E4-DE  
DHCP activé. . . . . : Non  
Configuration automatique activée. . . : Oui

### Carte réseau sans fil Wi-Fi :

Statut du média . . . . . : Média déconnecté  
Suffixe DNS propre à la connexion. . . :  
Description. . . . . : Intel(R) Dual Band Wireless-AC  
8265  
Adresse physique . . . . . : 7C-B2-7D-18-D9-40  
DHCP activé. . . . . : Oui  
Configuration automatique activée. . . : Oui

### Carte réseau sans fil Connexion au réseau local\* 3 :

Statut du média . . . . . : Média déconnecté  
Suffixe DNS propre à la connexion. . . :  
Description. . . . . : Microsoft Wi-Fi Direct Virtual  
Adapter #4  
Adresse physique . . . . . : 7C-B2-7D-18-D9-41  
DHCP activé. . . . . : Oui  
Configuration automatique activée. . . : Oui

### Carte réseau sans fil Connexion au réseau local\* 4 :

Statut du média . . . . . : Média déconnecté  
Suffixe DNS propre à la connexion. . . :  
Description. . . . . : Microsoft Wi-Fi Direct Virtual  
Adapter #5  
Adresse physique . . . . . : 7E-B2-7D-18-D9-40  
DHCP activé. . . . . : Oui  
Configuration automatique activée. . . : Oui

### Carte Ethernet Ethernet DROITE :

Suffixe DNS propre à la connexion. . . :

Description . . . . . : Intel(R) Ethernet Connection  
(2) I219-LM  
Adresse physique . . . . . : 54-B2-03-8D-E4-DD  
DHCP activé. . . . . : Non  
Configuration automatique activée. . . : Oui  
Adresse IPv6 de liaison locale. . . . . :  
fe80::98c:bbe7:ccdc:ad5c4 (préfééré)  
Adresse IPv4. . . . . : 192.192.16.10 (préfééré)  
Masque de sous-réseau. . . . . : 255.255.255.0  
Passerelle par défaut. . . . . : 192.192.16.254  
IAID DHCPv6 . . . . . : 492089859  
DUID de client DHCPv6. . . . . : 00-01-00-01-25-D4-6F-AA-54-B2-03-  
8D-E4-DD  
Serveurs DNS. . . . . : 192.192.16.254  
8.8.8.8  
NetBIOS sur Tcpiip. . . . . : Activé

Carte Ethernet Connexion réseau Bluetooth :

Statut du média. . . . . : Média déconnecté  
Suffixe DNS propre à la connexion. . . :  
Description. . . . . : Bluetooth Device (Personal Area  
Network)  
Adresse physique . . . . . : 7C-B2-7D-18-D9-44  
DHCP activé. . . . . : Oui  
Configuration automatique activée. . . : Oui

## Annexe 2 : Informations systèmes

The screenshot shows the Windows 'System' window. At the top, it displays 'Système > Informations système'. Below this, there are two main sections: 'Spécifications de l'appareil' and 'Spécifications de Windows'. The 'Spécifications de l'appareil' section lists hardware details for a server named 'SERVEUR09'. The 'Spécifications de Windows' section lists software details, including the Windows 11 Professional edition.

**Système > Informations système**

SERVEUR09  
MUCB7PHK

Spécifications de l'appareil

Nom de l'appareil	SERVEUR09
Processeur	Intel(R) Core(TM) i3-4750G CPU @ 3.10GHz 3.10 GHz
Mémoire RAM installée	15,0 To
ID de périphérique	15C421B8-A359-4DB3-88A6-487656F0031D
ID de produit	00330-75039-30386-AAJDM
Type du système	Système d'exploitation 64 bits, processeur 64
Style et fonction tactile	La fonctionnalité d'écriture tactile ou avec un stylet n'est pas disponible sur cet écran

Liens connexes : [Domaine ou groupe de travail](#) [Protection du système](#) [Paramètres avancés du système](#)

Spécifications de Windows

Édition	Windows 11 Professionnel
Versión	22H2
Installé le	06/12/2022
Build du système d'exploitation	22H2.1463
Expérience	Windows Feature Experience Pack 1000.22633.0000
Contrat de services Microsoft	
Termes du contrat de licence logiciel Microsoft	

Liens apparentés



## Annexe 3 : Capture de page 1

The image shows a Google search for "PREFECTURE NORD". The search results page displays approximately 340,000 results. A prominent result is "Les services de l'État dans le Nord" with a link to <https://www.nord.gouv.fr>. Below this, there are several search suggestions: "Préfecture du Nord, carte grise, permis de conduire, titre de séjour, passeport, carte nationale d'identité, démarches administratives, présentation des...", "Étrangers dans le Nord", "Préfecture du Nord, carte grise, permis de conduire, titre de...", "Prise de rendez-vous en ligne", "Préfecture du Nord, carte grise, permis de conduire, titre de...", "Nous contacter", "Préfecture du Nord, carte grise, permis de conduire, titre de...", "Démarches", "Étrangers dans le Nord - Autres démarches - Naturalisation...", and "Autres résultats sur nord.gouv.fr".

Below the search results, there is a detailed view of the "Préfecture du Nord" building. This view includes a photograph of the building, a map showing its location in Lille, and a text description: "La préfecture de Lille est à la fois une préfecture régionale et départementale. Ce site est desservi par la station de métro République - Beaulieu-Arts, Wikipédia". It also lists the construction date as 1905 to 1906 and the architect as Charles Maréchal. To the right, there are several small images of related buildings, including the "Palais des Beaux-Arts de Lille" and the "Préfecture du Nord".

## Annexe 4 : Capture de page 2

The screenshot displays a web browser window with the URL <https://www.nord.gouv.fr>. The page title is 'Les services de l'état dans le Nord'. The main navigation menu includes 'Actualités', 'Actions de l'état', 'Services de l'état', 'Publications', and 'Démarches'. A secondary menu offers 'Nous contacter' and 'Paramètres d'affichage', with a search bar labeled 'Rechercher'. The 'Démarches en ligne' section features five icons: a document with a plus sign, a document with a plus sign, a document with a plus sign, a document with a plus sign, and a document with a plus sign. Below these icons are the labels 'Permis de construire', 'Permis de construire', 'Permis de construire', 'Permis de construire', and 'Permis de construire'. A table below the icons has columns for 'Permis de construire', 'Permis de construire', 'Permis de construire', 'Permis de construire', and 'Permis de construire'. A cookie consent banner is visible at the bottom, stating 'Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer Plus d'informations sur les cookies'. The banner includes buttons for 'Personnaliser', 'Tout refuser', and 'Tout accepter'. The footer contains the text 'Actualités' and a search bar.

## Annexe 5 : Capture de page 3

Les services de l'État dans le Nord

Actualités Actions de l'État Services de l'État Publications Démarches

### Autorisations

Sélectionnez votre thématique

**Autorisations 2023** →

**Autorisations 2022** →

**Autorisations 2020** →

**Autorisations 2019** →

## Annexe 6 : Capture de page 4

The screenshot displays a web browser window with the following content:

- Browser Address Bar:** Shows the URL <https://www.nord.gouv.fr/accueil>.
- Page Title:** LES VENTS DU SOLESMOIS 2 (PE EXTENSION DE LA CHAUSSE BRUNEHAUT) à HAUSSY ET SAULZOIR
- Navigation Menu:** Accueil, Actions de l'Etat, Présentation des maîtres d'œuvre, Informations disponibles sur les projets, La commission des maîtres d'œuvre, Présentation des techniques techniques.
- Main Content:** LES VENTS DU SOLESMOIS 2 (PE EXTENSION DE LA CHAUSSE BRUNEHAUT) à HAUSSY ET SAULZOIR
- Download Link:** Télécharger l'avis enquête publique - PE EXTENSION DE LA CHAUSSE BRUNEHAUT à HAUSSY ET SAULZOIR

## Annexe 7 : Capture de page 5

LES VENTS DU SOLESMOIS 2

www.nord-pas-de-calais.gouv.fr

BRUNEHAUT & HALUSSY ET SAULZOIR

PDF - 0,25 Mb - 24/03/2023

Télécharger Avis enquête publique - PE EXTENSION DE LA CHAUSSE BRUNEHAUT & HALUSSY ET SAULZOIR

PDF - 0,25 Mb - 24/03/2023

Dossier consultable au travers des liens :

Projets-Environnement : à venir

Registre Numérique : <https://participation.projetterritoires.fr/projet-eolien-extension-de-la-chausse-brunehaut>

### Documents listés dans l'article

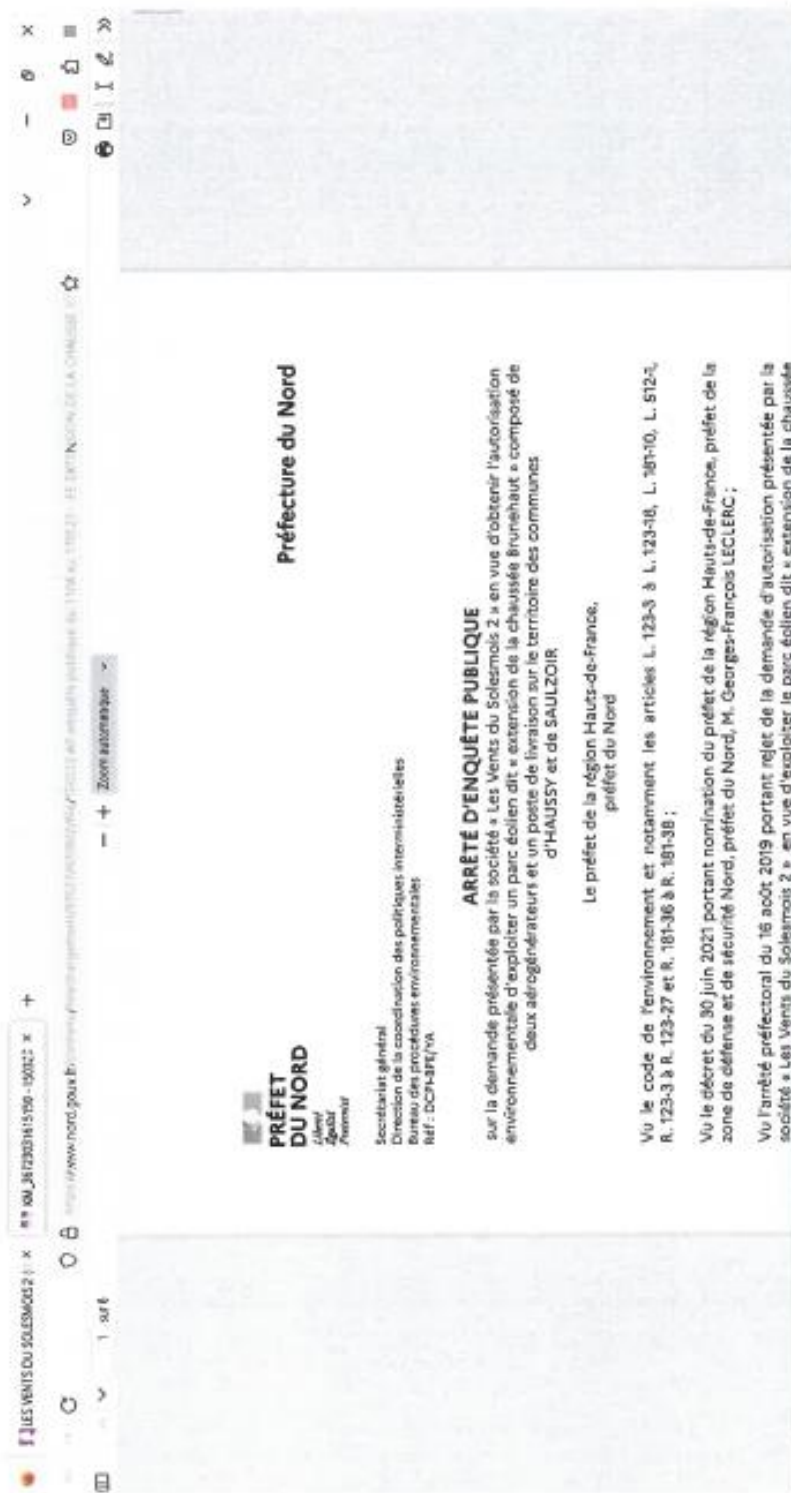
- Télécharger ISO323 AP enquête publique du T104 au T10523 - PE EXTENSION DE LA CHAUSSE BRUNEHAUT & HALUSSY ET SAULZOIR
- Télécharger Avis enquête publique - PE EXTENSION DE LA CHAUSSE BRUNEHAUT & HALUSSY ET SAULZOIR

PDF - 0,25 Mb - 24/03/2023

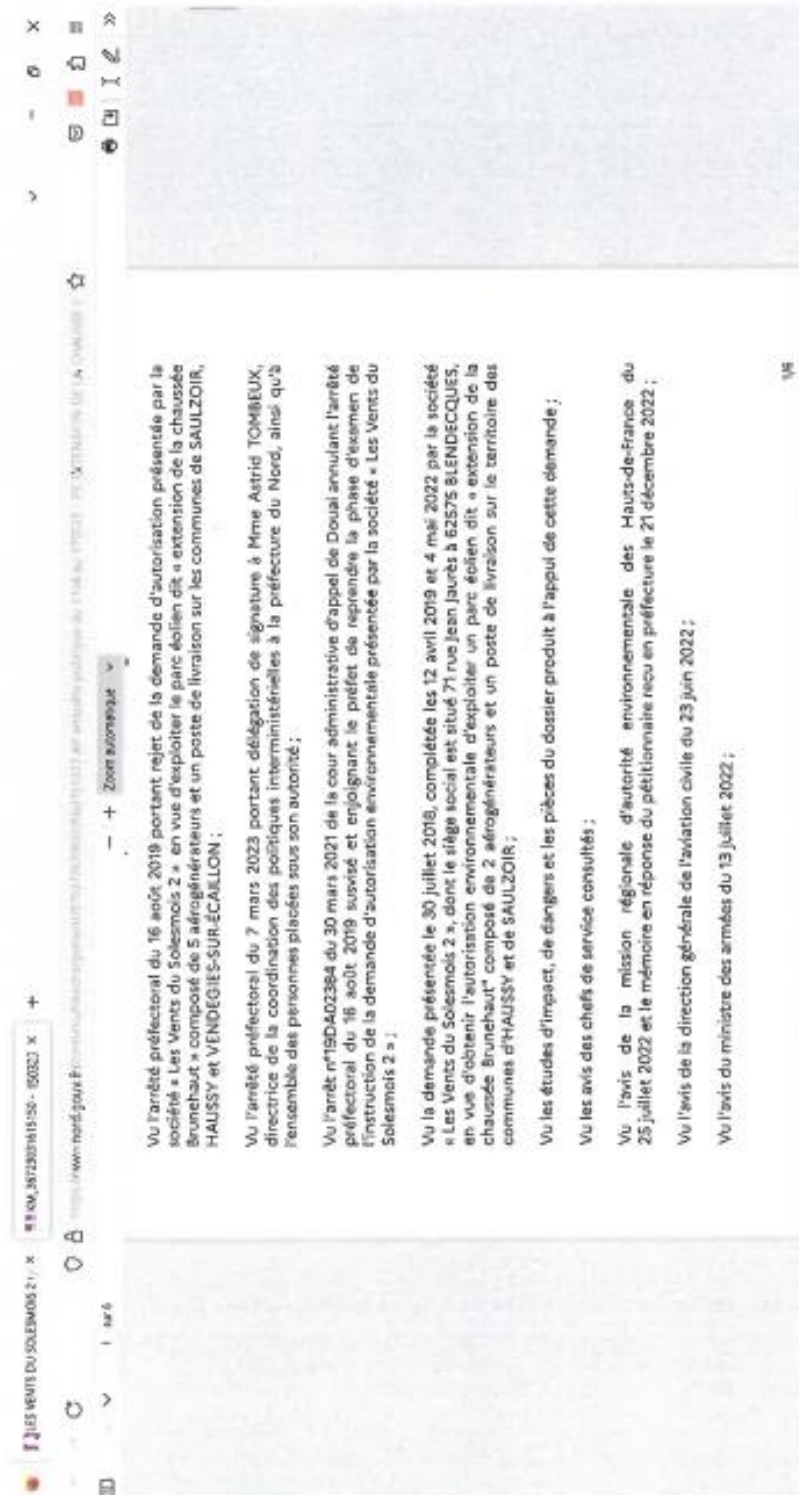
PDF - 0,25 Mb - 24/03/2023

Partager la page

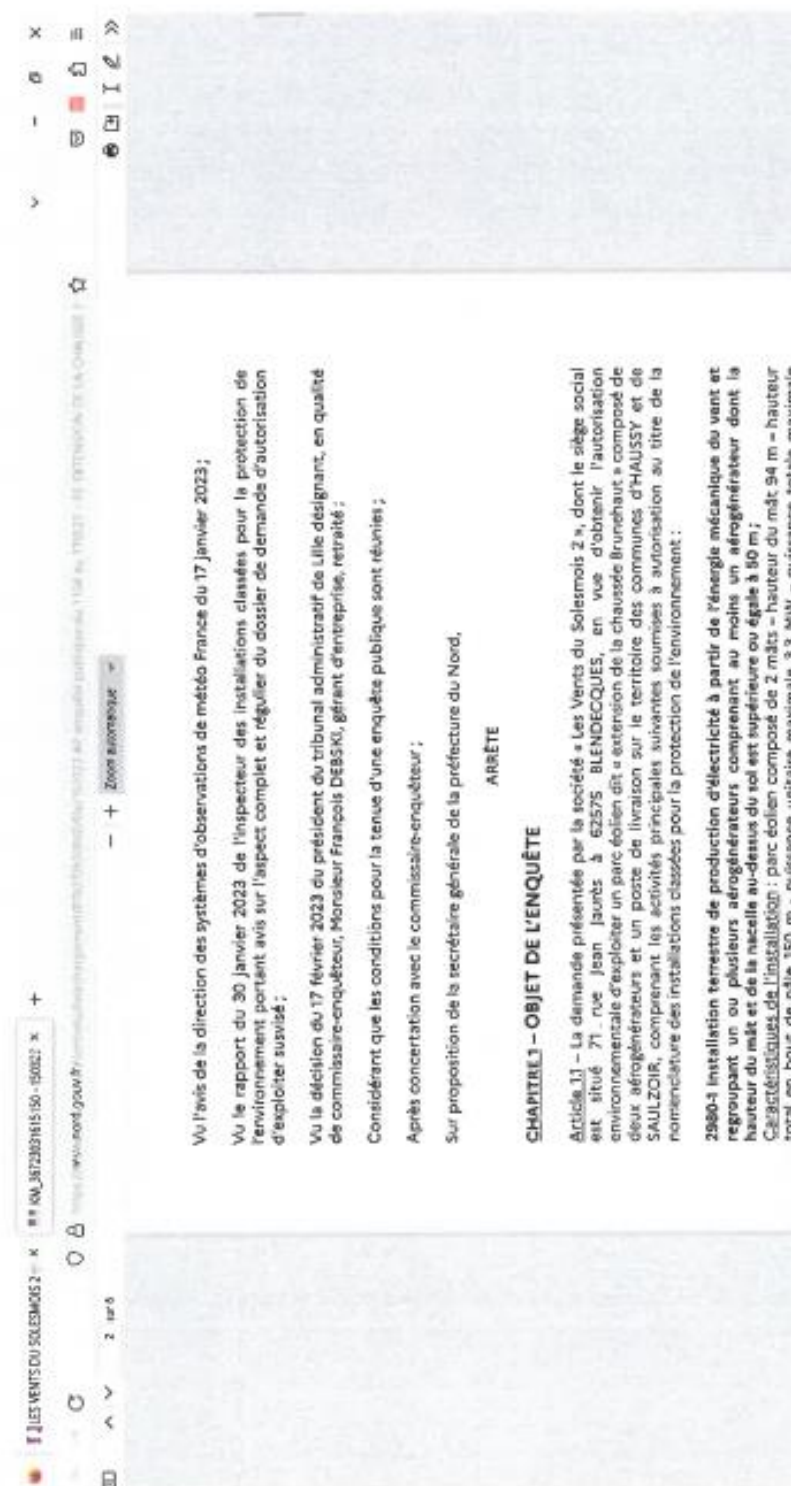
## Annexe 8 : Capture de page 6



## Annexe 9 : Capture de page 7



## Annexe 10 : Capture de page 8





## Annexe 11 : Capture de page 9

2900-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont la hauteur du mât et de la nacelle au-dessus du sol est supérieure ou égale à 50 m ;  
Caractéristiques de l'installation : parc éolien composé de 2 mâts - hauteur du mât : 94 m - hauteur total en bout de pale : 150 m - puissance unitaire maximale : 3,3 MW - puissance totale maximale : 6,6 MW ;

sera soumise à l'enquête publique, pendant quinze jours consécutifs, du mardi 11 avril à 08 heures 00 au mercredi 17 mai 2023 à 18 heures 00, conformément aux dispositions réglementaires susvisées.

Les procédures intégrées à la demande sont :  
- pour les éoliennes terrestres, l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne.

### CHAPITRE 2 – MESURES DE PUBLICITÉ

Article 2.1 – Accès au dossier

Un exemplaire du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis, sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, soit 37 jours consécutifs du mardi 11 avril à 08 heures 00 au mercredi 17 mai 2023 à 18 heures 00 en mairies de SAULZOIR, siège de l'enquête, et d'HAUSSY, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture habituelles (sous réserve de fermeture exceptionnelle) de ces deux mairies ;

2/6

## Annexe 12 : Capture de page 10

The screenshot shows a web browser window with the following content:

**Mairie de SAULZOIR (siège de l'enquête)**  
13 rue Victor Hugo 59227 SAULZOIR

- Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
- Lundi et mardi de 17h00 à 18h00
- Mercredi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h00
- Samedi de 8h00 à 12h00

**Mairie de HAUSSY**  
2 Place Jean Jaurès 59294 HAUSSY

- Lundi de 15h00 à 17h00
- Mardi de 8h30 à 12h00
- Mercredi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
- Jeudi de 15h00 à 16h00
- Vendredi de 08h30 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <http://application.projet-territoires.fr/projet-bollan-extension-des-auc-haussas-brunebaut> et depuis le site internet des services de l'état dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/etat-solier-nord/consultation/2023>

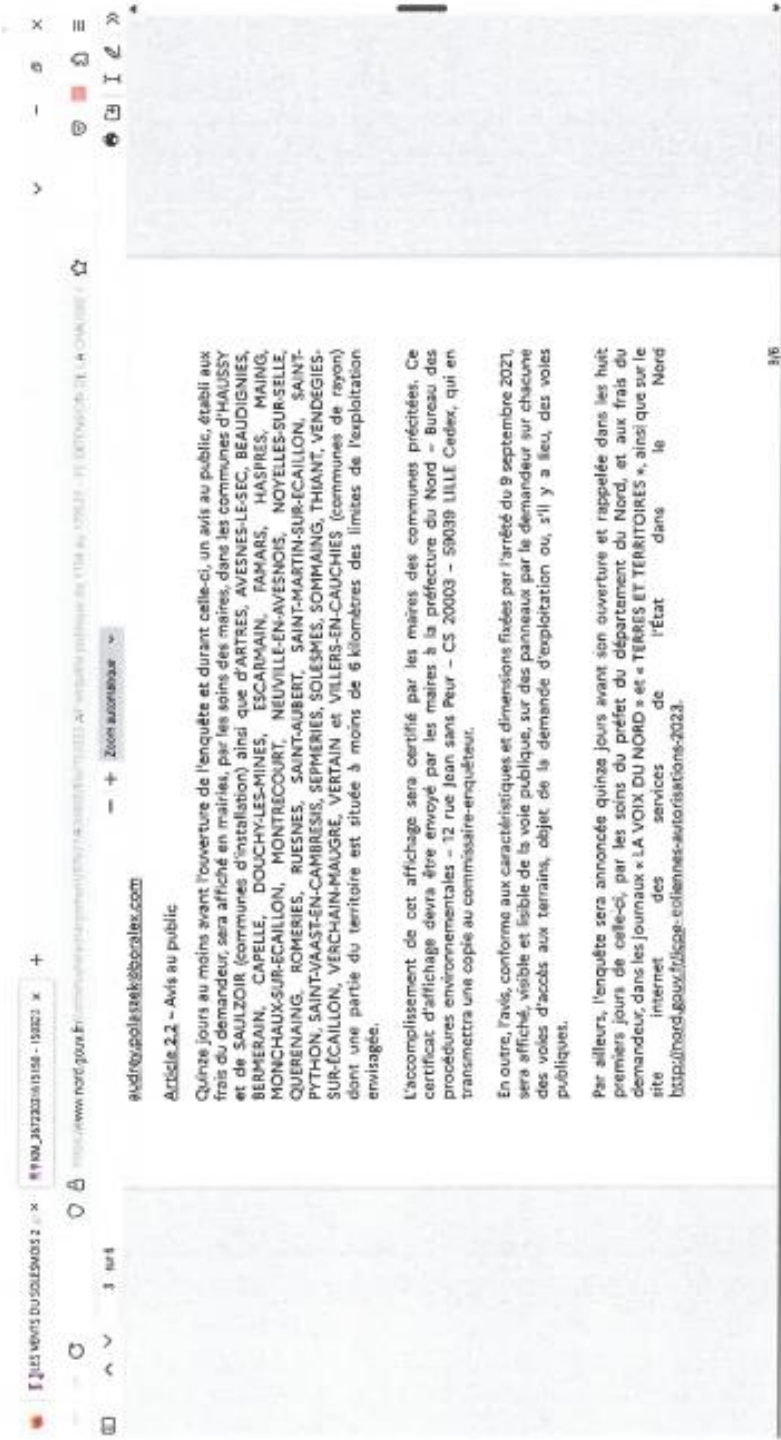
Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 72 rue Jean Sans Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de madame Audrey POLASZEK, chef de projets, entreprise Boralex - Tél : 06 33 87 95 22 - adresse mail : [audrey.polaszek@boralex.com](mailto:audrey.polaszek@boralex.com)

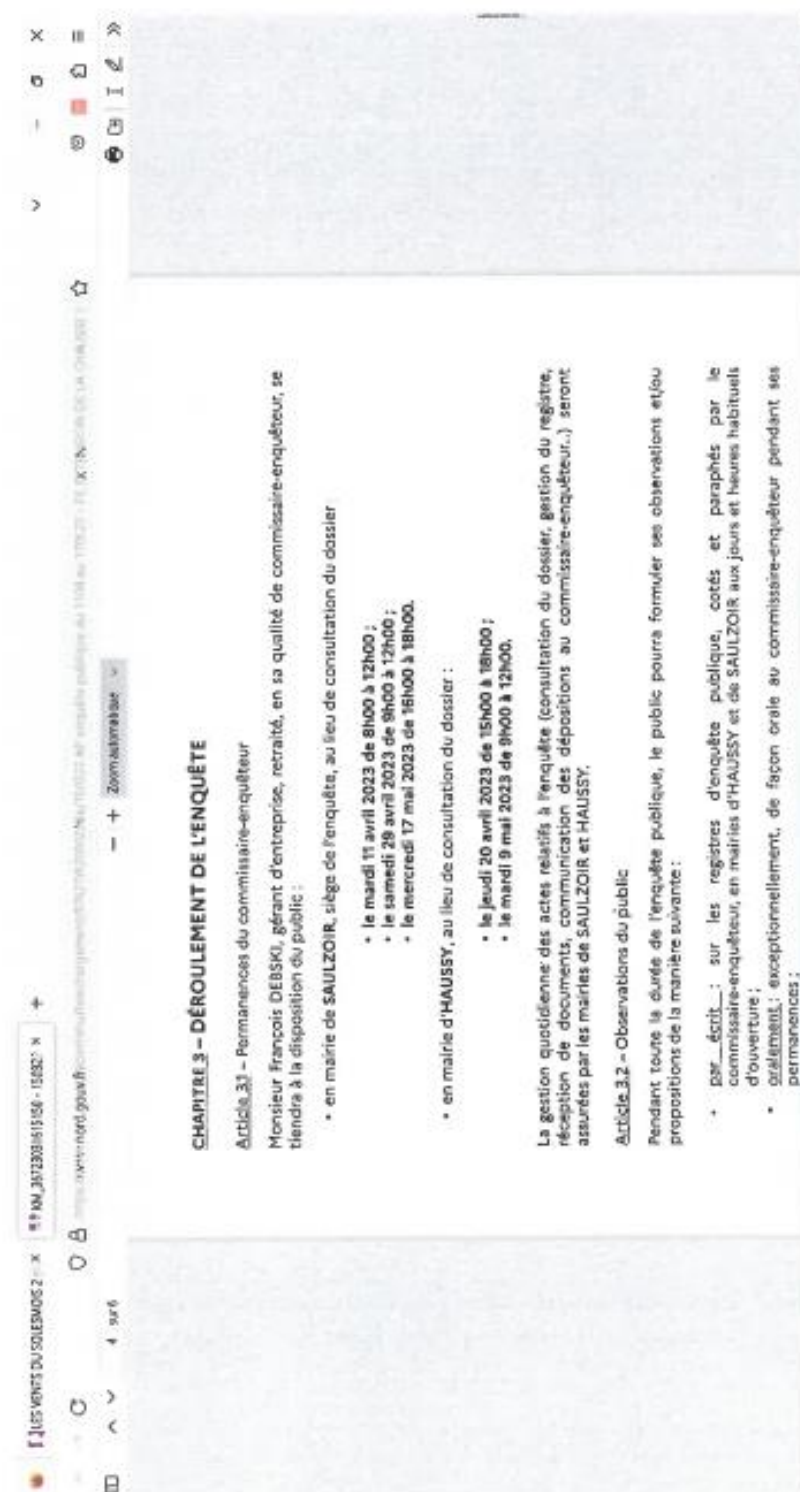
Article 2.2 – Avis au public

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché en mairie, par les soins des maires, dans les communes d'HAUSSY et de SAULZOIR (communes d'installation) ainsi que d'ARTRES, AVESNES-LE-SEC, BEAUDIGNIES,

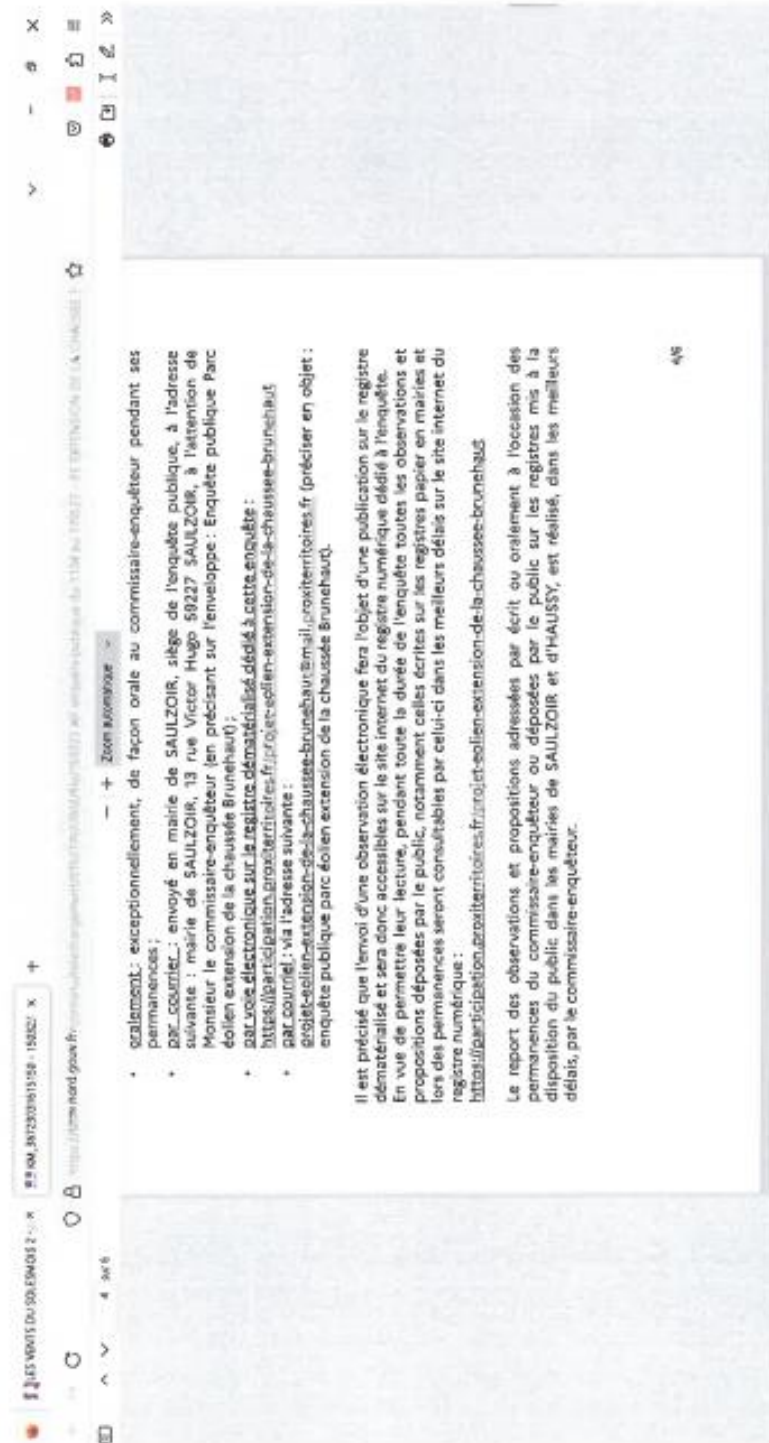
**Annexe 13 : Capture de page 11**



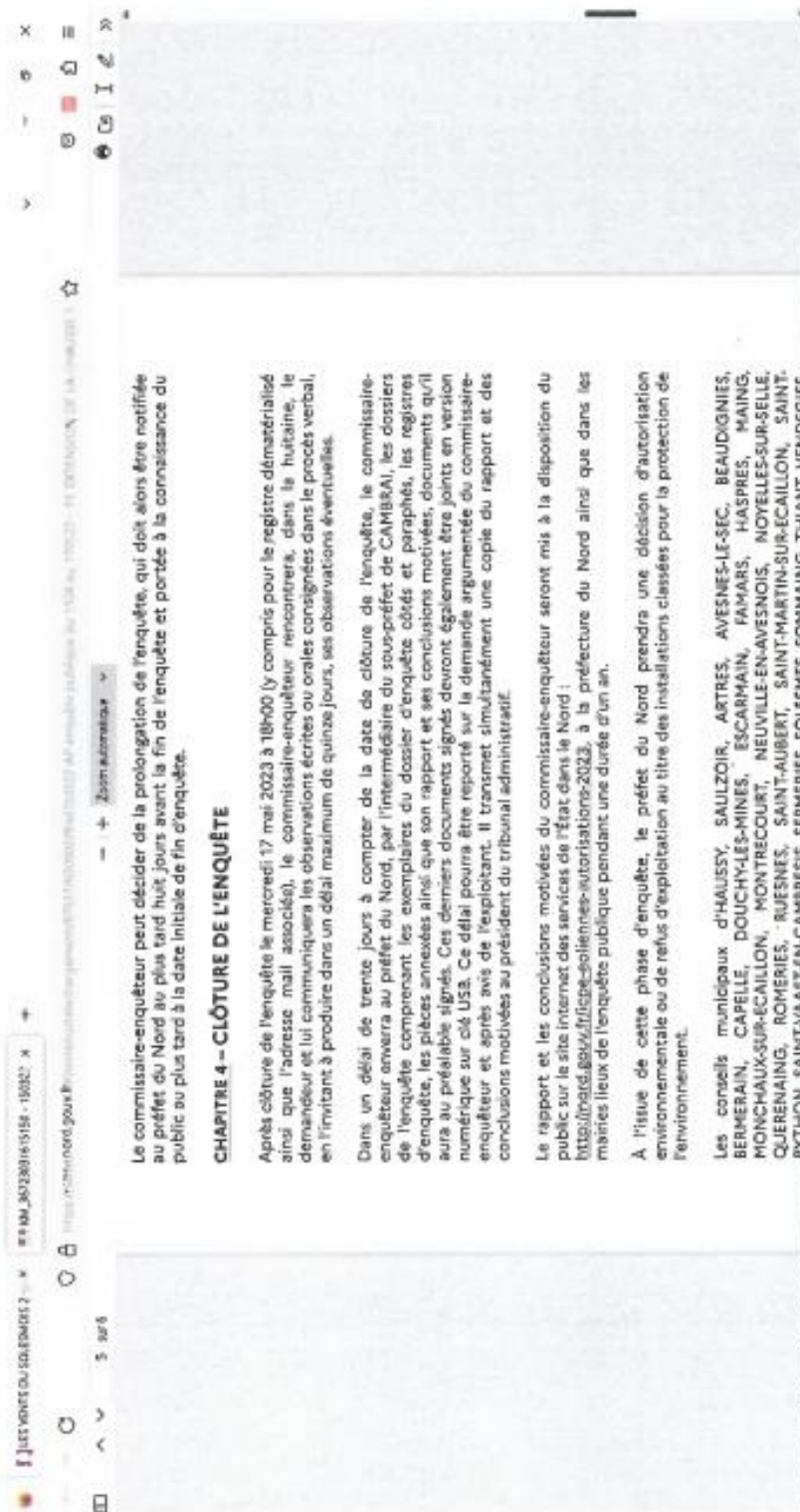
## Annexe 14 : Capture de page 12



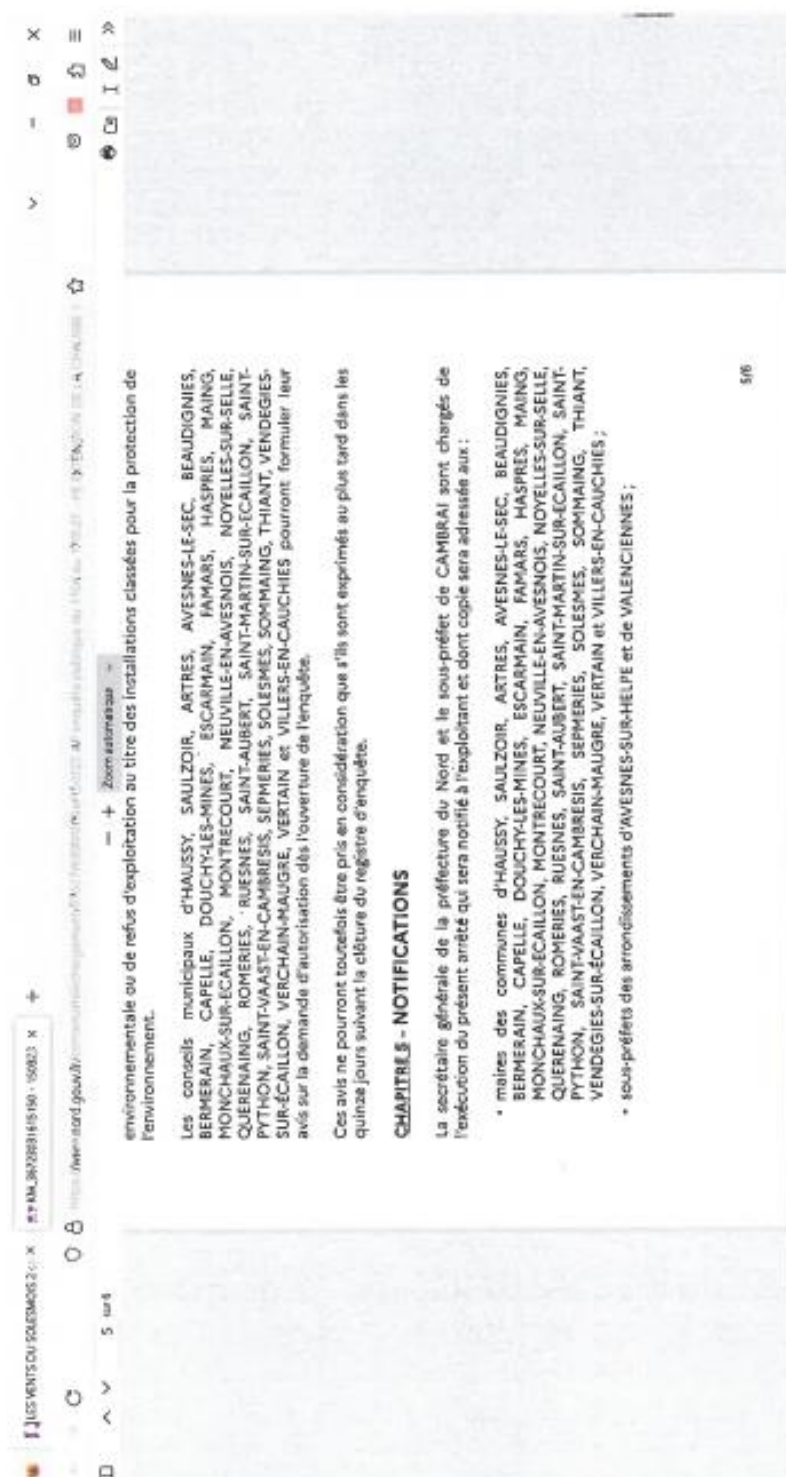
## Annexe 15 : Capture de page 13



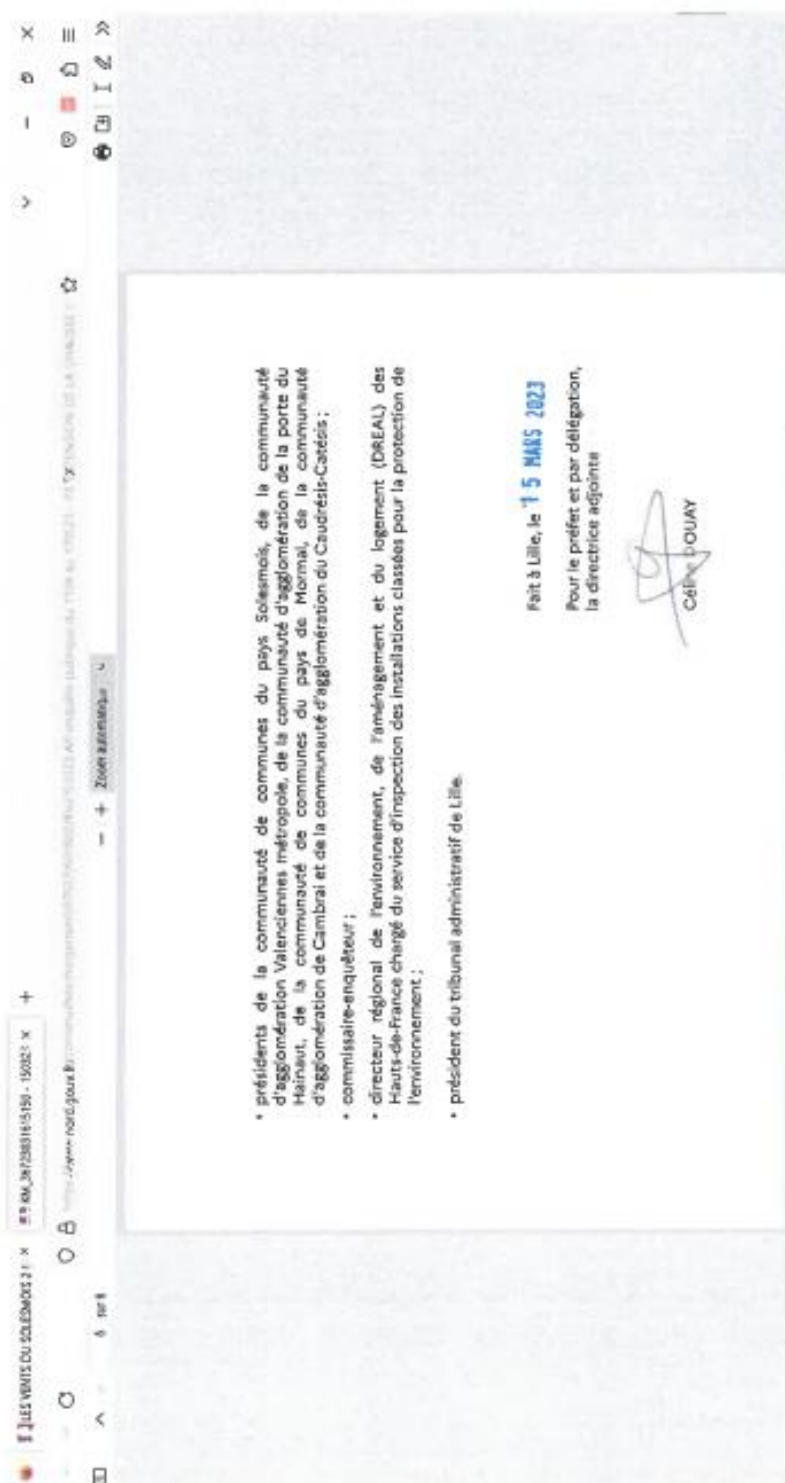
## Annexe 16 : Capture de page 14



## Annexe 17 : Capture de page 15



## Annexe 18 : Capture de page 16

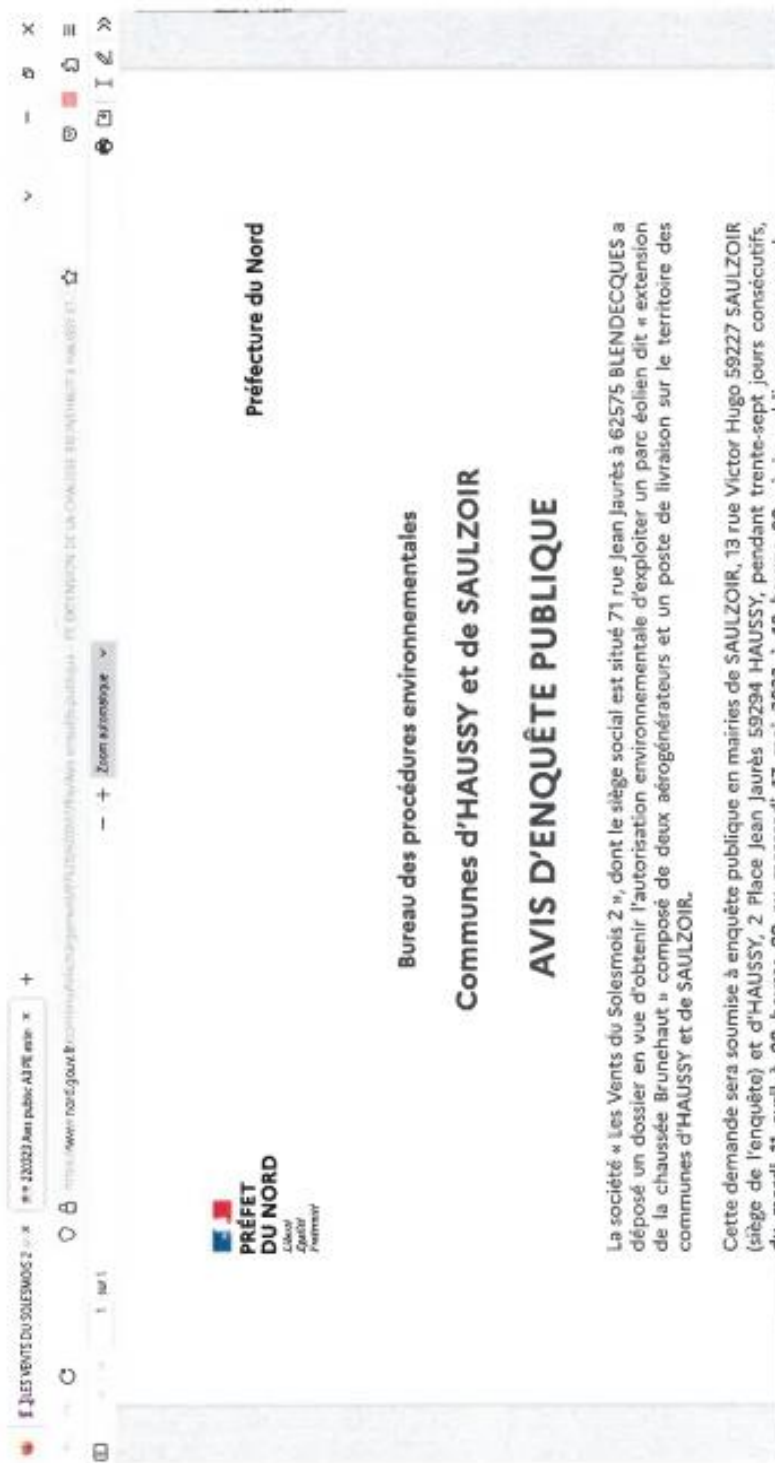




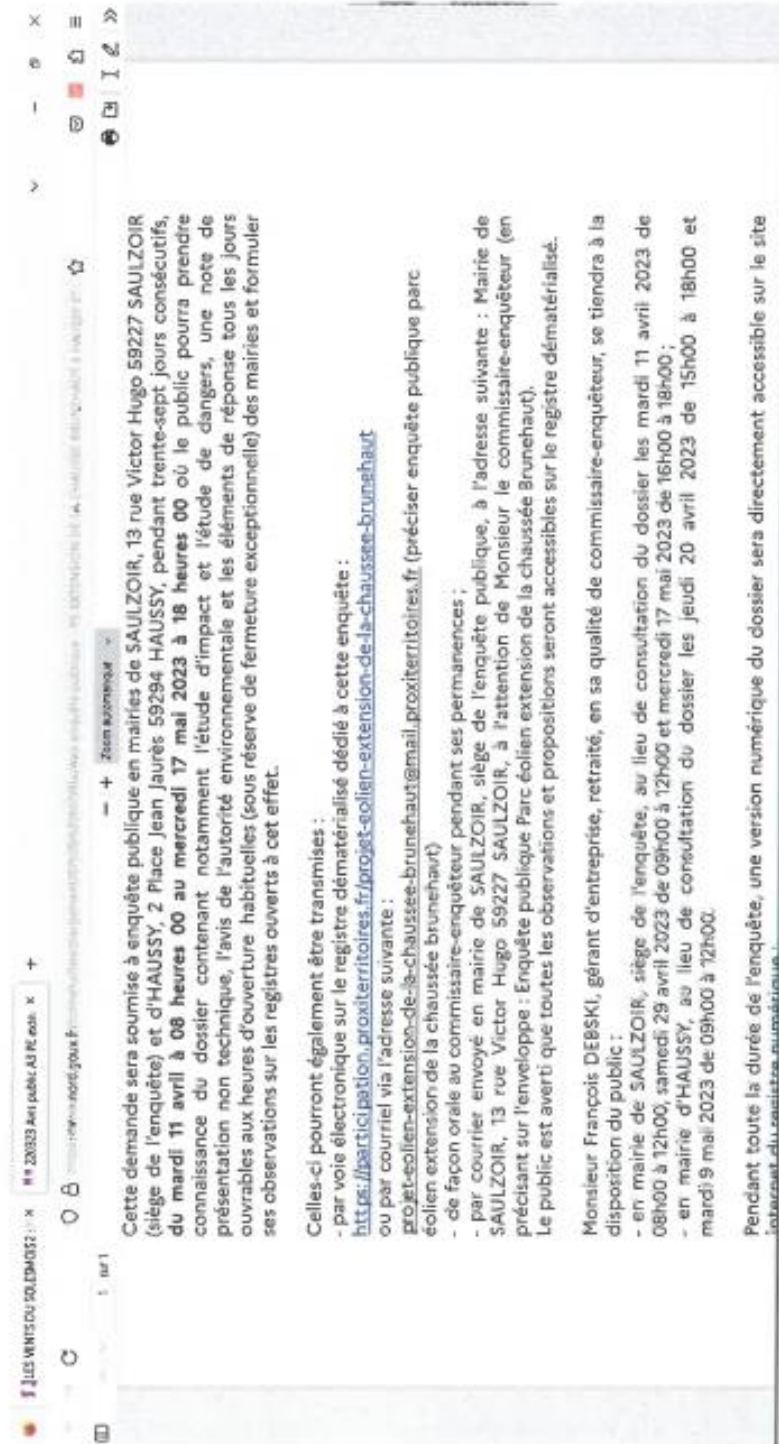
## Annexe 19 : Capture de page 17



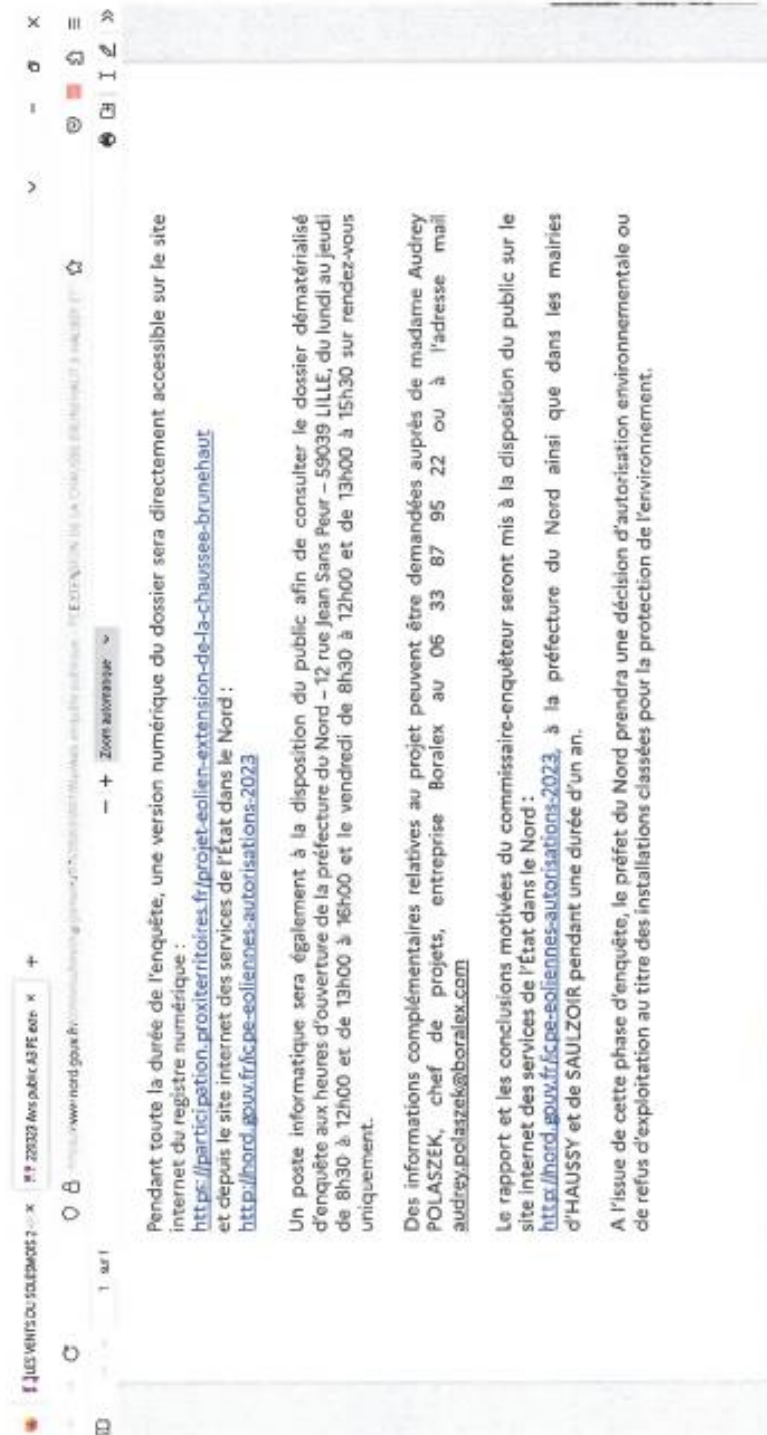
## Annexe 20 : Capture de page 18



## Annexe 21 : Capture de page 19



## Annexe 22 : Capture de page 20



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d’obtenir une demande d’autorisation environnementale d’exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunchaut » sur le territoire des communes d’HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l’enquête publique et jusqu’à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu’au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l’installation projetée, l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique sur la demande d’autorisation mentionnée en objet.

A HAUSSY, le 25 mai 2023  
Le Maire



Maire revêtu de  
la mairie)

*Yannick Afchain*  
Yannick Afchain

A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicps3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicps3@nord.gouv.fr)  
ou  
par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu'au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A SAULZOIR, le 22 mai 2023

(Signature du maire revêtu de  
de la mairie)

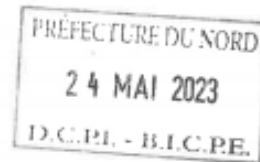


A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu'au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A Artres , le 22/05/23



(Signature du maire revêtu du  
cachet de la mairie)

A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu'au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

Avesnes le Sec le 24 mai 2023

(Signature du maire revêtue du  
cachet de la mairie)

Le Maire  
Claude REGNER



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX



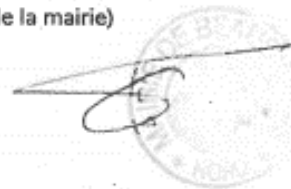
**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d’obtenir une demande d’autorisation environnementale d’exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d’HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l’enquête publique et jusqu’à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu’au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l’installation projetée, l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique sur la demande d’autorisation mentionnée en objet.

A Saulzoir, le 24/05/2023

(Signature du maire revêtue du  
cachet de la mairie)



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)  
ou  
par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu'au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A Bismes, le 18 mai 2023

(Signature du maire revêtue du sceau de la mairie)



Yvan BRUNIAU  
Maire

A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d’obtenir une demande d’autorisation environnementale d’exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d’HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l’enquête publique et jusqu’à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu’au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l’installation projetée, l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique sur la demande d’autorisation mentionnée en objet.

A Capelle, le 26 Mai 2023

(Signature du maire revêtue du  
cachet de la mairie)

le Maire  
Christophe  
BASTIAUX



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « Les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunchaut » sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu'au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

*Douaiy-Peuvins* le 18 mai 2023

(Signature du maire revêtue du  
cachet de la mairie)



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD

Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d’obtenir une demande d’autorisation environnementale d’exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d’HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l’enquête publique et jusqu’à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu’au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l’installation projetée, l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique sur la demande d’autorisation mentionnée en objet.

A Esarny, le 18 mai 2023.

(Signature du Maire) et du  
cachet de la mairie



Le Maire

Didier ESCARTIN

A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Affichage du 23/03 au 17/05/2023

**Objet :** Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d’obtenir une demande d’autorisation environnementale d’exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d’HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l’enquête publique et jusqu’à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu’au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l’installation projetée, l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique sur la demande d’autorisation mentionnée en objet.



A Famars, le 17 mai 2023

(Signature du maire revêtue  
du cachet de la mairie)

Le maire,

Véronique DUPRE

A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD

Direction de la coordination des politiques interministérielles

Bureau des procédures environnementales

Affaire suivi par Yannick AFCHAIN

Par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

Ou

Par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur

59039 LILLE CEDEX

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu'au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A Haussy, le 24/05/2023

(Signature du maire revêtue du  
cachet de la mairie)



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD

Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d’obtenir une demande d’autorisation environnementale d’exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d’HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l’enquête publique et jusqu’à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu’au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l’installation projetée, l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique sur la demande d’autorisation mentionnée en objet.

A MAING, le 22 mai 2023



(Signature du maire revêtu du  
cachet de la mairie)

Le Maire  
  
P. BAUDRIN

A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu'au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A Haussy, le 18 Mai 2023  
Sur Feuille

(Signature du maire revêtue du  
cachet de la mairie)



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures à 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu'au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

MONTRÉCOURT , le 23 MAI 2023

(Signature du Maire revêtue du  
cachet de la mairie)

Marc GUILLET



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD

Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d’obtenir une demande d’autorisation environnementale d’exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d’HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l’enquête publique et jusqu’à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu’au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l’installation projetée, l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique sur la demande d’autorisation mentionnée en objet.

A , le 19 mai 2023  
Neuville en Avesnois

(Signature du maire revêtue du  
cachet de la mairie)



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD

Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d’obtenir une demande d’autorisation environnementale d’exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d’HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l’enquête publique et jusqu’à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu’au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l’installation projetée, l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique sur la demande d’autorisation mentionnée en objet.

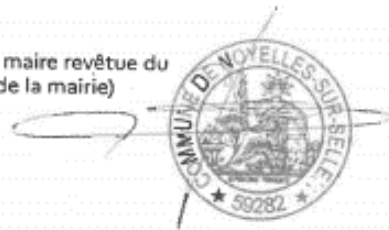
2<sup>d</sup> MAI 2023

A , le

Mairie Noyelles S/SELLE

(Signature du maire revêtue du  
cachet de la mairie)

Le Maire,  
Daniel SAUVAGE



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD

Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu'au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

AGREMENT le 25 Mai 2023

Le Maire, D. JOUENIAUX  
(Signature du maire et du  
cachet de la mairie)



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu'au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A Romeris, le 22 mai 2023

(Signature du maire revêtue du  
cachet de la mairie)

Le Maire  
X. DUPONT



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD

Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d’obtenir une demande d’autorisation environnementale d’exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d’HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l’enquête publique et jusqu’à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu’au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l’installation projetée, l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique sur la demande d’autorisation mentionnée en objet.

A Ruesmes , le 25 mai 2023

(Signature du maire revêtue du  
cachet de la mairie)



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)  
ou  
par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu'au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

AS<sup>S</sup> Albert, le 24 mai 2023

(Signature du maire revêtue du  
cachet de la mairie)



de Maire : Pascal GÉRARD

A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD

Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire, des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu'au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A ST MARTIN, le 18 mai 2023.

(Signature du maire revêtue du  
cachet de la mairie)

Michel DUANEUS,  
Maire -



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD

Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu'au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A ST PYTHON le 23/05/2023



(Signature du maire revêtue du cachet de la mairie)

*de Saint-Python*  
*G. FLAMENGT*

A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD

Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d’obtenir une demande d’autorisation environnementale d’exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d’HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l’enquête publique et jusqu’à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu’au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l’installation projetée, l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique sur la demande d’autorisation mentionnée en objet.

AS Vaanku le 18 Mars 2023

(Signature du maire et du  
cachet de la mairie)



N. C. WIELGOSZ

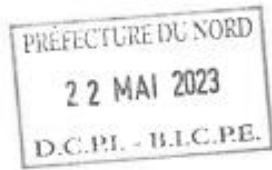
A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD

Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d’obtenir une demande d’autorisation environnementale d’exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d’HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l’enquête publique et jusqu’à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu’au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l’installation projetée, l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique sur la demande d’autorisation mentionnée en objet.

A Spiezio, le 24 mars 2023

(Signature du maire revêtue du  
cachet de la mairie)

A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicps3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicps3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

CERTIFICAT D’AFFICHAGE



**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d’obtenir une demande d’autorisation environnementale d’exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d’HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l’enquête publique et jusqu’à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu’au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l’installation projetée, l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique sur la demande d’autorisation mentionnée en objet.

A Solesmes, le 19 mai 2023

(Signature du maire revêtue du  
cachet de la mairie)

A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)  
ou  
par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu'au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A Sommevoire, le 18/05/2023

(Signature du maire revêtue du  
cachet de la mairie)

Le Maire

**Roland SALENGRO**



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

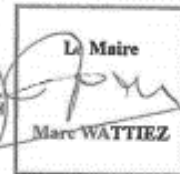
## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu'au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A THIFANT, le 31/05/2023

(Signature du maire revêtue du  
cachet de la Mairie)



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD

Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu'au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A Vendegies-sur-Ecaillon, le 24/05/23

(Signature du maire revêtue du  
cachet de la mairie)



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD  
Direction de la coordination des politiques Interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)  
ou  
par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu'au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A Verchain  
Haussy, le 26 mai 2023

(Signature du maire revêtue du  
cachet de la mairie)

P. B. F. J. J.

P. Adjoint

C. DE MEYER



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD

Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d'obtenir une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu'au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A Vertain, le

25 MAI 2023



(Signature du maire revêtue du cachet de la mairie)

**JEAN-MARC LEMEITE**  
**MAIRE DE VERTAIN**

A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

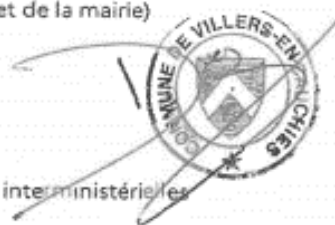
## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**OBJET** : Enquête publique du 11 avril à 08 heures au 17 mai 2023 à 18 heures sur la demande présentée par la société « les Vents du Solesmois 2 » en vue d’obtenir une demande d’autorisation environnementale d’exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » sur le territoire des communes d’HAUSSY et de SAULZOIR.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l’enquête publique et jusqu’à la clôture de celle-ci, soit avant le 27 mars 2023 et jusqu’au 17 mai 2023 inclus sans interruption, et dans le voisinage de l’installation projetée, l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique sur la demande d’autorisation mentionnée en objet.

*A Villers-en-Cauchies, le 25/05/2023*

(Signature du maire revêtu du  
cachet de la mairie)



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

par courriel : [pref-bicpe3@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe3@nord.gouv.fr)

ou

par courrier : 12-14 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

COMMUNES	CERTIFICATS AFFICHAGE
<b>Communes d'installation</b>	
HAUSSY	reçu
SAULZOIR	reçu
<b>Communes de rayon</b>	
ARTRES	reçu
AVESNES-LE-SEC	reçu
BEAUDIGNIES	reçu
BERMERAIN	reçu
CAPELLE	reçu
DOUCHY-LES-MINES	reçu
ESCARMAIN	reçu
FAMARS	reçu
HASPRES	reçu
MAING	reçu
MONCHAUX-SUR-ECAILLON	reçu
MONTRECOURT	reçu
NEUVILLE-EN-AVESNOIS	reçu
NOYELLES-SUR-SELLE	reçu
QUERENAING	reçu
ROMERIES	reçu
RUESNES	reçu
SAINT-AUBERT	reçu
SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON	reçu
SAINT-PYTHON	reçu
SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS	reçu
SEPMERIES	reçu
SOLESMES	reçu
SOMMAING	reçu
THIANT	reçu
VENDEGIES-SUR-ÉCAILLON	reçu
VERCHAIN-MAUGRE	reçu
VERTAIN	reçu
VILLERS-EN-CAUCHIES	reçu

Jeudi 23 avril 2023 | L'Observateur du Cambrésis

## Solesmes

# LA GUERRE EST DÉCLARÉE

## La CCPS s'oppose à l'arrivée de 2 éoliennes

**PAYS SOLESMOIS** Alors que nombreux projets se concrétisent, Boralex a annoncé l'installation de deux nouvelles éoliennes. Ni les communes concernées, ni la CCPS n'ont été consultées.

« Le suis prêt à tout pour m'opposer à projet, quelle que soit la ZAD\* », il le dit avec sarcasme Paul Sagniez, maire de Solesmes et Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, mais en arrive à ce genre de boutade donne à croire. Lui, et tous les membres de la CCPS se déclarent fermement opposés à l'arrivée de deux nouvelles éoliennes sur les territoires d'Haussy et de Saulzoir. Il faut dire que tous les élus tombent des nues. Le projet d'extension du parc « Les Vents du Solesmois » ne vient absolument pas rejoindre le programme d'aménagement éolien de la CCPS. « Cette extension constitue une initiative isolée de la démarche communautaire et sans concertation satisfaisante avec les communes concernées et la communauté de communes », détaille bien d'ailleurs la motion contre ce projet. Mais comment en ait-on arrivé là ?

### UNE EXTENSION DÉJÀ REFUSÉE DANS LE PASSÉ

Retour un an en arrière. En 2019, l'écarta présentait un projet d'extension de 5 éoliennes sur le territoire de Solesmes. Plus précisément, étaient concernées les villes de Solesmes, Saulzoir, Neuville, Briante et Haussy. « La Chaussée de Brunehaut » est l'un des plus grands parcs éoliens du Pays Solesmois, il y a déjà 15 éoliennes sur un périmètre de 5 km. Là encore, cette initiative est totalement isolée et logiquement rejetée par la CCPS. En mars 2022 la CCPS prend le combat juridique mené et l'écarta semble donc avoir le champ libre. Pourtant, le projet a été reversé à Boralex, autre prestataire éolien. Ce dernier a créé une filiale se dénommant, « Les Vents du Solesmois 2 ». Ce dernier possède l'autorisation préfectorale datant de 2021 ainsi que les études faites avant 2019. Sauf que d'après certains, ces

### Pour rappel

La CCPS depuis février 2018, tient à contrôler le nombre d'éoliennes qui s'installent dans le paysage. Actuellement, le nombre maximum autorisable est de 40 éoliennes. Les derniers projets sont au stade d'autorisation ou de construction.

Cette extension voulue par Boralex ne rentre absolument pas dans le cadre des 40 éoliennes (explication dans cet article).



Lors du conseil communautaire du 28 février 2023, Paul Sagniez avait aussi annoncé l'installation d'éoliennes à Seppesmeries. Projet rentrant dans les quotas fixés par la CCPS.

études sont ainsi quasiment nulles à ce jour.

### 4 ARGUMENTS MIS EN AVANT

En effet, les études sur le terrain étaient réalisées pour 5 éoliennes, et non deux. L'impact n'est plus le même selon le nombre, mais aussi le contexte. Entre-temps, d'autres machines ont été érigées et d'autres ont été annoncées. L'impact ne serait donc pas exactement connu. D'autant plus qu'il est aussi avancé par la CCPS que l'installation de ces éoliennes constitue un risque pour la biodiversité, notamment les chauves-souris. L'une des éoliennes est identifiée comme se trouvant trop près de l'une des zones protégées. Pour les humains comme nous, deux problèmes se posent : celui de la pollution visuelle et des nouveaux travaux

que cela pourrait causer. En effet, il faudrait à nouveau raccorder les éoliennes, raccordement qui empièterait sur les communes de Soumagne et Quérenne.

### DES ÉLUS ÉVIDEMMENT REMONTÉS

À la fin du dernier conseil municipal de Solesmes la semaine dernière, Paul Sagniez a donné le mot d'ordre pour mener ce combat : aucun compromis ne sera fait. « Depuis un certain temps, on doit bloquer des projets. À Solesmes, on a voté contre, mais ce parc a eu gain de cause. Moi, j'ai tout bloqué en refusant toutes les autorisations de mise en œuvre. Boralex essaye de m'approcher, ils m'appellent presque tous les jours, mais j'ai tout fermé. Ça partira au clash d'un jour à l'autre. » Pour l'instant sans moyen de réagir,

Jean-Marie Boucley attend la fin de l'enquête publique pour réagir, mais il est clairement mécontent. « Boralex s'est permis de distribuer à tous les habitants une présentation du projet alors que nous n'étions même pas au courant. » La guerre est déclarée et va probablement durer.

Mathéo Uvin

### \*Zone à Défendre.

Récemment, le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin, s'est engagé à employer des moyens juridiques pour interdire ces rassemblements suite aux incidents remarqués à Sainte-Soline (Nouvelle-Aquitaine) contre les bassines.

## Paul Sagniez appelle la population à donner son avis

### PAYS SOLESMOIS

Parce qu'une seule motion ne suffit pas, Paul Sagniez et les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) ont signé la même motion, collectivement, contre le projet Boralex de 2 éoliennes sur les territoires de Saulzoir et Haussy. Il constituerait une extension d'un parc éolien existant sur ce territoire, celui des « Vents du Solesmois ». Une action qui a été concrétisée sur le terrain par la prise de parole du président de la CCPS Paul Sagniez, à l'intention de la population. Dans cette vidéo, l'élu solesmois appelle la population d'Haussy, de Saulzoir, mais aussi de tout le Pays Solesmois à

s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique qui a été ouverte. Paul Sagniez a tout de même tenu en début de cette vidéo, à clarifier la situation. La CCPS soutient l'installation d'éolienne - preuve en est l'appel au financement participatif du parc éolien du Pays Solesmois. Seulement, les conditions du projet Boralex « Vents du Solesmois 2 » sont inacceptables pour les élus (explication dans notre article au-dessus).

### COMMENT S'EXPRIMER

Par courrier, à la mairie de Saulzoir et adressé à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique Parc

éolien extension de la chaussée Brunehaut) ou par courriel : projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut@mail.payssolesmois.fr (avec la même précision). Enfin, des permanences sont aussi prévues. En mairie de Saulzoir, le samedi 29 avril de 9 h à 12 h, le mercredi 17 mai de 16 h à 18 h. En mairie de Haussy, le jeudi 20 avril de 15 h à 18 h - le mardi 9 mai de 9 h à 12 h.

### Les détails du dossier

Vous pouvez vous exprimer et retrouver tous les détails du projet en mairie ou sur le site participation.payssolesmois.fr/projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut/



Dans une vidéo postée sur la page Facebook de la CCPS, Paul Sagniez clarifie la situation.

Jeudi 18 mai 2023 | L'Observateur du Cambrésis

## Solesmes

5

## FORTE PARTICIPATION

### Face aux nouvelles éoliennes, la Région s'est exprimée

**PAYS SOLESMOIS** L'enquête publique pour le projet éolien Boralex s'est terminée ce mercredi. Des élus et les citoyens se sont exprimés en grand nombre.

**D**epuis quelques mois, le projet éolien de « Vent des Solesmois 2 » n'est pas porté dans le cœur des habitants du Pays Solesmois. Et dans celui de Paul Sagniez d'abord, qui a appelé la population solesmoise à s'exprimer quelques jours après l'annonce de l'installation de deux nouvelles éoliennes par Boralex. Encore une fois, le maire et président de la CCPS a insisté sur le soutien qu'il porte à l'installation d'éoliennes sur son territoire, mais uniquement dans la limite des 40 éoliennes que s'est fixée la communauté de communes. Hors, le nouveau projet de Boralex sort complètement de ce programme.

#### FORTE PARTICIPATION

En tout cas, l'appel de Paul Sagniez a été entendu. Outre plusieurs maires du territoire qui ont exprimé publiquement leur opposition - Yvan Bruniau à Bermerain, Didier Escartain à Escarmain, la mairie de Vertain, d'Haussy ou encore de Beaurain - environ 200 personnes se sont exprimées dans le cadre de l'enquête publique. La très grande majorité de ces personnes manifestent leurs oppositions au projet, faisant part de leur ras-le-bol face



Le 12 avril dernier, Paul Sagniez - maire de Solesmes et président de la CCPS - appelait les habitants à s'exprimer sur le projet.

au trop grand nombre d'éolienne dans les environs. Cette « destruction du paysage » - pour reprendre quelques mots des contributions, était aussi avancé par la CCPS, qui craignait même une détérioration de la qualité de vie pour

les chauves-souris présente dans les environs. Paul Sagniez a aussi trouvé le soutien de Xavier Bertrand, président de la région Hauts-de-France. Dans un communiqué, il rappelle que la région possède 28 % du parc éolien français.

Le Conseil régional a rappelé son soutien à l'implantation « de nouvelles énergies décarbonées » autre que l'éolien, ce dernier aboutissant à « l'intolérable encerclement des habitants ».

Maffeo Vito

## Annexe 11

### En quoi consiste exactement le projet éolien de Boralex à Haussy et Saulzoir ?

Alors qu'une enquête publique est en cours jusqu'à la mi-mai en mairies d'Haussy et Saulzoir, on fait le point sur le projet éolien porté par la société Boralex. Dans le détail, cela donne quoi ?

(/1316788/article/2023-04-15/en-quoi-consiste-exactement-le-projet-eolien-de-boralex-haussy-et-saulzoir) Par Bruno Demeulenaere (/10050/dpi-authors/bruno-demeulenaere) journaliste à Cambrai depuis 15 ans

Publié: 15 Avril 2023 à 23h13

□ Temps de lecture: 2 min

La société de développement éolien Boralex envisage d'implanter deux éoliennes, une sur le territoire de Haussy (<https://www.lavoixdunord.fr/1317664/article/2023-04-19/tandis-qu-une-enquete-publique-est-lancee-pour-un-nouveau-projet-le-pays>) (grosso modo dans le prolongement des quatre en cours de montage par l'entreprise concurrente JPEE), et une sur celui de Saulzoir. Le projet comprend également la réalisation d'un poste de livraison électrique.

À lire aussi Enquête publique sur le projet éolien de Saulzoir-Haussy : les infos pratiques (/1316680/article/2023-04-15/enquete-publique-sur-le-projet-eolien-de-saulzoir-haussy-lesinfos-pratiques)

Les éoliennes à venir afficheraient une puissance de 3,3 MW. D'une hauteur totale de 150 m, avec leurs pales de 56,5 m, elles permettraient, selon les porteurs du projet, de « produire environ 20 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 7 262 habitants pour les usages domestiques ».

#### Sentiers pédagogiques

L'entreprise Boralex propose diverses mesures d'accompagnement à son projet. Il est notamment question de la constitution d'un fonds destiné aux résidents les plus proches du parc pour « la fourniture d'arbres de haute tige » dans le but de limiter l'impact visuel. Il est aussi proposé de mettre en place des panneaux pédagogiques le long du sentier pédestre « circuit de la vallée des saules ».

On l'aura compris, la Communauté de communes est vent debout contre l'implantation anarchique de deux éoliennes que la société Boralex, via sa structure « Les vents du Solesmois 2 » veut lui imposer. Le président Paul Sagniez a souhaité pouvoir s'adresser directement à la population du territoire dans le but de lui expliquer les raisons de ce rejet : il a enregistré à son intention une vidéo, publiée sur le site Internet et la page Facebook de la CCPS, laquelle a depuis été partagée par la grande majorité des 15 communes adhérentes.



Le dirigeant y lit simplement un communiqué, court (à peine trois minutes) mais argumenté, sur un ton grave. Il y rappelle que l'intercommunalité n'est pas opposée à l'éolien et qu'elle a « défini en 2018, un plan communautaire ambitieux en faveur du développement raisonné des énergies renouvelables (plan EnR) permettant d'accompagner la transition écologique de son territoire ». Et Paul

Sagniez promet même le financement

participatif actuellement en cours concernant le parc éolien du Chemin de Valenciennes, à Haussy permettant d'accompagner la transition écologique de son territoire ([https://fr.enerfip.eu/placer-son-argent/investissement-eolien/haussy/?fbclid=IwAR1r0VKe3AV0979eaWbCZ3\\_m1nVdQnUnilZTOkEd2\\_E\\_6WebMQ4IQY96Vjk#gothe-project](https://fr.enerfip.eu/placer-son-argent/investissement-eolien/haussy/?fbclid=IwAR1r0VKe3AV0979eaWbCZ3_m1nVdQnUnilZTOkEd2_E_6WebMQ4IQY96Vjk#gothe-project)) (1).».

Après avoir expliqué les raisons l'amenant à condamner la démarche « plan » de Boralex, le président conclut invitant ses « administrés attachés à la et à la préservation du paysage » à entendre leur voix lors de l'enquête publique qui se déroule jusqu'au mercredi 17 mai.

B. D.

(1) Ce parc de quatre éoliennes devrait

voir le jour en octobre. Son financement participatif est réservé aux résidents / personnes morales de la CCPS jusqu'à la fin mai ; il sera ensuite ouvert aux habitants du Cambrésis.

Une démarche devrait aussi être développée envers les oiseaux : il s'agirait d'installer « des sites d'hivernage riches en nourriture, au travers de l'installation de couverture "d'avoine rude" ». Enfin, Boralex prévoit d'identifier et de baliser les niches de busards, installés dans un rayon de 1 km autour du projet ; à ce propos, elle s'engage à sensibiliser les exploitants agricoles, ainsi que les apprentis de la Maison familiale rurale de Haussy, au sauvetage de nichées.

**Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :** [Énergie alternative\(/tags/energie-alternative\)](#) [Énergies alternatives\(/tags/energies-alternatives\)](#) [Solesmes \(59730, Nord\)\(/region/cambrai-et-ses-environs/solesmes\)](#) [Haussy \(59294, Nord\)\(/region/cambrai-et-ses-environs/haussy\)](#) [Saulzoir \(59227, Nord\)\(/region/cambrai-et-ses-environs/saulzoir\)](#) □



hors en ruralité faire

voir le



# Enquête publique sur le projet éolien de Saulzoir-Haussy : les infos pratiques

L'entreprise Boralex envisage d'implanter deux éoliennes à Haussy et Saulzoir. Une enquête publique est ouverte jusqu'au 17 mai.

Par Bruno Demeulenaere (/10050/dpi-authors/bruno-demeulenaere) journaliste à Cambrai depuis 15 ans

Publié: 15 Avril 2023 à 17h47

□ Temps de lecture: 2 min

Ces dernières semaines, de gros panneaux jaunes, placés aux entrées des villages de Haussy et de Saulzoir, ont étonné plus d'un automobiliste filant sur la départementale 955. Ceux qui auront suffisamment freiné pour être en mesure de les lire auront appris qu'ils annonçaient une enquête publique.

□ À lire aussi En quoi consiste exactement le projet éolien de Boralex à Haussy et Saulzoir? (/1316788/article/2023-04-15/en-quoi-consiste-exactement-le-projet-eolien-deboralex-haussy-et-saulzoir)

Pas sûr cependant que ça leur aura suffi pour savoir que celle dernière concerne donc l'implantation de deux éoliennes sur ces communes et que la population est invitée à exprimer sa position à ce sujet avant le mercredi 17 mai.

### Quatre permanences

Dans le cadre de cette enquête, le commissaire chargé du dossier « Vents du Solesmois 2 » tiendra encore quatre permanences avant la clôture de celle-ci. Il sera présent en mairie de Haussy les jeudi 20 avril (de 15 à 18h) et mardi 9 mai (de 9h à midi) ; et dans celle de Saulzoir les samedi 29 avril (de 9h à midi) et mercredi 17 mai (de 16 à 18h). Il y recueillera les remarques des uns et des autres, lesquelles lui permettront de donner son propre avis motivé quant à ce projet controversé.

On l'aura compris, la Communauté de communes est vent debout contre l'implantation anarchique de deux éoliennes que la société Boralex, via sa structure « Les vents du Solesmois 2 » veut lui imposer. Le président Paul Sagniez a souhaité pouvoir s'adresser directement à la population du territoire dans le but de lui expliquer les raisons de ce rejet : **il a enregistré à son intention une vidéo**, publiée sur le site Internet et la page Facebook de la CCPS, laquelle a depuis été **partagée par la grande majorité des 15 communes adhérentes**.

Le dirigeant y lit simplement un communiqué, court (à peine trois minutes) mais argumenté, sur un ton grave. Il y rappelle que l'intercommunalité n'est pas opposée à l'éolien et qu'elle a « défini en 2018, un plan communautaire ambitieux en faveur du développement raisonné des énergies renouvelables (plan EnR) permettant d'accompagner la transition écologique de son territoire ». Et Paul Sagniez promeut même le financement participatif actuellement en cours concernant le parc éolien du Chemin de Valenciennes, à Haussy ([https://fr.enerfip.eu/placer-son-argent/investissement-eolien/haussy/?fbclid=IwAR1r0VKe3AV0979eaWbCZ3\\_m1nVdQnUnilZTOkEd2\\_E\\_6WebMQ4IQY96Vjk#gothe-project](https://fr.enerfip.eu/placer-son-argent/investissement-eolien/haussy/?fbclid=IwAR1r0VKe3AV0979eaWbCZ3_m1nVdQnUnilZTOkEd2_E_6WebMQ4IQY96Vjk#gothe-project)) (1).

Après avoir expliqué les raisons l'amenant à condamner la démarche « hors plan » de Boralex, le président conclut en invitant ses « administrés attachés à la ruralité et à la préservation du paysage » à faire entendre leur voix lors de l'enquête publique qui se déroule jusqu'au mercredi 17 mai.  
B. D.

(1) Ce parc de quatre éoliennes devrait voir le jour en octobre. Son financement participatif est réservé aux résidents / personnes morales de la CCPS jusqu'à la fin mai ; il sera ensuite ouvert aux habitants du Cambrésis.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est mis à disposition de la population dans les deux mairies, aux horaires normaux d'ouverture. Même en l'absence du commissaire-

enquêteur, les personnes qui le souhaitent pourront y formuler leurs observations et propositions sur les registres d'enquête publique prévus à cet effet. Ces éléments peuvent également être envoyés par courrier aux deux mairies ; ou par courriel sur le registre dématérialisé (<https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut>)

### Solesmes : une motion de censure contre un projet d'éoliennes jugé néfaste

Le maire de Solesmes, Paul Sagniez a fait voter une motion de censure contre un projet d'éoliennes « qui présente plusieurs inquiétudes », lors du dernier conseil municipal.



Le conseil municipal de Solesmes a voté une motion de censure contre l'agrandissement du parc éolien le long de la Chaussée de Bruhenaut. - VDNPQR

« Nous améliorons nos compétences depuis quelques années pour développer l'éolien sur le territoire », notamment avec le conseil communautaire de la CCPS, a rappelé le maire de Solesmes (<https://solesmes.fr/fr/>), Paul Sagniez. (<https://www.lavoixdunord.fr/840913/article/2020-07-17/le-maire-de-solesmes-paul-sagniez-succede-georges-Flamengt-la-tete-du-pays>)

En 2018, avait été lancé le plan d'aménagement et d'exploitation des installations des énergies renouvelables éoliennes. Ce plan « limite le nombre d'aérogénérateurs à 40 sur l'ensemble du territoire ». Cela représente quinze éoliennes sur le parc éolien des communes d'Haussy et Saulzoir.

Lors du dernier conseil municipal, jeudi, le maire de Solesmes a fait part de quelques inquiétudes. La société "Les vents du solesmois 2" prévoit l'installation de deux éoliennes supplémentaires, qui porterait le nombre d'éoliennes à 17, et rajouterait une quatrième ligne de machines. Ce projet n'est pas envisageable pour le maire qui est « énervé » de la situation.

#### **Saturation visuelle et risques pour la biodiversité**

« La saturation visuelle » est l'une des premières inquiétudes. Mais aussi la « proximité d'une des deux éoliennes par rapport aux haies et boiseries. L'éolienne A2 se place à moins de 130 mètres de la haie la plus proche », ce qui va créer un risque de mortalité par collision pour la biodiversité.

Aux vues des risques encourus, Paul Sagniez a pris soin d'en informer les élus du conseil municipal. « La société continue de nous contacter », mais le maire est formel, ce projet ne doit pas voir le jour. Pour appuyer ce refus, une motion de censure a été votée lors du conseil municipal de la ville. Elle a été votée à l'unanimité.

### Tandis qu'une enquête publique est lancée pour un nouveau projet, le Pays solesmois veut s'en tenir à son plan éolien

Jusqu'à la mi-mai, une enquête publique est lancée, notamment dans les mairies de Haussy et Saulzoir, en vue de l'implantation de « deux aérogénérateurs » sur leurs territoires. Une démarche « individuelle » qui agace au plus haut point les élus du Solesmois qui ont voté une motion s'opposant farouchement au projet.

(/1317664/article/2023-04-19/tandis-qu-une-enquete-publique-est-lancee-pour-un-nouveau-projet-le-pays)

Par Bruno Demeulenaere (/10050/dpi-authors/bruno-demeulenaere) journaliste à Cambrai depuis 15 ans

Publié: 19 Avril 2023 à 12h00

□ Temps de lecture: 3 min

« La Communauté de communes du Pays solesmois n'est pas contre les éoliennes »... Sur le site Internet ou la page Facebook de l'intercommunalité où son président prend la parole dans une vidéo, ou lors du conseil communautaire de ce mardi où ses élus ont voté une motion, la CCPS tient à rappeler cette réalité. Il suffit d'ailleurs de traverser le territoire pour constater que le Solesmois a déjà bien donné à l'éolien (à Haussy, Saulzoir, Saint-Python, Solesmes...). Mais, précisent-ils tous, à la seule condition « de pouvoir en maîtriser l'implantation ».

□ À lire aussi En quoi consiste exactement le projet éolien de Boralex à Haussy et Saulzoir? (/1316788/article/2023-04-15/en-quoi-consiste-exactement-le-projet-eolien-deboralex-haussy-et-saulzoir)

Dans ce cadre, la communauté de communes a pris, en février 2018, la compétence facultative « Aménagement et exploitation des installations d'énergies renouvelables éoliennes », avant de se doter d'un « plan EnR » qui limite le nombre d'aérogénérateurs à 40 sur l'ensemble de son (pourtant petit) territoire.

#### Bien situé

Mais voilà, le fait est que le plateau Haussy – Saulzoir – Vendegies rassemble toutes les qualités requises pour optimiser l'implantation d'éoliennes, rappelle le directeur de la CCPS Berkins Bien Aimé. Le Solesmois figurerait même en bonne place sur une carte récente référençant les meilleurs emplacements du département... Aussi, « Il n'y a pas un mois sans que nous soyons démarchés », révèle le responsable. Et tous les promoteurs éoliens n'acceptent pas de respecter le plan EnR solesmois...

#### L'ENTREPRISE BORALEX EN CHIFFRES

<b>3</b> Trois parcs éoliens sont actuellement en cours de construction par Boralex	<b>26</b> Boralex exploite 26 parcs éoliens (446 MW) dont un situé à cheval sur Saint-Hilaire, Saint-Python et Viesly et un autre à Bazuel et Catillon-sur-Sambre
<b>80</b> Le nombre de salariés dans les Hauts-de-France (développement des projets, construction, exploitation, fonctions support, etc.)	<b>2001</b> L'entreprise canadienne a implanté son siège social français depuis 2001, dans le Nord, à Blendecques

Ainsi, c'est sans l'accord des communes de Haussy et Saulzoir que l'entreprise Boralex lance un « nouveau » projet. Ce développeur connaît le Solesmois pour déjà gérer, depuis 2017, neuf éoliennes sur les communes de Saint-Hilaire-lez-Cambrai, Saint-Python et Viesly. Et il était en concurrence avec la société JPEE pour doubler le « Parc de la Chaussée-Brunehaut », fort de six machines, qui tourne depuis 2016 au nord de Haussy. Le projet « Parc du chemin de Valenciennes », appuyé par la CCPS (qui s'est associée financièrement au projet), a été préféré en août 2019 à l'offre de Boralex : les quatre éoliennes acceptées (sur les cinq

initialement proposées) devraient d'ailleurs entrer en fonction à l'automne

(<https://www.lavoixdunord.fr/1240359/article/2022-10-13/les-quatrenouvelles-eoliennes-de-haussy-seront-prettes-recevoir-leurs-mats-avant>).

À lire aussi Enquête publique sur le projet éolien de Saulzoir-Haussy : les infos pratiques

(/1316680/article/2023-04-15/enquete-publique-sur-le-projet-eolien-de-saulzoir-haussy-lesinfos-pratiques)

Mais l'entreprise déboutée s'est tournée vers le tribunal administratif... qui a annulé en mars 2021 la décision préfectorale et enjoint les autorités à se repencher sur le dossier. Dossier entre-temps évidemment remanié : la version de mai 2022 consiste désormais en l'implantation de deux aérogénérateurs de 3,3 MW et d'un poste de livraison électrique sur le territoire des communes de Haussy et de Saulzoir. C'est l'enquête publique de cette « extension de la chaussée Brunehaut » qui est en cours...

### **Un rejet dûment argumenté**

Par Bruno Demeulenaere (/10050/dpi-authors/bruno-demeulenaere)

Le projet porté par la société « Les vents du Solesmois 2 », issue de Boralex, n'a pas pour seul défaut, aux yeux de la Communauté de communes du Pays solesmois, de contraindre celle-ci à ne pas respecter son plan initial de 40 éoliennes maximum... La CCPS et les communes concernées condamnent l'absence « de concertation satisfaisante » : à ce titre, le maire de Haussy ne décolère pas d'avoir appris la nouvelle par ses administrés, qui ont tous reçu à domicile un livret fort qualitatif présentant le projet.

L'intercommunalité dénonce également « la saturation visuelle » qu'est susceptible de générer ces deux nouvelles implantations : cela ferait 17 machines (dans un rayon de 5 km !) réparties sur trois lignes... et le développeur éolien canadien chercherait à en implanter une quatrième !



« Nous sommes devenus le village le plus densifié en passage de câbles souterrains du Cambrésis », s'agaçait il y a peu encore le maire de Sommaing Roland Salengro.

Elle réprovoque également l'implantation d'une des deux éoliennes à trop faible distance de haies existantes, mettant ouvertement en danger la biodiversité, notamment la vie de chauves-souris (pipistrelles...). Elle fustige les travaux de raccordement

(<https://www.lavoixdunord.fr/1197145/article/2022-06-24/sommaing-la-rue-de-saint-quentin-en-travaux-parce-que-des-eoliennes-vont-sortir>) à venir dans Sommaing

(<https://www.lavoixdunord.fr/1197145/article/2022-06-24/sommaing-la-rue-de-saint-quentin-en-travaux-parce-que-deseoliennes-vont-sortir>)... village qui vient de refaire toute sa voirie...

(<https://www.lavoixdunord.fr/1126949/article/2022-01-14/2022-l-annee-durenouveau-dans-sommaing-grace-600-000eu-de-travaux-d-amenagement>)

Sans surprise, lors du dernier conseil communautaire de la CCPS, c'est à l'unanimité que les élus intercommunaux ont solidairement voté une motion contre le projet éolien... mais la décision au final dépendra, cette fois encore, de la préfecture.



## SOMM'INFO

n°15 Avril 2023

### Lettre d'information de la municipalité de Sommaing sur Ecaillon

 Mairie de Sommaing sur écaillon



[www.sommaing.fr](http://www.sommaing.fr)

#### EDITO

Chères Sommaingeoises,  
chers Sommaingeois,

Vous trouverez avec ce Somm'info :

- Un courrier du Président de la CCPS et du Vice-Président chargé de l'environnement et du cadre de vie concernant l'enquête publique liée au projet d'installation de deux éoliennes supplémentaires à Haussy et Saulzoir, portant ainsi à 17 le nombre d'éoliennes sur ces deux communes.

- La motion contre ce projet votée à l'unanimité par le conseil municipal de Sommaing le 7 avril dernier.

Plus généralement, le conseil municipal est contre tout nouveau projet qui n'entrerait pas dans le cadre du plan de la CCPS en faveur des énergies renouvelables, qui limite le nombre d'éoliennes sur le Pays Solesmois à 40.

Si vous ne souhaitez pas que notre commune soit entourée de champ d'éoliennes et ne subisse une nouvelle fois les nuisances liées au raccordement des éoliennes au poste source de Famars ; si vous ne souhaitez pas que l'aménagement du centre-bourg soit saccagé, nous vous incitons fortement à participer à cette enquête publique pour formuler vos observations et vos critiques.

Plus nous serons nombreux à nous opposer à ce projet, plus nos chances de le faire capoter seront grandes.

Bien à vous

Le maire,  
Roland Salengro

#### Chasse aux oeufs

Pas moins d'une quarantaine d'enfants est venue chasser les œufs dans l'aire de jeux et ses environs ce Lundi de Pâques. Organisée par le Comité des Fêtes de Sommaing, la fête a réuni plusieurs activités pour le bonheur des plus jeunes et de leurs parents venus nombreux. Les œufs colorés, disséminés dans les espaces verts autour de la plaine de jeux, ont vite été repérés par les yeux vifs des jeunes Sommaingeois, leur permettant ainsi d'être récompensés par un lapin et des œufs en chocolat offerts par le Comité. Un décor de lapin créé et peint par la main de maître de Dorothee, avec l'aide de Xavier B. pour la découpe des éléments. Un atelier créatif proposait également la décoration de sujets en bois à décorer de mille couleurs. Les familles sont ainsi reparties avec leurs magnifiques créations. Le comité tient à remercier également ses membres actifs et les bénévoles venus aider à mettre en place cet événement : Delphine, Xavier, Sonia, Christophe, Dorothee, Christine et Jean-Marie accompagnés de leur petite-fille, Aurélie, Alexandre, Damien, Bélanda et Fanny.

*Le comité des fêtes*



**BORALEX**

**CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR  
LE PROJET ÉOLIEN  
D'EXTENSION DE LA  
CHAUSSÉE BRUNEHAUT**



Parc éolien du Seuil de Cambrésis (59)

## Borex, acteur historique des Hauts-de-France

Nous **développons, construisons et exploitons** des sites de production d'énergie renouvelable dont nous sommes propriétaires à 100%.

### EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

- ↳ Nos équipes comptent **80** salarié(e)s en charge de
  - 🏗️ Développement de projets EnR
  - 🏗️ Construction et exploitation
  - 👤 Fonctions supports et administratives

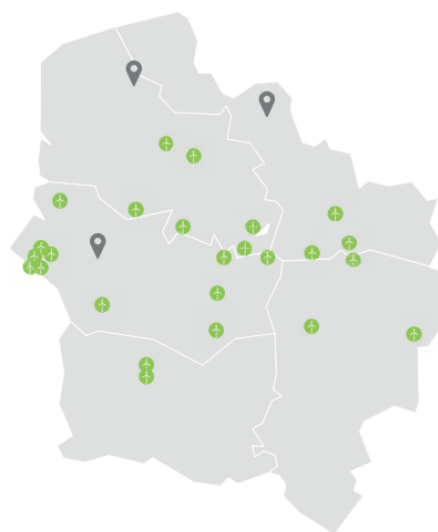
↳ Nous construisons

🌿 **3** parcs éoliens

↳ Et nous exploitons

🌿 **26** parcs éoliens

↳ Puissance installée  
**446** MW

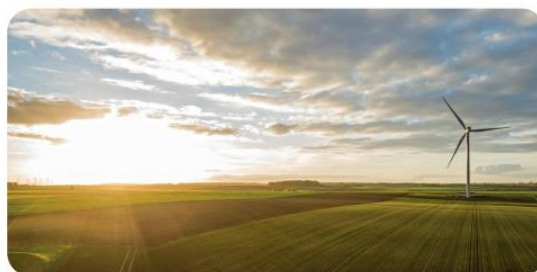


📍 Agences    🌿 Parcs éoliens

Borex est implantée depuis 2001 dans les Hauts-de-France à **Blendecques**, siège social de l'entreprise à environ 1h30 en voiture des communes d'accueil du futur parc éolien.

## Le projet éolien

Concernant le projet éolien d'Extension de la Chaussée Brunehaut, les échanges avec les élus et les critères techniques ont permis d'aboutir à l'implantation finale.



Parc éolien du Seuil de Cambrésis (59)

### DÉVELOPPEMENT & CONCEPTION





# Implantation

2 DE 3,3 MW

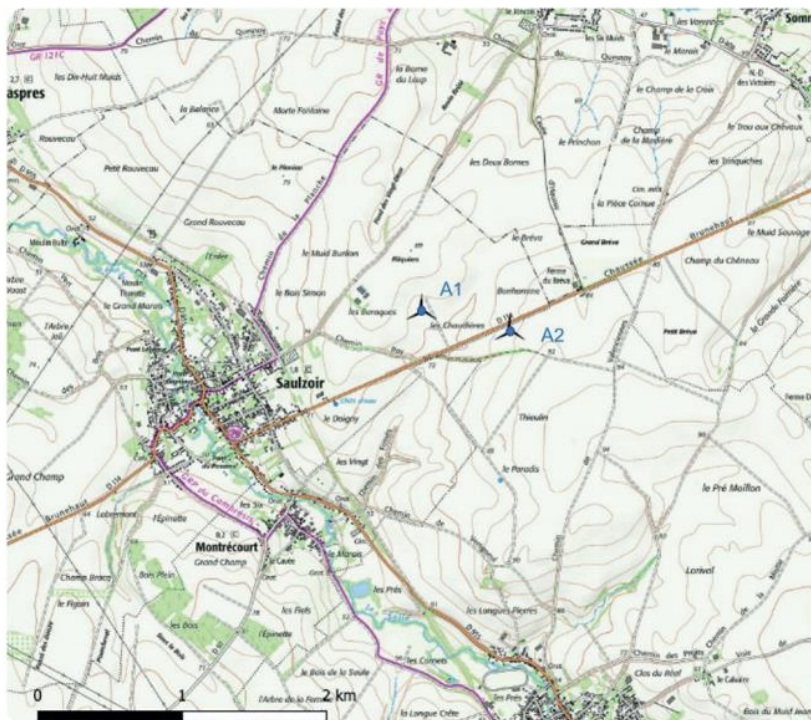
1 POSTE DE LIVRAISON

Environ 20 GWh/an de production\*

\*estimation - soit l'équivalent de la consommation de 7 262 habitants pour les usages domestiques

Projet de Haussy et Saulzoir

● Eoliennes projetées



## Un projet pensé pour le territoire

### FISCALITÉ



### MESURES\*

- Constitution d'un fond destiné aux résidents les plus proches du parc pour la fourniture d'arbres de haute tige : accompagnement dans le but de limiter l'impact visuel
- Proposition de mise en place de panneaux pédagogiques le long du sentier pédestre « Circuit de la Vallée des Saules »
- A destination des Oiseaux des Champs : mise en place de sites d'hivernage riches en nourriture au travers de l'installation de couvertures « d'avoine rude »
- Identification et balisage des nichées de Busards dans un rayon d'1km autour du projet. Sensibilisation des exploitants agricoles et apprentis de la MFR de Haussy au sauvetage des nichées.

\*Ce sont des montants minimum prévisionnels susceptibles d'être révisés dans les dernières étapes du projet. Les mesures citées sont favorables aux communes



Parc éolien de Mont-de-Bagny (59)

# L'enquête publique

L'enquête publique est un processus de consultation du public prévu par le code de l'environnement.

Elle permet, en amont de la phase de décision administrative, à la population de formuler des observations sur le projet. Pour ce faire, le dossier de demande d'autorisation environnementale est mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique. Le Commissaire enquêteur va ensuite donner un avis motivé à partir des avis et observations recueillies.



**L'ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE DU 11 AVRIL AU 17 MAI 2023**

Venez rencontrer le commissaire enquêteur lors des permanences en mairie :

Mairie de Saulzoir	Mairie de Haussy
Mardi 11 avril de 8h à 12h	Jeudi 20 avril de 15h à 18h
Samedi 29 avril de 9h à 12h	Mardi 9 mai de 9h à 12h
Mardi 17 mai de 16h à 18h	

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est mis à disposition de la population en mairie :

- ✓ Mairie de Saulzoir et de Haussy (dossier papier) aux jours et heures habituels d'ouverture

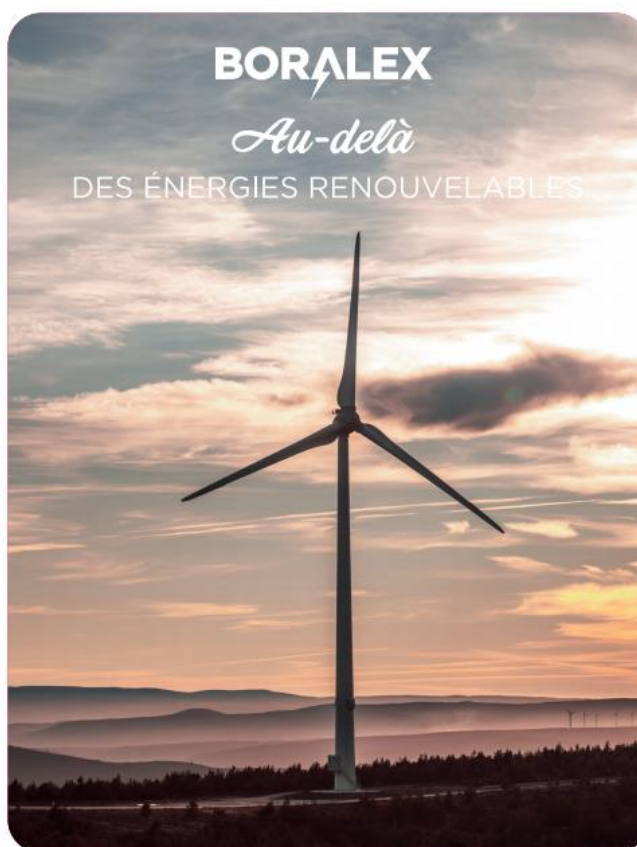
et sur internet :

- ✓ sur le site des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>
- ✓ sur le registre dématérialisé : <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut>

La population peut formuler ses observations et propositions :

- ✓ par écrit : sur les registres d'enquête publique, en mairies d'Haussy et de Saulzoir aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- ✓ par courrier : envoyé en mairie de SAULZOIR, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Mairie de SAULZOIR, 13 rue Victor Hugo 59227 SAULZOIR, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique Parc éolien extension de la chaussée Brunehaut).
- ✓ par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête (cf lien plus haut)
- ✓ par courriel via l'adresse suivante : [projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut@mail.proxiterritoires.fr](mailto:projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut@mail.proxiterritoires.fr)

Les observations feront l'objet de publication sur le site internet de la préfecture.





Solesmes, le 07 Avril 2023

Aux habitants de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois

**Objet** : Extension des parcs éoliens – Enquête publique

Madame, Monsieur

La Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) a défini en 2018 un plan communautaire ambitieux en faveur du développement raisonné des énergies renouvelables (Plan ENR) permettant d'accompagner la transition écologique de son territoire.

**Ce plan consiste en** une stratégie territoriale de développement d'installation de production d'énergies renouvelables et surtout l'encadrement des implantations d'éoliennes, avec un parc total plafonné à quarante machines.

Cependant, la CCPS ainsi que les différentes communes qui la composent sont confrontées à de nombreuses sollicitations d'entreprises de développements éoliens n'entrant pas dans le cadre du plan, notamment, la société BORALEX.

La CCPS, les communes du territoire mais aussi vous, habitants de la collectivité, allez être amenés à vous prononcer sur le projet de la société « les vents du solesmois 2 », filiale de BORALEX, au cours d'une enquête publique ouverte du 11 avril au 17 mai.

Nous souhaitons vous faire part de notre positionnement. **Nous sommes opposés à ce projet** pour plusieurs raisons :

- Ce projet nous contraint à ne pas respecter le plan initial de 40 éoliennes maximum ;
- Il est le résultat d'une démarche isolée sans approbation des élus locaux ;
- Nous n'acceptons pas la saturation visuelle qu'est susceptible de provoquer ce projet ;
- Les futures machines seront situées à proximité d'une haie constituant un corridor écologique pour la faune et la flore ;
- Nous refusons, au nom des habitants de la commune de Sommaing-sur-Ecaillon, en particulier, et de l'ensemble de nos concitoyens, les gênes occasionnées et répétitives des travaux de raccordement des éoliennes au poste de Famars.

Nous vous invitons donc en qualité d'administrés, attachés à la ruralité et à la préservation du paysage, à vous prononcer librement lors de l'enquête publique qui se tiendra du mardi 11 avril au mercredi 17 mai 2023.

Lors des permanences :

- **En Mairie de Saulzoir**  
Le Mardi 11 Avril de 8h à 12h - Le Samedi 29 Avril de 9h à 12h - Le Mercredi 17 Mai de 16h à 18h
- **En Mairie de Haussy**  
Le Jeudi 20 Avril de 15h à 18h - Le Mardi 9 Mai de 9h à 12h

Ou par courrier envoyé en mairie de Saulzoir, 13 rue Victor Hugo 59227 Saulzoir, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique Parc éolien extension de la chaussée Brunehaut). Par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut>. Par courriel : [projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut@mail.proxiterritoires.fr](mailto:projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut@mail.proxiterritoires.fr) (préciser en objet : enquête publique parc éolien extension de la chaussée Brunehaut).

Nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Paul Sagniez,  
Président de la Communauté de Communes du Pays  
Solesmois



Michel Dhaneus,  
Vice-Président Environnement et Cadre de vie



REPUBLIQUE FRANCAISE

.....

PREFECTURE DU NORD

Commune de SAULZOIR.....

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

.....

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code de l'environnement annexé à l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000

relatif à la demande déposée par la société "Les Vents  
du Solesmois 2" en vue d'obtenir l'autorisation  
environnementale d'exploiter un parc éolien dit  
"extension de la chaumie Bruchant" composé de deux  
aérogénérateurs et un poste de livraison  
sur le territoire des communes d'HAUSSY et  
de SAULZOIR

ENQUETE RELATIVE

A

François DEBSKI  
Commissaire Enquêteur

La demande présentée par la société "Les Vents du Solesmois 2"  
en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter  
un parc éolien dit "extension de la chaussée Brunehaut"  
composé de deux aérogénérateurs et un poste de livraison  
sur le territoire des communes d'HAUSSY et SAULZOIR

En exécution de l'arrêté du 15 mars 2023 de Monsieur le Préfet du Nord,  
je soussigné, M. François DEBSKI ai ouvert ce jour, le présent registre  
côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée  
de trente sept jour du 11 Avril 2023 - 8h au 17 mai 2023 - 18h  
les mardi 11 Avril 2023 de 8 heures 00 à 12 heures 00  
samedi 14 Avril 2023 de 9 heures 00 à 12 heures 00  
mercredi 17 Mai 2023 de 16 heures 00 à 18 heures 00  
de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les observations du public.

A SAULZOIR le 11 Avril 2023

Première journée

Le 11 Avril 2023 de 8 heures 00 à 12 heures 00 (1)

1) - Observations de M. MAQUIER Eli : je suis contre l'implantation  
de nouvelles éoliennes sur ce site et il y a déjà beaucoup trop  
sur le territoire

Permanence 1 clôturée à 12h avec 1 observation

Samedi 29 Avril 2023 à 9h ouverture Permanence n°3

Je suis contre cette implantation de nouvelles éoliennes, car  
que la population des communes de la CCPS n'a pas été  
avisée et que ces dites éoliennes risquent de gêner la faune  
locale

M. XHAUFLAIR

Julien Berger 7 rue Jules Verne Saubert  
06 79 92 77 44 → Non conforme au plan d'aménagement  
éolien de la CCPS

2) Compensation de l'impact  
environnemental à améliorer (aménagement  
d'observatoires sur les sentiers de randonnée)

Elizabeth Wakenez Romdane 11 rue de Bermerau

53213 Vendegies / Saulzoir

Je suis contre la construction d'autres éoliennes sur le  
territoire de la CCPS -

Bernard GOOSSENS - 111 Rue de Bermerau - 59213

Vendegies

Je suis contre l'implantation d'éoliennes supplémentaires

Fernand MORELLE 11 rue Victor Hugo 59227 SAULZOIR

Michelle MORELLE

Nous sommes contre l'implantation de nouvelles  
éoliennes sur le territoire de la CCPS

POLLARIS Michèle 53 rue Jules Ferry 59227 - SAULZOIR

POLLARIS Jean-Claude

Nous sommes contre l'implantation de nouvelles éoliennes  
sur le territoire de la CCPS  
Rolland (Claude) P. D. M. S. F. L. L. L. L.

Vous trouverez ci-joint la motion prise à l'unanimité par le  
conseil municipal de Sommariv, lors de sa réunion du 7 avril 2013. (8)  
Ce projet va créer une extraction visuelle (17 éoliennes!), sans  
compter les autres projets en cours.

La commune de Sommariv a déjà subi les travaux de raccordement  
au poste source de Farnes de 1 paire éoliers (Solesmo en 2012, Haussy  
et Saulzoir en 2011). Compte tenu des travaux d'aménagement du  
centre-bourg (réfection complète de la route et des trottoirs) qui ont mené  
à se terminer pour un montant de plus de 600 000 €, la  
municipalité de Sommariv s'oppose à la traversée du village par  
les câbles éoliers si ce nouveau projet devait malheureusement se  
réaliser. La population sommarivoise ne comprendrait pas que  
l'on puisse saigner pour la 3ème fois le centre-bourg qui  
vaient et être remis à neuf. Ce serait un véritable gaspillage  
d'argent public.

Roland SALENZAC

Maire de Sommariv

*(Signature)*

Je suis contre le projet, en tant que particulier  
et conseiller municipal de Sommariv - (9)  
- la Parole Publique doit être respectée -  
- l'engagement des élus CCPS et des maires  
pris précédemment -  
- l'argent Public ne doit de ne pas être  
dilapidé (l'argent des contribuables) les 600 000 €

ultime, les travaux contre l'érosion seraient remis en cause par le raccordement.  
- les intérêts de biodiversité, écologique sur des enjeux très importants et la fragilité de l'écosystème géométrique par ce projet.  
JF MAUZE 8 rue de St Quentin 59213 Somain

M<sup>r</sup> Lenoir Christian Maire Adjoint au Maire  
Pour toutes les raisons énumérées par mes collègues de conseil municipal, je suis contre cette nouvelle installation d'éolien, nous venons d'effectuer des travaux cher nous, 6 200 000 euros d'argent public, un engagement pour un village de 940 habitants, sans parler du paysage détruit, cela suffit, notre territoire a largement donné

M<sup>r</sup> Lenoir

- M. DERONNE LAURENT - Citoyen - Habitant de Saulzoir
- > Si l'éolien devait fournir la totalité de l'énergie en France, il faudrait quadriller le territoire avec 1 éolienne au kilomètre. On n'aurait plus d'endroits vierges ni de biodiversité aussi variée qu'aujourd'hui.
  - > L'énergie éolienne est une production électrique dite "Fatale", c'est à dire qu'elle n'existe que si les conditions de vent sont réunies. Le facteur de charge d'une éolienne est de 20 à 30% maximum sur terre, elles ne tournent donc que maximum 30% de leur temps et 100% de leur capacité.
  - > Le EROEI (Energie rendue sur Energie Investie) a une valeur de 10 au maximum. Ce qui veut dire qu'on a besoin de 1 kWh pour en produire 10 kWh. Très peu rentable par rapport au nucléaire 50 kWh



> pour ce qui est de la composition d'une éolienne, il faut  
• 1 Socle en Béton armé (acier) soit  $\rightarrow$   $\sim$  600 Tonnes pour une 2 MW  
 $\rightarrow$   $\sim$  25 Tonnes d'Acier.

• 1 Mât en Acier

• PALES en Fibres de Carbone composites NON recyclables

• Une Excavation de 2.0m de diamètre et 3m de profondeur

On considère avoir 40 éoliennes sur le territoire de la CCPS.

Un bref calcul nous permet de chiffrer à :

24 000 Tonnes de bétons (soit environ 1000 Tonnes d'acier)

soit 1350 Camions toupi

soit (1 camion = 18 tonnes et camion  $\rightarrow$  9000€)

un coût de 2 700 000 € de Béton

rien qu'avec ce montant, on refait beaucoup de routes, de trottoir, de canalisations, d'embellissements de villages.

> Perché depuis le Gros Cailloux (Site Archéologique à Vendegies/Écaul) en faisant un 360° aux murs même, on compte plus de 120 Éoliennes

Ramené au calcul précédent c'est environ

9 Millions de bétons

coulé dans nos terres agricoles

En conclusions : les éoliennes apportent beaucoup de contraintes (besoin en espace, pollution et dégradation des sols agricoles, impacts sur la biodiversité...) pour très peu de bénéfices ! (aucune réduction d'impôts sur 15ans, pas d'aménagement du territoire) et notre territoire est ULTRA saturé de ces moulins à vent modernes.

Que vont nous apporter de nouveaux modèles ???

C'est donc un grand NON aux projets Futurs.

Habitant Sommais l'Écaillon  
les routes et les trottoirs viennent  
d'être refaits. il est inadmissible  
de les détériorer en faisant passer  
les câbles pour les éoliennes

Suzanne Lepand



Habitant de Sommais je suis opposé à cette  
nouvelle installation d'éoliennes. Notre village  
vient d'effectuer d'importants travaux de voirie et  
ce devant encore une fois être dévastés.

Jean Marie Nague



Résident à SOMMAING, je n'ai rien à  
la base contre les éoliennes, mais trop c'est  
trop !!! En dehors des éoliennes il y a les  
à côtés dont en particulier le transport  
de l'électricité. Notre village a déjà  
été éventé 2 fois. Nous venons de refaire  
le village entièrement pour plus de 700000  
Euros. Trottoirs, route etc. Va-t-on  
encore subir ces nuisances ? Donc  
ça suffit.

Jean Jacques LEGRAND

Rue de St Quentin 59213 SOMMAING



non à cette nouvelle installation rien contre les éoliennes mais notre région commence à saturer les paysages détruits ainsi que les chantiers qui permettent le passage des câbles. habitant de Somraing je trouve que nous avons donné!

A. Bultz

Je ne suis pas d'accord pour la présence d'éoliennes (deux) de chaque côté de la route (Saulzoir - Vendegies) car elles sont trop ~~près~~ proches de la route et du village.

La procédure lors contestation avec la commune et la CCPS (Solesmes) me choque et est provocante.

Et la présence trop d'éoliennes au même endroit est insupportable.

Jacques DEBOO Saulzoir

PAS D'ACCORD - NON AUX EOLIENNES  
RAS LE BOL DE CETTE POLLUTION VISUELLE  
QUAND ON SE BALADE DANS NOTRE BELLE  
CAMPAGNE D'AVANT!

M<sup>rs</sup> LEGRAND CAROLE Legrand

Je suis contre tout projet de ce type  
on n'écoute pas les citoyens le nord devient une  
région laide et horrible donc NON

18

Je suis également contre ce projet qui est nuisible !

NON

19

Contre

GAMEZ

Judithville  
Saint Python

20

stop détruire nos paysages, certaines régions sont elles  
épargnées... Contre le projet d'éolienne.

21

Jarville

christophe laruelle ST Python

Strasbourg ce clôturée à 12h avec 20 observations  
ce jour

Mercredi 17 Mai 2023 Permanence ouverte à 16h

Je suis contre ce projet, détruit notre paysage  
de Houdry

22

Je suis opposé à ce projet car il n'entre pas dans  
le cadre du projet "ENA" de la CCPS, il s'agit  
d'implantation "Sauraki" d'éoliennes sans accord  
des élus locaux.

23

Eveline LAMAND Hausseg

24

Halte à l'invasion des éoliennes! trop c'est trop!  
La quantité d'électricité produite n'est pas convaincante  
et les surfaces agricoles sont morcelées.  
YVES LONREUR - BERMERAIN

25

Je suis opposé à ce projet car il n'entre pas dans  
le cadre du projet "ENR" de la CCBS. Des sociétés privées  
font le forcing pour nous imposer plus d'éoliennes  
que prévu dans que c'est déjà trop. Ça ne rapporte  
pas grand chose, ça ne marche pas sans vent  
(quand il n'y a plus de vent, il faut réinjecter de  
l'électricité du réseau EDF...) Les animaux d'élevage  
sont perturbés par les ondes (électromagnétiques?)  
pénétrent par les pales des éoliennes: les vaches ont  
moins de lait, certaines meurent. Les oiseaux  
sont hachés par les pales.  
Enfin, quand les éoliennes sont hors service (20 ans  
d'âge?), la quantité astronomique de béton  
injecté dans le socle et qui il faudra  
enlever sera à la charge de qui? de la  
société? ou des agriculteurs? ou des communes?  
Il faut écouter les paysans qui nous connaissent  
prioritairement.  
Nadine MAUVIEL, géographe, 73 ans, VENDEGES, 31,  
Ecaillon

26

Le professeur émérite, mathématicien et physicien  
pour l'université d'Orford Wade Wilson  
a déclaré que "l'énergie éolienne est un échec  
total", et ajoute que le gouvernement fait  
des "promesses étonnantes" de l'indépendance de l'énergie  
éolienne -

Dans ce contexte je m'oppose au projet  
Laurant Langrandinje, l'indigène au Eolien

NON car trop d'éoliennes dans le secteur (27)

Le clerc est-elle une région où l'on accepte tout ? (28)  
Ici, il y en a déjà beaucoup et on veut encore en installer ! C'est humiliant !

Sur le trajet, au travail, au magasin : j'en vois partout !  
Dans mon campé aussi ! Notre paysage est dégradé, c'est  
une pollution visuelle. Psychologiquement, je ne m'y habitue pas  
et cela me provoque du stress en sachant qu'il y a encore  
des projets à venir ! STOP !!  
Bonneur Stéphanie, VÉRITAIN

Non Trop d'éoliennes dans le secteur et en plus on (29)  
ne bénéficie pas de cette production qui est réservée  
au secteur de Valenciennes.  
M. et Mme Jean Paul Slesman

Non Pour le projet d'Eolienne (30)  
Beaucoup trop dans notre secteur  
Mr et M<sup>e</sup> Flamme Stéphane  
et Christine

Permanence clôturée à 18h  
avec 9 observations ce jour

François DEBSKI  
Commissaire Enquêteur

12 -

Le Mercredi 17 Mai 2023 à 18 heures

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné François DEBSKI déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 37 jours consécutifs du Mardi 16 Mai 2023<sup>H</sup> au Mercredi 17 Mai 2023<sup>H</sup> de aux heures d'ouverture de la mairie heures à heures et de heures à heures

Les observations ont été consignées au registre par 30 personnes (pages n°s 9 à 11 ...)

En outre, j'ai reçu 16 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du ..... de M.....
2. - Lettre en date du ..... de M.....
3. - Lettre en date du ..... de M.....

REPUBLIQUE FRANCAISE

.....

PREFECTURE DU NORD

Commune d'HAUSSY.....

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

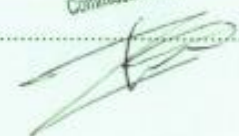
.....

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code de l'environnement annexé à l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000

relatif à la demande déposée par la société "Les Vents  
du Solesmois 2" en vue d'obtenir l'autorisation  
environnementale d'exploiter une zone éolienne dite  
"extension de la chaumie Brunehaut" composée de  
deux aérogénérateurs et son poste de livraison  
sur la territoire des communes d'HAUSSY et de  
SAULZOIR.

François DEBSKI  
Commissaire Enquêteur





ENQUETE RELATIVE

A

François DEBSKI  
Commissaire Enquêteur  


la demande présentée par la société "Les vents du Solesmois"  
en vue d'obtenir l'autorisation environnementale et d'exploiter  
un parc éolien dit "Extension de la chaudière Beaumont"  
composé de deux aérogénérateurs et un park de livraison  
sur le territoire des communes d'Haussy et de Saulzoir

En exécution de l'arrêté du 15 Mars 2023 de Monsieur le Préfet du Nord,  
je soussigné, Monsieur François DEBSKI ai ouvert ce jour, le présent registre  
côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée  
de Trente jours du mardi 14 Avril 2023 au mercredi 17 Mai 2023  
avec périodes de présence du commissaire enquêteur  
les jours suivants de 15 heures 00 à 18 heures 00  
Mardi 9 Mai 2023 de 9 heures 00 à 12 heures 00  
de heures à heures  
de heures à heures

les observations du public.

A HAUSSEY le 14 Avril 2023

Première journée

François DEBSKI  
Commissaire Enquêteur



Le 20 Avril 2023 de 15 heures 00 à 18 heures 00

1) - Observations de M<sup>e</sup> CACHUEL Vignac Sach Beaumont

Ma petite amie la construction de sa ferme est dans  
J'ai de grandes craintes et inquiétudes concernant la  
faune et la flore de mon environnement. La nature me  
semble bafouée. Le paysage tel que je l'aime défiguré.

1

J'ai choisi d'habiter la campagne, certainement pour sa beauté, son calme. Les coléoptères viennent "polluer" mon jardin. Le jour, ni la nuit je ne retrouve la quiétude de nos paysages. Les dévotions rouges me semblent en inadéquation avec les états. C'est à mon sens une faiblesse.  
P.S. "Mes" chats sans me manquer ~~salut~~  
car elles ont disparu depuis des années.

Non aux éoliennes à proximité des villages surtout qu'il y en a déjà en ce qui concerne la tête sans en avoir une dans le paysage. On a l'écologie sans avoir de bons sens. Pour s'installer il faut une concertation obligatoire de Berkeley

Non aux éoliennes proches de la population (3)  
il y a eu à Brien un gros accident de santé illicite dans un ancien sanatorium  
y. Brien

Je suis classé car cela est même plus par rapport au nucléaire mais il ne faut pas que ça gêne la Nature. Tout en améliorant l'environnement local mais pas de perte de savoir local mais individuel mais.  
D. H. T. (4)

Non aux éoliennes, rien d'autre à dire.  
E. L. (5)



~~Je suis~~ Mardi 9 Mai 2023 - 9<sup>h</sup> Ouverture de la Permanence  
Je suis contre l'installation de parc éolien, cela va  
détruire notre site sans aucun autre avantage. Sans parler  
de la pollution visuel. L'éolien n'est certainement pas  
l'avenir et ce n'est pas de tout écologique.

Quasi dire pour moi les éoliennes, c'est un moment une période,  
ce n'est pas écologique. Ça va détruire le paysage, les  
champs avec les m<sup>3</sup> de béton implantés. C'est une question  
d'énergie à un moment T, les éoliennes doivent être transportées  
et lorsque l'on voit ce que ça implique, champ magnétique  
bruit. Dans ce cas remétons les moulin en route, ça sera  
plus écologique.

ABaudry  
Baudry Anick.

Mardi 9 Mai 2023

11

Je salue que DURONT Jean Paul et Madame  
dommes opposés au projet d'extension du parc  
éolien de la chambre Brune haut

Jean Paul  
DURONT

12

Mme Baston Dominique Summaing sur Ecalle  
première Adjointe

Je suis contre le passage des câbles d'alimentation  
par les éoliennes de thury et Saulzoir.  
Nous avons déjà subi les travaux et dégradation  
pour les éoliennes précédemment. Nous sommes sur  
le passage des câbles sortant du pote source de  
Tancrois. Nous avons les inconvénients à chaque  
fois.

13

Je suis contre le projet éolien  
le courant n'est pas totalement réparti et  
plus caillou pour l'intérêt de parquer les  
trous, il n'est pas économique, la rentabilité  
n'est pas. Madame PATTIER DEBIE  
si Monsieur Emmanuel  
le projet est à saturation, respecter la loi.

14

Je suis pour M. V. M. BATEUX sommes opposés  
à l'installation de l'éolien sur Haussy et Saulzoir  
afin de ne pas dénaturer la nature.

Je suis opposé au l'éolien éolien et opposé  
à l'installation de l'éolien sur Haussy et Saulzoir  
Veuillez noter que ce projet est une  
erreur

15

Je soutiendrais BRUNO PERSYN et mon épouse DANIELLE  
PERSYN sommes opposés à l'installation de nouvelles éoliennes  
dans la région PERSYN

16

Pour information obtuse à 1911 avec 7 obstacles  
depuis ce jour

Francis DEBSKI  
Commissaire Enquêteur

Le Mardi 14 Mai 2013 à 18 heures 00

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné Francis DEBSKI déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 37 jours consécutifs du Mardi 14 Mai 2013 à 18h au Mardi 17 Mai 2013 à 18h de aux heures d'ouverture de la mairie heures à heures et de heures à heures

Les observations ont été consignées au registre par 16 personnes (pages n° 2 à 6)

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du ..... de M.....
2. - Lettre en date du ..... de M.....
3. - Lettre en date du ..... de M.....

HENNART Hélène  
née GUIDA  
7 Rue du 8 Mai 1945  
59227 SAULZOIR

Le 29 Avril 2023, à Saulzoi

Je soussignée, déclare m'opposer à l'implantation d'éoliennes supplémentaires à Saulzoi pour les raisons suivantes :

- elles dénaturent et enlaidissent le paysage
  - elles engendrent une pollution par le bruit
  - au bout de 20 ans, il faut les démonter et le coût est faramineux (450.000 € pour une éolienne)
- Les communes et les particuliers ne voient que l'apport actuel et ne se renseignent pas assez sur ce que ça va leur coûter par la suite...

Hennart

2

Monsieur et Madame Marc Carpentier  
3 rue de la Cavée 59213 Sommaing

le 25 avril 2023

à

Monsieur le Commissaire Enquêteur

**OBJET :** Enquête publique – Extension des parcs éoliens

Nous ne souhaitons pas que notre commune soit entourée de champ d'éoliennes et ne subisse une nouvelle fois les nuisances liées au raccordement des éoliennes au poste source de Famars.

**Nous sommes tout à fait contre le projet de la société**

**« les vents du solesmois 2 » filiale de Boralex**

En effet le projet ne respecte pas le plan initial de 40 « éoliennes maximum de la CCPS »

Il est le résultat d'une démarche isolée sans approbation des élus locaux.

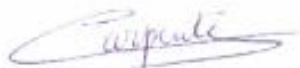
Nous n'acceptons pas la saturation visuelle qu'est susceptible de provoquer ce projet.

Et d'autre part les trottoirs et la chaussée de notre village de Sommaing sont saturés de tous ces divers raccordements, nous ne comprenons même pas que cela soit d'ailleurs envisagé.

**Pour toutes ces raisons nous sommes opposés à ce projet**

En espérant que notre courrier soit pris en considération,  
veuillez recevoir Monsieur le Commissaire enquêteur nos plus respectueuses salutations.

Madame Josiane Carpentier



Monsieur Marc Carpentier

Maire Honoraire





le 26 avril 2023

3

M<sup>me</sup> MOREAU Marie Paule  
39 rue de Robinson  
59213 SOMMAING

Monsieur

Je suis contre l'extension des pans éoliens.  
J'habite ici depuis 43 ans. La nature était toute autre.  
Ici, j'ai vu me les éoliennes de la route de DENAIN  
et en plus du site. Heureusement que j'ai des arbres  
les pommiers qui se trouvent dans les pans  
n'ont pas leur mot à dire.

Encore une fois, je suis contre les éoliennes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de  
ma considération.

Jany

M<sup>r</sup> DEMOUSSEL  
M<sup>me</sup> Jean Claude  
VENDEGIES/ECAILLON

le 25/Avril 2023 (4)

(PARC  
Eolien)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Comme les membres de la  
communauté de communes du Pays  
Solesmois,

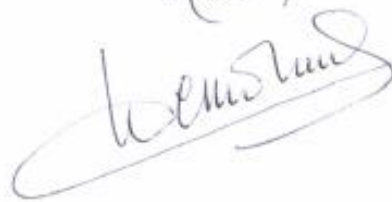
Nous nous opposons à la poursuite  
d'installation de nouvelles éoliennes -  
une saturation visuelle serait inévitable  
avec un supplément de nuisances -

Au regard il y aurait plus de  
mâts blancs que d'arbres centenaires -

Il est vrai que de nuit, un  
ressenti de sapins de Noël n'est pas  
désagréable -

De grâce sur le Commissaire  
notre communauté a bien donné  
n'en rajoutons pas -

Vos salutations distinguées

 Demoussel

M. et M<sup>me</sup> Bernard MILLOT-HARDELIN

sont contre le projet  
éolien

11, rue Raymond Poirette

59730 SOLESMES

A POSTE  
FRANCE



communauté agglomération

de l'extension de la  
chaussée Brabant

59227 SAULZOIR.

M. DELAISSE André  
7 Rue du 9 Mai 1944  
59 730 SOLESMES

Solesmes le 19/11 2013

Objet: Extension d'amen

Monsieur le Commissaire Supérieur

Après lecture du document de la C.C.S. en date du 7 avril dernier je suis contre l'extension des aéroports pour les motifs suivants.

1) Quand je dois de l'essence pour aller quelque part je suis sûr que c'est toujours ailleurs.  
2) Que cela n'a aucun impact sur l'environnement EDF.

3) Que ces installations soient mises à la même hauteur (niveau de nuit) ainsi que pour le bruit pour certains avions.

Je vous prie Monsieur le Commissaire Supérieur de croire en l'expression de mes sentiments très respectueux.





Commune de ROMERIES  
Monsieur DUPONT Xavier  
Maire de Romeries

Romeries, le 27 avril 2023



MAIRIE DE SAULZOIR  
Monsieur Le Commissaire Enquêteur  
13 rue Victor Hugo  
59227 SAULZOIR

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-joint la **Délibération portant motion contre le projet de parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » porté par la société « les Vents du Solesmois 2 » (BORALEX)**

Le Conseil Municipal de Romeries approuve à l'unanimité la motion contre le projet éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » porté par la société « les vents du solesmois 2 », filiale de la société BORALEX, et plus généralement, contre tout projet qui n'entrerait pas dans le cadre du plan communautaire en faveur des énergies renouvelables.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Le Maire  
Xavier DUPONT



	<p align="center"><b>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de ROMERIES</b></p>	<p align="center"><b>04</b></p>	<p align="center"><b>2023</b></p>
<p><b>Date de convocation :</b> 5 avril 2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mme Nathalie FAVIER, Maire par intérim.</p>		
<p><b>Nombre de conseillers :</b></p> <p>En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 10 Procuration : 1</p>	<p><b>Présents :</b> FAVIER Nathalie – ALLART Louissette – BLANCHARD Daniel – DUPONT Xavier – DUCARNE Rachel – DEGOUYS Goulven – BOUDY Damien – NOULIN Olivier – BAYET Valérie</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Excusée ayant donné pouvoir : Mme ROSSIGNOL Valérie a donné procuration à Mme ALLART Louissette.</p>		
	<p>Mr Goulven DEGOUYS a été élu Secrétaire.</p>		
<p><b>Objet : Délibération portant motion contre le projet de parc éolien dit « Extension de la chaussée Brunehaut » porté par la société « Les Vents du Solesmois 2 » (BORALEX)</b></p>			

Le projet, porté par la Société « Les Vents du Solesmois 2 » prévoit la construction de deux éoliennes de 3,3 MW sur les communes de Haussy et de Saulzoir en continuité des 3 parcs autorisés ou construits pour un total de 15 éoliennes, portant ainsi ce nombre à 17 éoliennes dans le périmètre et la création d'une quatrième ligne de machines.

Pour rappel, le Conseil communautaire de la CCPS a délibéré en février 2018 en vue du transfert par les communes membres de la compétence facultative « Aménagement et Exploitation des Installations des Énergies Renouvelables Éoliennes ». Cette initiative traduit la volonté de la Communauté de Communes de maîtriser le développement éolien sur l'ensemble de son territoire et de s'inscrire dans une démarche solidaire, concertée et participative. Pour mémoire, le plan EnR partagé par l'ensemble des élus et la population limite le nombre d'aérogénérateurs à 40 sur l'ensemble du territoire.

Consécutivement à cette prise de compétence, la CCPS a lancé un appel à projet afin d'encadrer le développement éolien et d'identifier un ou plusieurs développeurs éoliens acceptant la démarche de co-développement par l'introduction du bloc communal au capital de la société, et selon une formule intégrée depuis la phase de développement jusqu'à l'exploitation.

Le présent projet dit « Extension de la chaussée Brunehaut » porté par la société « les vents du solesmois 2 » constitue une initiative isolée de la démarche communautaire et sans concertation satisfaisante avec les communes concernées et la communauté de communes.

De plus, ce projet d'implantation d'éoliennes suscite de légitimes inquiétudes liées notamment à

- La saturation visuelle qu'est susceptible de provoquer ce projet. Un total de 17 éoliennes et la création d'une quatrième ligne va générer un inconvénient pour la commodité du voisinage au sens de l'article L. 511-1 du code de l'environnement ;
- La proximité d'une des 2 éoliennes par rapport aux haies et boiseries. En effet, l'éolienne A2 se place à moins de 130 mètres (distance par rapport au mât) de la haie la plus proche, ce qui demeure en deçà des recommandations EUROBATS (prescription de 200 mètres), créant ainsi un risque de mortalité par collision pour la biodiversité et notamment pour les chiroptères ;
- La gêne occasionnée et répétitive des travaux de raccordement des éoliennes sur les territoires des communes de Quérénaing et de Sommaing ;
- La visibilité de l'étude d'impact qui est biaisée car celle-ci est basée sur une ancienne étude portant sur un projet initial de cinq éoliennes.

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-035 du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, et approuvant la prise de compétence facultative « Aménagement et exploitation des installations des énergies renouvelables éoliennes »,

Vu la délibération 2018.101 portant approbation du plan communautaire en faveur des énergies renouvelables (EnR) de la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS),

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 515-44, L.511-1, et L.163-1 I

Considérant le risque de saturation visuelle lié à l'ajout de 2 éoliennes supplémentaires portant ainsi le nombre à 17 éoliennes dans un rayon de moins de 5 km.

Considérant la saturation visuelle (article L. 515-44 du code de l'environnement) qu'est susceptible d'être amplifiée par l'ajout d'une quatrième ligne et l'inconvénient pour la commodité du voisinage au sens de l'article L. 511-1, dans le contexte suivant :

- A environ 800 mètres du parc de la Chaussée Brunehaut (en service),
- A 571 mètres du parc éolien des Saules (autorisé),
- A 520 mètres du parc éolien du chemin de Valenciennes (autorisé) ;

Considérant que ce projet est localisé dans un contexte éolien assez marqué faisant apparaître dans un rayon de 20 kilomètres .

Quatre parcs construits pour un total de 26 éoliennes en fonctionnement,

14 parcs autorisés pour un total de 97 éoliennes autorisées mais pas encore en fonctionnement ;

Considérant que les dispositions de l'article L.163-1 I prévoient qu'un projet pour lesquelles les atteintes à la biodiversité ne peuvent être ni évitées, ni réduites, ni compensées de façon satisfaisante ne peut être autorisé en l'état,

Considérant que, dans le respect de la mise en œuvre de la séquence « éviter, réduire, compenser » une distance d'éloignement des éoliennes par rapport aux habitats particulièrement importants pour les chiroptères tels que les zones boisées, les haies ou zones de chasse permet de limiter les risques élevés de collision pour les chiroptères susceptibles de fréquenter la zone d'implantation potentielle ;

Considérant qu'en conséquence, une distance d'éloignement en bout de pales entre les éoliennes et tous les secteurs à enjeux présentant une diversité et/ou une activité chiroptérologique constitue une mesure d'évitement permettant de limiter les risques de mortalité par collision des espèces volantes susceptibles de fréquenter la zone d'implantation du projet ;

Considérant que la zone présente une activité au sol et en altitude pour les chiroptères, notamment Pipistrelle commune et Pipistrelle de nathusius, ces espèces utilisant les bois, zones boisées et haies comme territoire de chasse et corridor de vol ;

Considérant que l'éolienne A2 se situe à moins de 130m (distance par rapport au mât) d'une haie et dans la continuité d'un axe possible de déplacement local constitué de haies et qu'il y a lieu, en l'absence de caractérisation précise, de considérer cette zone comme une zone importante pour la faune et les chiroptères ;

Considérant la gêne occasionnée et répétitive des travaux de raccordement des éoliennes sur les territoires des communes de Quéreinaing et de Sommaing ;

Considérant que la lisibilité de l'étude d'impact est biaisée, celle-ci étant basée sur une ancienne étude portant sur un projet initial de cinq éoliennes et ses conclusions pourraient ne pas correspondre à la situation actuelle ;

Considérant le modèle économique choisi sans possibilité de co-développement avec le bloc communal ;

Considérant ce projet défini sans concertation avec les habitants et élus du territoire ;

Considérant la volonté du bloc communal de construire un projet solidaire autour des énergies renouvelables, et particulièrement en matière d'énergie éolienne ;

Considérant la volonté du bloc communal de maîtriser le développement des champs d'éoliennes sur notre territoire, d'en minimiser les externalités négatives.

Il est demandé au Conseil d'approuver la motion contre le projet éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » porté par la société « les vents du solesmois 2 », filiale de la société BORALEX, et plus généralement, contre tout projet qui n'entrerait pas dans le cadre du plan communautaire en faveur des énergies renouvelables.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la motion contre le projet éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » porté par la société « les vents du solesmois 2 », filiale de la société BORALEX, et plus généralement, contre tout projet qui n'entrerait pas dans le cadre du plan communautaire en faveur des énergies renouvelables.**

Envoyé en préfecture le 19/04/2023  
Reçu en préfecture le 19/04/2023  
Publié le  
ID : 059-215905068-20230413-04\_2023-DE

Romeris, le 19 AVR. 2023

Secrétaire de séance  
Mr Goulven DEGOUYS



Le Maire, par intérim  
Mme Nathalie FAVIER



Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-préfecture de CAMBRAI  
le 19 AVR. 2023 et publication le 19 AVR. 2023

Secrétaire de séance  
Mr Goulven DEGOUYS



Le Maire, par intérim  
Mme Nathalie FAVIER







⑧

**H**AUSSY, le 03 MAI 2023

## BORDEREAU DE TRANSMISSION

Pièce(s) transmise(s) à :

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Mairie de Saulzoir      13 rue Victor Hugo  
59227 SAULZOIR

OBJET :

Enquête publique Parc Eolien extension de la chassée Brunehaut

Motion du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023

MAIRIE, 2, Place Jean Jaurès 59294 HAUSSY

Tél. : 03/27/72/03/70

E-mail : [haussy.mairie@orange.fr](mailto:haussy.mairie@orange.fr)

Département  
du Nord  
\*\*\*\*\*

Arrondissement  
de CAMBRAI  
\*\*\*\*\*

Canton  
de CAUDRY  
\*\*\*\*\*

Commune de  
**HAUSSY**  
59294  
\*\*\*\*\*

Tél. 03.27.72.03.70

E-mail : [haussy.mairie@orange.fr](mailto:haussy.mairie@orange.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° 2023-023**

Date de la convocation : 05/04/2023

Date d'affichage de l'avis : 05/04/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice 19

Présents 14

Absents 05

DONT Procurations 02

DONC Votants 16

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCLY, Maire.

**Étaient présents :** M. BOUCLY Jean-Marc, Maire, M. GRESSIEZ Bertrand, Mme NECENDRE Mireille, M. LOINTIER Gérard, Adjoint, Mme LEVEQUE Maryse, M. CYHANYK Michel, M. BUISSET Henri, Mme PAVOT Fabienne, Mme PLACE Gwenaëlle, Mme BADOR Sandra, M. ROGER Benoît, Mme COUSIN Angélique, M. MENARD Nicolas, M. SUEUR Sébastien, Conseillers municipaux.

**Avait donné procuration :** Mme CANONNE Marie-Laure à Mme COUSIN Angélique, M. FERREIRA DE ALMEIDA Frédéric à M. GRESSIEZ Bertrand

**Étaient absents excusés :** Mme LEVREZ Hélène, M. DELACHE Frédéric, Mme PAVARD Valérie.

**Secrétaire de séance :** Monsieur MENARD Nicolas

**OBJET : DELIBERATION PORTANT MOTION CONTRE LE PROJET DE PARC EOLIEN DIT « EXTENSION DE LA CHAUSSEE BRUNEHAUT » PORTE PAR LA SOCIETE « LES VENTS DU SOLESMOIS 2 » (BORALEX)**

Preamble :

Le projet, porté par la Société « Les Vents du Solesmois 2 » prévoit la construction de deux éoliennes de 3,3 MW sur les communes de Haussy et de Saulzoir en continuité des 3 parcs autorisés ou construits pour un total de 15 éoliennes, portant ainsi ce nombre à 17 éoliennes dans le périmètre et la création d'une quatrième ligne de machines.

imiter les risques de mortalité par collision des espèces volantes susceptibles de fréquenter la zone d'implantation du projet ;  
Considérant que la zone présente une activité au sol et en effluve pour les chiroptères, notamment Pipistrelle commune et Pipistrelle de nethusius, ces espèces utilisant les bois, zones boisées et haies comme territoire de chasse et corridor de vol ;  
Considérant que l'éolienne A2 se situe à moins de 130m (distance par rapport au mât) d'une haie et dans la continuité d'un axe possible de déplacement local constitué de haies et qu'il y a lieu, en l'absence de caractérisation précise, de considérer cette zone comme une zone importante pour la faune et les chiroptères ;  
Considérant le gêne occasionnée et répétitive des travaux de raccordement des éoliennes sur les territoires des communes de Quérénaing et de Sommaing ;  
Considérant que la fiabilité de l'étude d'impact est biaisée, celle-ci étant basée sur une ancienne étude portant sur un projet initial de cinq éoliennes et ses conclusions pourraient ne pas correspondre à la situation actuelle ;  
Considérant le modèle économique choisi sans possibilité de co-développement avec le bloc communal ;  
Considérant ce projet défini sans concertation avec les habitants et élus du territoire ;  
Considérant la volonté du bloc communal de construire un projet solidaire autour des énergies renouvelables, et particulièrement en matière d'énergie éolienne ;  
Considérant la volonté du bloc communal de maîtriser le développement des champs d'éoliennes sur leurs territoires, d'en minimiser les externalités négatives ;  
Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2023\_25 en date du 14 avril 2023 portant motion contre le projet éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » porté par la société « Les vents du solesmois 2 », filiale de la société BORALEX, et plus généralement, contre tout projet qui n'entrerait pas dans le cadre du plan communautaire en faveur des énergies renouvelables ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de HAUSSY approuve, à l'unanimité, la motion contre le projet éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » porté par la société « Les vents du solesmois 2 », filiale de la société BORALEX, et plus généralement, contre tout projet qui n'entrerait pas dans le cadre du plan communautaire en faveur des énergies renouvelables ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,



Jean-Marc BOUCLY

Certifié exécutoire

Par Nous, Maire de HAUSSY,

Compte-tenu de la télétransmission,

Le 03 MAI 2023

Et de la publication,

Le 03 MAI 2023

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Nicolas MENARD

~~M. LACHAMBRE~~ Françoise  
36 rue du port  
59213 ESCARMAIN

Monsieur le Commissaire  
enquêteur

9

Escarmain le 2 mai 2023

Monsieur le Commissaire,

Né pouvant me dérober, je tiens à vous affirmer vivement que je suis opposé à l'extension du parc éolien de la chaume Brunehaut -

Je estime qu'il est inacceptable d'accepter des marchés avec de nouvelles entreprises alors qu'il y a eu un plan ENR réfléchi et raisonnable.

Les nuisances ne sont pas un exemple de progrès et nuisent parfois à la santé des personnes cardiaques!!!

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Commissaire, mes salutations distinguées.

Françoise

Je suis opposée  
à l'extension des  
parcs éoliens

B Drubay

Bernadette Drubay  
39 Rue du 8 Mai 1945  
59271 VIESLY

(10)

(10)

aut

Michèle et Alain Stubert

23 rue de la Chapelle

59271 Viesly

Au maire de Saulzoir, 13 rue Victor Hugo, 59227 Saulzoir

A l'attention de monsieur le Commissaire enquêteur

Enquête publique Parc Eolien extension de la chaussée Brunehaut

Viesly, le 8 mai 2023,

Monsieur,

Nous tenons à vous communiquer notre opposition ferme à l'extension du Parc éolien .

Nous regrettons qu'il soit déjà si important dans notre Cambrésis. Nous n'avons pas le souvenir d'avoir été consultés lors de la mise en place du Plan ENR en 2018 et nous le déplorons. Non seulement les éoliennes polluent le paysage, mais nous nous posons la question de leur utilité, elles sont très souvent immobiles ! Quelle quantité d'électricité pour quels habitants produisent-elles ?

Peut-être faudrait-il faire le bilan, positif ou négatif de ce qui existe déjà, avant de se lancer dans un nouveau projet aussi hasardeux que coûteux.

Nous sommes conscients que la société « les vents du Solesmois 2 » filiale de BORALEX ait un intérêt financier certainement très important dans ce projet, mais à qui vont les nuisances, les coûts, les inconvénients... si ce n'est aux riverains et aux contribuables de la CCPS ?

Que deviendront les éoliennes déjà existantes dans une dizaine d'années, puisque l'on sait qu'il faudra les détruire car, au bout de 15 ans de fonctionnement, elles seront obsolètes ? Quel sera le coût de leur démolition, de la remise en état, (si c'est possible) des terres cultivées et des prairies pré-existantes ? Qui paiera ces charges inévitables ? Les contribuables, bien sûr !

Il y a sans doute des moyens plus efficaces pour la population d'accompagner la transition écologique du territoire. Ne faisons pas de la rénovation écologique punitive sur le dos des habitants.

Pourquoi ne pas aider financièrement les habitants de la CCPS dans la rénovation et l'isolation de leurs logements ? Pourquoi ne pas poser des panneaux photovoltaïques sur les toits des maisons en construction ? Pourquoi ne pas accorder des aides aux personnes désirant changer leur mode de chauffage plus ou moins polluant pour des pompes à chaleur très coûteuses , mais, semble-t-il, plus écologiques ?

Nous souhaiterions qu'une large information (réunions en mairie de Viesly par exemple ou ailleurs ) soit menée auprès de la population de la CCPS.

Nous vous prions , Monsieur le commissaire enquêteur d' agréer l'expression de nos respectueuses salutations .

71<sup>me</sup> Carpentier Paulette - (12) )  
7-1, Rue du m<sup>ou</sup>l Foss  
Saulzoir

non au projet d'extension des  
parcelles coliens  
trop d'éoliennes.

Je suis contre ce projet sur Saulzoir et Haussy, en effet la CCPS a élaboré un plan ENR depuis quelques années avec l'intention de gérer l'implantation sur le territoire de la CCPS d'éoliennes. De plus ce plan permet à la CCPS de participer au développement de celles-ci, d'éviter des installations anarchiques et non concertées d'éoliennes sur le territoire et de permettre à la collectivité donc à ses habitants de recevoir des retombées économiques non négligeables.

Plusieurs sociétés ont joué le jeu en respectant ce plan. La société Boralex qui a racheté Ecotera utilise les mêmes procédés. Aucune concertation avec les municipalités, avec la CCPS sur cette extension. Ils démarchent directement les propriétaires sans consulter auparavant les collectivités, ceci pour les forcer à accepter leurs projets.

En 2015, après avoir reçu plusieurs développeurs en conseil municipal afin qu'ils nous présentent leurs dossiers, la société ecotera n'a pas été choisie par le conseil municipal, c'est la société WPD qui a été choisie. Nous avons toujours essayé, ensemble de faire bénéficier la population des retombées du projet, ce qui est le cas. Une consultation citoyenne a été réalisée auprès de la population de Saulzoir pour avoir son aval pour le projet WPD qui a été un succès.

Lorsque nous avons décidé de choisir WPD pour l'implantation de 5 éoliennes sur Saulzoir, nous avons imposé des contraintes (éoliennes sur des terres communales, pas moins de 800m des habitations..) ce qu'a respecté WPD et que l'installation des 2 nouvelles éoliennes ne respecte pas.

De plus, j'ai appris cette nouvelle implantation des nouvelles éoliennes lorsque j'ai reçu en mairie l'enquête publique. Je trouve cela inadmissible.

La société Boralex se moque complètement de l'avis des élus (donc des habitants que je représente).

La société Boralex indique dans un document qu'elle m'a remis qu'elle m'avait rencontré au sujet de l'implantation de l'éolienne sur Saulzoir ce qui est faux, je leur ai d'ailleurs dit lors d'une réunion à la CCPS il y a un peu plus d'un mois.

Pourquoi avoir attendu tant de temps pour nous prévenir ?

De plus l'implantation de l'éolienne sur Haussy se trouve près de haies, c'est d'ailleurs pour cela que la 5ème éolienne du projet JPEE a été écartée.

Boralex m'a affirmé qu'ils avaient la maîtrise foncière sur le terrain où ils veulent installer l'éolienne de Saulzoir, après avoir pris plusieurs renseignements il semble que ce soit faux.

Je trouve que la façon de faire de cette entreprise n'est pas digne. On se doit de respecter les règles imposées par le territoire et ne pas penser uniquement à se faire de l'argent sur leur dos.

Au niveau de la CCPS, le plan ENR qui a été voté par tous les représentants des 15 communes la composant prévoit 40 éoliennes au maximum sur le territoire et des règles précises. Cette implantation et celles prévues sur Vendegies par la société Boralex remettraient en cause ce nombre de 40. Les règles fixées par ce plan ne seraient pas respectées, ce qui est inadmissible et qui serait incompris par les habitants.

Les différentes études d'impact réalisées pour le projet initial ont été réalisées il y a déjà beaucoup de temps. Pourquoi ne pas les avoir refaites en tenant compte des changements. Le projet initial ne



comportait pas d'implantation d'éolienne sur Saulzoir, pour moi il s'agit d'un nouveau projet et non pas un projet antérieur qui avait été refusé par la préfecture et attaqué au tribunal.

**Je conclurai en répétant que je suis contre ce projet et contre tout projet d'implantation que ne respecterait pas notre plan ENR et que ne respecterait pas le choix des municipalités représentatives des habitants du territoire.**

Je parle ici en mon nom propre d'habitant de Saulzoir et aussi en ma qualité de maire

Gilbert GERNET, maire de Saulzoir depuis 2014

Tr : Enquête publique parc éolien extension de la chaussée brunehaut

Sujet : Tr : Enquête publique parc éolien extension de la chaussée brunehaut  
De : Remy Moreaux <r.moreaux@ccpays-solesmois.fr>  
Date : 17/05/2023, 17:13  
Pour : "akene.de.quercus@gmail.com" <akene.de.quercus@gmail.com>



De : Remy Moreaux

Envoyé : mercredi 17 mai 2023 16:41

À : projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut@mail.proxiterritoires.fr <projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut@mail.proxiterritoires.fr>

Objet : Enquête publique parc éolien extension de la chaussée brunehaut

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver, ci-joint, l'avis de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ainsi que les avis de l'ensemble des conseils municipaux du territoire sur le projet de l'extension de la chaussée Brunehaut.

De plus, je me permets de vous communiquer les articles de presse de l'Observateur (ci-joint) ainsi que de la Voix du Nord (ci-dessous) sur le sujet :

- <https://www.lavoixdunord.fr/1313485/article/2023-04-07/solesmes-une-motion-de-censure-contre-un-projet-d-eoliennes-juge-nefaste>
- <https://www.lavoixdunord.fr/1317664/article/2023-04-19/tandis-qu-une-enquete-publique-est-lancee-pour-un-nouveau-projet-le-pays>
- <https://www.lavoixdunord.fr/1316788/article/2023-04-15/en-quoi-consiste-exactement-le-projet-eolien-de-boralex-hausvy-et-saulzoir>
- <https://www.lavoixdunord.fr/1316680/article/2023-04-15/enquete-publique-sur-le-projet-eolien-de-saulzoir-hausvy-les-infos-pratiques>
- <https://www.lavoixdunord.fr/node/1316679>

Cordialement,

Solesmes, le mardi 16 mai 2023



A l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur  
Monsieur François DEBSKI  
projet-eolien-extension-de-la-chaussée-  
brunehaut@mail.proxiterroires.fr

Affaires générales

Affaire suivie par : Remy MOREAUX (r.moreaux@ccpays-solesmois.fr)

Nos Réf. cc 2023.05.15

**OBJET :** Enquête publique parti éolien extension de la chaussée brunehaut – Avis du territoire de la CCPS

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

La Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) a défini en 2018 un plan communautaire ambitieux et cohérent en faveur du développement des énergies renouvelables de manière raisonnée (plan ENR) afin d'accompagner la transition écologique de son territoire. La première étape de ce plan repose sur une stratégie territoriale de développement éolien et l'encadrement des implantations futures d'éoliennes, avec un parc total plafonné à quarante aérogénérateurs, soit un maximum de quinze éoliennes supplémentaires s'ajoutant à :

- Celles déjà construites et en services (six à Haussy, trois à Saint-Python et trois à Viesty),
- Celles autorisées (huit à Solesmes),
- Celles en cours d'instruction, dont le projet a été élaboré en partenariat avec la commune hôte (cinq à Saulzoir)

La CCPS s'est ainsi dotée, en février 2018, de la compétence facultative de « aménagement et exploitation des installations des énergies renouvelables éoliennes » et a pris l'initiative d'un appel à projet afin de sélectionner les développeurs acceptant de s'inscrire dans une démarche de co-développement raisonnée, et d'introduire le bloc communal au capital des futures sociétés dans la limite de 49,9% des parts du capital de la société de projet. En décembre 2018, après l'étude des neuf propositions reçues, la CCPS a retenu la proposition des sociétés suivantes :

- La société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT (JPEE), pour un projet d'extension du parc de la chaussée Brunehaut sur la commune de Haussy. Projet composé de 4 éoliennes qui ont été autorisées le 2 novembre 2020. La mise en service de ce parc est prévue fin 2023.
- La société VALECO, pour un projet implanté sur la partie Sud du territoire sur les communes de Vertain et Escarman et sur la partie Nord du territoire sur les communes de Bermerain et de Sapmeries (commune se trouvant en dehors du territoire de la CCPS qui a manifesté le souhait de faire partie de ce projet de co-développement). Ces projets permettront d'implanter un maximum de dix éoliennes et le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale est prévu pour 2023.

La possibilité de revendre en parties les droits acquis générera des recettes qui, selon la logique circulaire et solidaire, sont affectées de la manière suivante :

- 30% affectés à l'investissement productif et à la participation citoyenne dans le cadre de la production d'éolienne. La CCPS restera sociétaire en phase de construction et d'exploitation et pourra affecter tout ou partie de ses recettes d'exploitation à la réduction des prix des repas de cantine.
- 30% affectés aux communes pour le financement d'actions communales.
- 40% dédiés à des actions communautaires réparties comme suit
  - o 20% affectés à des actions de développement de productions d'énergie renouvelable non éolienne
  - o 20% affectés aux économies d'énergie tant sur le parc de logements privés que sur le patrimoine immobilier public.

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président  
Communauté de Communes du Pays Solesmois  
ZAE du Pigeot Blanc – Popette de Vertain – BP 63 – 59730 SOLESMES  
☎ 03 27 70 74 30 📠 03 27 70 74 31 ✉ contact@ccpays-solesmois.fr

Cependant, la CCPS ainsi que les différentes communes qui la composent sont confrontées à de nombreuses sollicitations d'entreprises de développements éoliens n'entrant pas dans le cadre du plan communautaire en faveur des énergies renouvelables. Parmi ces sociétés, la société BORALEX qui a fait l'acquisition intégrale des projets de la société ECOTERA, et qui avait été écartée lors de l'appel à projet effectué par la CCPS. La société BORALEX impose au territoire différents projets éoliens sans véritable concertation et approbation des élus locaux, tout en ne prenant pas en compte le plan ENR développé en concertation avec les élus locaux et la population.

Les projets de la société BORALEX sur le territoire sont les suivants :

- 5 éoliennes à Solesmes pour exploiter le parc éolien dit « Les Cent Mencaudées ». Ce projet avait fait l'objet d'un arrêté préfectoral de refus en 2019 et avait fait, en 2021, l'objet d'un jugement annulant l'arrêté préfectoral de refus et conduisant à un arrêté de prescription favorable délivré par la Préfecture.
- 2 éoliennes à Saulzoir et Haussy pour exploiter le parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut ». En 2018, la société avait effectué le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, celui-ci a été rejeté en août 2019. En mars 2021, la Cour d'Appel de Douai a donné un jugement en faveur de la reprise de l'instruction. En mai 2022, Boralex a effectué un dépôt des pièces actualisées et complètes du dossier de demande d'autorisation environnementale.
- 3 éoliennes à Vendegies en extension du parc d'Haussy. Celui-ci est en cours de développement sur notre territoire.

La CCPS et les communes du territoire ont été amenées à se prononcer sur le projet de la société « les vents du solesmois 2 » durant l'enquête publique du 11 avril au 17 mai en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter le parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut ». Ce parc, composé de deux éoliennes et d'un poste de livraison sur les communes d'Haussy et de Saulzoir, n'est pas souhaité car ce parc est une démarche isolée de la démarche communautaire et sans concertation satisfaisante avec la CCPS et les communes concernées.

De plus, ce projet d'implantation d'éoliennes suscite de légitimes inquiétudes liées notamment à :

- La saturation visuelle qui est susceptible de provoquer ce projet. Un total de 17 éoliennes et la création d'une quatrième ligne va générer un inconfort pour la commodité du voisinage au sens de l'article L. 511-1 du code de l'environnement. Ce projet est localisé dans un contexte éolien marqué faisant apparaître dans un rayon de 20 kilomètres : 4 parcs construits pour un total de 25 éoliennes en fonctionnement et 14 parcs autorisés pour un total de 97 éoliennes autorisées mais pas encore en fonctionnement.
- La proximité d'une des 2 éoliennes par rapport aux haies et bosquets. En effet, l'éolienne A2 se place à moins de 130 mètres (distance par rapport au mât) de la haie la plus proche, ce qui demeure en deçà des recommandations EUROBATS (prescription de 200 mètres), créant ainsi un risque de mortalité par collision pour la biodiversité et notamment pour les chiroptères.
- La gêne occasionnée et répétitive des travaux de raccourtement des éoliennes sur les territoires des communes de Querénam et de Sommail.
- La visibilité de l'étude d'impact qui est biaisée car celle-ci est basée sur une ancienne étude portant sur un projet initial de cinq éoliennes.

Enfin, de façon générale, la CCPS ayant un plan ENR construit sur une échelle cohérente, intercommunale, et issue d'une stratégie de développement du territoire s'oppose aux projets qui n'entreraient pas dans le cadre du plan communautaire en faveur des énergies renouvelables.

Ainsi, je vous adresse ci-joint, la délibération prise par la Communauté de Communes du Pays Solesmois ainsi que les délibérations de l'ensemble des communes du territoire de la CCPS portant motion contre le projet de parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » porté par la société « les vents du Solesmois 2 » (Boralex).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays  
Solesmois

Pau SAGNEZ



Le Vice-Président en charge de l'urbanisme, du cadre de vie  
de l'environnement et du développement durable

Michel DHANEUS



Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté de Communes du Pays Solesmois

848 du Pignon Blanc - Vignette de Vertam - BP 62 - 59730 SOLESMOIS

☎ 03 27 70 74 30 📠 03 27 70 74 31 ✉ contact@ccpays-solesmois.fr



Région  
**Hauts-de-France**

Le Président

Nos Réfs : XT/AH

**Monsieur François DEBSKI**  
Commissaire enquêteur  
Maire  
2, Place Jean Jaurès  
59294 HAUSSY

Lille, le 02 MAI 2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Alors qu'elle représente à peine 6 % du territoire national, la région Hauts-de-France recense à elle seule 28 % de la production éolienne installée dans notre pays.

La surconcentration de parcs et mâts éoliens a un impact considérable sur les patrimoines naturel, bâti, paysager ou historique, aboutit à d'intolérables encerclements des habitants et suscite par ailleurs de nombreuses questions en rapport avec la santé humaine et animale.

Fort de ce constat, notre collectivité a très clairement pris position contre le développement de l'éolien industriel.

En effet, le 28 juin 2018, en adoptant sa stratégie concernant le mix énergétique régional, la Région a confirmé sa volonté d'encourager le développement d'autres EnR que l'éolien ; telles les énergies hydrolienne, hydraulique, solaire et la méthanisation.

Cette position du Conseil régional de soutenir de nouvelles énergies décarbonées qui viendront en appui de notre parc électronucléaire vise en premier lieu à protéger les habitants et les territoires des Hauts-de-France du déploiement non-maîtrisé de l'éolien.

Aussi, je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation du projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Saulzoir et d'Haussy.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*

**Xavier BERTRAND**

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais  
Tél. (0)3 74 27 00 00 - fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 26 et suivants de la loi n° 11 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès de  
Correspondant informatique et libertés de la Région Hauts-de-France